

1236

1991
M
10
Ecole Nationale
Supérieure de
Bibliothécaires

Université des
Sciences Sociales
Grenoble II

Institut d'Etudes
Politiques

DESS Direction de
projets culturels

Mémoire

**LA FORMATION DE
L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES FRANÇAIS :
HISTOIRE, EVOLUTION, OBJECTIFS
(DE 1910 A 1990)**

Françoise HECQUARD

sous la direction de Dominique VARRY,
Ecole Nationale Supérieure de Bibliothécaires.

1991

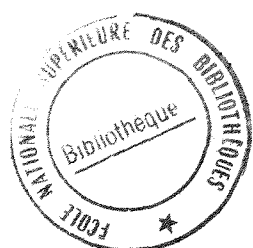
1991
M
10

**Ecole Nationale
Supérieure de
Bibliothécaires**

**Université des
Sciences Sociales
Grenoble II**

**Institut d'Etudes
Politiques**

**DESS Direction de
projets culturels**



Mémoire

**LA FORMATION DE
L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES FRANÇAIS :
HISTOIRE, EVOLUTION, OBJECTIFS
(DE 1910 A 1990)**

Françoise HECQUARD

**sous la direction de Dominique VARRY,
Ecole Nationale Supérieure de Bibliothécaires.**

1991

1991

M

10

**La Formation de l'Association des bibliothécaires français :
histoire, évolution, objectifs (de 1910 à 1990)
/ Françoise Hecquard.**

RESUME : La formation professionnelle élémentaire de l'Association des bibliothécaires français existe depuis 1938. Elle s'est inscrite dans le développement important de la lecture publique intervenu à cette époque. Elle a suivi depuis les modifications du contexte professionnel et arrive à une étape charnière où une réflexion sur les objectifs, les contenus et l'articulation avec les autres formations de bibliothécaire et les besoins de la profession s'impose.

DESCRIPTEURS : ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES FRANCAIS
BIBLIOTHECAIRE (FORMATION)
BIBLIOTHECONOMIE (ENSEIGNEMENT)
FORMATION PROFESSIONNELLE

ABSTRACT : The Association des bibliothécaires français first level education for librarianship exists since 1938. It has taken its place in the great development of the free public library which was beginning at that time. It has since followed the professional changings and is arriving to a turning point where a deep thinking on the aims, the contents and the connection with other professional educations and professional needings is necessary.

KEYWORDS : ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES FRANCAIS
LIBRARIANSHIP (EDUCATION)
LIBRARIAN (PROFESSIONNAL EDUCATION)

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier ici les personnes qui m'ont aidée, m'ont consacré du temps, ont accepté de répondre à mes questions.

En premier lieu, Mme Jacqueline GASCUEL, qui m'a soutenue, m'a fourni de nombreux documents et a éclairci pour moi des points obscurs de l'histoire de l'ABF ; Mmes Françoise FROISSART et Anne-Françoise BONNARDEL, responsables nationales de la formation ; Mr LETHEVE et Mme LAUDE, acteurs de la première et de la deuxième heure de la formation ; Geneviève BOULBET, secrétaire générale adjointe chargée de la formation, et Jean-Claude ANNEZER, tous deux responsables du centre de Toulouse et membres de la commission formation élémentaire ; Catherine BOSC, responsable du centre de Belfort ; Joëlle HASSELMANN et Emmanuelle LIEGEY, responsables du centre de Versailles ; Nelly VINGTDEUX, responsable du centre de Privas ; Agathe BISCHOFF, Claudine HERVOUET, Marie-Laure BERTRAND, enseignantes à Belfort et à Toulouse ; Alain PANSU, trésorier de l'ABF, Dominique PRADAT et Olivia de la PANETERIE, secrétaires/comptables/hôteses et attachées de presse de l'association, qui m'ont accueillie et subventionnée pendant mon stage et m'ont procuré de nombreux renseignements pratiques ; Mr Dominique VARRY, directeur de ce mémoire ; et enfin Aline ANTOINE, directrice de la Bibliothèque départementale des Yvelines et Monique NEUVILLARD, bibliothécaire à la BDY, ainsi qu'Annie BETHERY, Conservateur en Chef du CRFP de MEDIADIX, qui ont mis à ma disposition les moyens techniques de leur établissement pour la mise en forme, l'illustration et le tirage du présent document.

TABLE DES MATIERES

Remerciements.....	2
Introduction.....	5
I. Historique.....	8
A. Le contexte professionnel du début du siècle.....	8
1) Le développement de la lecture publique.....	8
2) L'Association des bibliothécaires français.....	9
3) Les initiatives d'aide à la gestion.....	10
4) Les décisions gouvernementales.....	12
5) Les écoles professionnelles.....	13
L'Ecole franco-américaine.....	13
L'Ecole municipale de la Ville de Paris.....	14
L' Ecole de l'Institut catholique.....	15
Les cours de la C.G.T.....	15
L'Ecole nationale supérieure de bibliothécaires....	16
B. Les objectifs, le public, les acteurs.....	17
1) Les besoins, le public.....	17
2) Les initiateurs, les participants.....	18
C. Evolution de 1938 à 1980 : Le centre de Paris.....	21
1) L'organisation administrative.....	21
2) Les programmes.....	23
3) La "coupure" 1956/1963.....	24
4) Evolution des inscriptions.....	26
Répartition par profession :.....	26
Répartition par sexe :.....	28
5) Le Métier de bibliothécaire.....	30
D. Echo de la formation au sein de l'association.....	33
1) L'information sur la formation.....	33
2) Les centres de Province.....	34
II. Le fonctionnement actuel : 1981-1991.....	37
A. Les centres de formation.....	37
B. L'examen et le diplôme.....	40
C. Profil des élèves avant la formation.....	44
D. Trois centres caractéristiques.....	49
1) Le centre de Belfort (1979-1991).....	49
Mise en place d'un centre de formation dans une	
bibliothèque municipale.....	49
Evolution : le public.....	52
2) Le centre de Versailles (1985-1991).....	59
La formation, mission de base des BCP.....	59
Mise en place d'un centre de formation.....	60
Evolution des besoins et du public.....	63
3) Le centre de Toulouse (1989-1991).....	72
Mise en place d'une coopération régionale.....	72
Premiers résultats.....	73

4) Rapide comparaison statistique entre les trois centres	81
III. Les orientations actuelles.....	85
A. Les problèmes posés.....	85
1) Le public visé.....	85
2) La pédagogie, les programmes.....	86
3) La gestion, le financement.....	86
B. Les réflexions en cours.....	98
1) La commission formation :.....	98
2) Le congrès de Dijon (Juin 1991) : Une journée sur les formations élémentaires : Nevers, 28 juin.....	101
3) Le dossier d'homologation.....	105
4) Réalisations concrètes en 1991.....	107
C.L'avenir.....	114
1) L'intégration dans un cursus.....	114
2) Une qualification statutaire des employés de bibliothèques ?.....	115
3) Que deviennent les diplômés ?.....	116
Conclusion.....	121
Index dictionnaire des personnes et des sujets cités.....	122
Table des figures.....	126
Bibliographie.....	I-VIII

Annexe 1 : Entretiens

Annexe 2 : Liste des sigles utilisés

Chronologie

INTRODUCTION

L'Association des bibliothécaires français, créée en 1906, s'est toujours préoccupée du problème de la qualification des personnels de bibliothèque.

Au début du siècle, le réseau des bibliothèques françaises n'était encore qu'à l'état d'ébauche. Il existait de grandes bibliothèques d'étude et de recherche, à Paris en particulier, et des bibliothèques universitaires en expansion depuis la fin du 19^e siècle. Les bibliothèques publiques telles que nous les connaissons maintenant n'existaient pas.

D'autre part, les possibilités de formation au métier de bibliothécaire étaient réduites : seules les bibliothèques d'Etat employaient du personnel formé, possédant soit le Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire universitaire (créé en 1879), soit le Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire municipal, pour les municipales classées, (créé en 1893).

Au moment de la création de l'Association, il est très vite apparu que le plus gros travail à fournir concernait le domaine de l'information et de la formation.

A partir de ce moment, l'Association, menée par d'éminents bibliothécaires modernistes, a mis en place un certain nombre d'actions visant à développer les bibliothèques, dont surtout, après la première guerre, les bibliothèques publiques laissées à l'abandon, visant aussi à former les responsables de ces bibliothèques et leur personnel, et à informer le public et les instances gouvernementales de l'importance de ce développement et de cette formation professionnelle.

Les cours de formation professionnelle, organisés à partir de 1938, font partie de cette démarche. Ils s'inscrivent dans les événements qui s'enchaînèrent à cette période. Ils ont persisté, avec quelques aléas, jusqu'à nos jours, et ont évolué.

Aujourd'hui, l'ensemble de la profession s'interroge toujours sur les problèmes de formation professionnelle à tous les niveaux du travail en bibliothèque. Des initiatives multiples ont été mises en place et les réflexions menées par les formateurs se juxtaposent et/ou se recoupent. Les nouveaux statuts du personnel de la Fonction publique, dont la filière culturelle est en cours d'examen, vont probablement profondément modifier les structures existantes, probablement aussi les mentalités.

Dans ce contexte, il a semblé intéressant d'étudier l'historique et d'observer

l'évolution d'un petit cycle de formation, qui, bien que relativement peu connu, a formé 4 000 personnes (actuellement plus de 700 par an) depuis ses origines et qui contribue notoirement à une meilleure gestion de toutes les petites bibliothèques publiques de France, relais de bibliothèques centrales de prêt, bibliothèques d'entreprises et d'hôpitaux, bibliothèques associatives en tous genres. Ces petites bibliothèques publiques qui, étant donné la répartition et le nombre des communes françaises, sont des maillons essentiels du réseau de lecture national.

Cette recherche nous a permis d'explorer, dans un premier temps, le contexte professionnel du début du siècle, particulièrement foisonnant d'idées neuves et de personnalités marquantes. La description des écoles professionnelles successivement mises en place, entre 1910 et 1940, leurs buts et leurs activités, a été nécessaire à cette étude préalable. De nombreux ouvrages parus à l'époque sur le thème de la formation professionnelle des bibliothécaires permettent un passage en revue précis bien que rapide.

Dans un deuxième temps, nous avons focalisé notre attention sur le centre de formation A.B.F. de Paris, premier mis sur pied, pour lequel les archives de l'Association sont assez riches. Il nous a permis de mieux connaître les circonstances du démarrage des sessions de cours, leurs acteurs, les objectifs poursuivis, entre 1938 et 1956, date à laquelle la formation a été interrompue pour éviter une concurrence avec la préparation au C.A.F.B. récemment créé, puis entre 1963, date de reprise, et 1980, date de début d'une réelle harmonisation nationale.

Le fonctionnement contemporain de la formation est ensuite examiné, tel qu'il existe depuis 1979 et 1983, avec les centres recevant des inscriptions en 1991 (24, à l'heure actuelle), les réunions nationales du conseil de perfectionnement, l'examen unique et la délivrance du diplôme de l'ABF.

Il nous a semblé judicieux de choisir trois centres caractéristiques, dont les origines et la structure sont assez différents mais cependant représentatifs. Leurs objectifs, leur évolution, leurs résultats, depuis leur création, ont été passés en revue.

L'Association se penchant plus particulièrement sur son cycle de formation élémentaire depuis quelques mois, nous avons exposé ensuite les problèmes nouveaux qui se posent et les solutions envisagées par la commission formation élémentaire qui a été constituée.

Enfin, dans la perspective du marché européen de 1992 et de l'harmonisation nécessaire des filières de formation et des diplômes, nous avons tenté d'aborder les difficultés pédagogiques susceptibles d'être rencontrées dans une activité d'enseignement de ce type, dont le public est hétérogène, d'âge, de statuts scolaire et culturel, d'attentes variables, et la possibilité d'intégration d'un tel niveau de formation dans le cursus de formation professionnelle des bibliothécaires existant actuellement en France.

Ont été abondamment évoquées et utilisées, dans cette recherche, les différentes réalisations concrètes de tous les acteurs de cette formation et certaines réalisations d'intervenants d'autres niveaux de formation comme le C.A.F.B., dont l'avenir est, à l'heure actuelle, tellement incertain. Nous espérons que cette étude leur rendra hommage et pourra contribuer à éclairer des points obscurs et à faire avancer la réflexion sur les enjeux d'un apprentissage professionnel au niveau élémentaire, la place des formateurs et le travail important qu'ils fournissent, ainsi que sur l'avenir des élèves.

I. HISTORIQUE

A. Le contexte professionnel du début du siècle

1) Le développement de la lecture publique

A la moitié du 19^e siècle, malgré les efforts de quelques gouvernants, comme GUIZOT sous la Monarchie de juillet, les bibliothèques municipales "plutôt que des collections vivantes", étaient encore des "musées à livres". "Les écrits professionnels mettent l'accent sur la conservation des collections, et sur la bibliothèque considérée comme musée de livres, plutôt que comme un lieu où le citoyen ordinaire peut trouver des ouvrages sur les sujets qui l'intéresse, que ce soit dans un but d'éducation ou de distraction"¹. "Nos prédécesseurs avaient pour le livre une trop grande pudeur. Ils le conservaient loin du bruit, et même loin des regards, en des locaux dont seuls quelques privilégiés parvenaient à déceler l'existence. Je ne sais plus lequel disait *Le livre n'a qu'un ennemi c'est le lecteur*".^{1b} Ces bibliothèques ne sont fréquentées que par des érudits, ont des horaires d'ouverture étroits, et fonctionnent la plupart du temps avec très peu de moyens car elles reçoivent peu de subsides de leur municipalité.

Dans les années 1820, 1830 et après 1860 cependant, les bibliothèques populaires et scolaires se développent sous la poussée d'un grand mouvement en faveur de l'instruction populaire. Les lois Jules FERRY, la Ligue française de l'enseignement de Jean MACE, les Bourses du travail de Fernand PELLOUTIER mettent en évidence un urgent besoin de lecture et d'éducation. M. GIRARD fonde vers 1861, la Société des amis de l'instruction, puis, en 1862, la Société Franklin, qui, toutes deux, allaient contribuer grandement à l'expansion des bibliothèques publiques populaires, à Paris, puis en Province.

Vers la fin du siècle, la situation des bibliothèques publiques françaises s'est considérablement améliorée, bien qu'elle n'ait évidemment rien à voir avec ce qu'elle est devenue dans le courant du siècle suivant. Les horaires d'ouverture restent restreints, les documents offerts souvent anciens et peu attractifs, le public populaire ose rarement franchir le seuil² mais les bibliothécaires se mettent à faire preuve d'un réel professionnalisme : ils

¹ cf. G.K. BARNETT, bibliographie en fin de mémoire.

^{1b} "causerie" de H. VENDEL à l'intention des élèves de l'ABF, 11 juillet 1938

² voir à ce sujet l'ouvrage d'A.M. CHAINTREAU et Renée LEMAITRE, Drôles de

"étaient soucieux de proposer un bon service et ils commençaient à regarder leurs établissements d'un oeil critique et à réexaminer le rôle que la tradition leur avait transmis"³ . Ils peuvent communiquer entre-eux par l'intermédiaire de revues professionnelles qui se sont créées, comme la Revue des bibliothèques⁴ , à partir de 1895. Ils reçoivent une qualification sous la forme de deux Certificats d'aptitude : le Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire universitaire, à partir de 1879, et le Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire municipal, à partir de 1893. En 1897, l'Etat "classe" 43 bibliothèques municipales de province et d'Ile de France : il s'agit d'établissements possédant des fonds anciens et précieux, dont l'entretien avait été, depuis les confiscations révolutionnaires, laissé à la discrétion des municipalités et dont l'état laissait souvent à désirer. Les professionnels des bibliothèques s'étaient beaucoup inquiété de cette situation et l'Etat répond là enfin à leurs justes préoccupations en prenant en charge une partie du personnel, une aide au fonctionnement et un contrôle sur la politique d'acquisition et de conservation (ces bibliothèques municipales classées sont à l'heure actuelle au nombre de 58). En 1898, il définit les qualifications professionnelles indispensables au personnel travaillant dans ces établissements. C'est le début d'une reconnaissance véritable du métier : "à l'avenir, le lettré amateur ou le savant de sous-préfecture ne pourrait plus diriger une grande bibliothèque municipale classée"⁵ .

2) L'Association des bibliothécaires français

L'ABF a vu le jour en 1906. Des bibliothécaires exerçant leurs fonctions dans divers types d'établissements y faisaient cause commune pour l'amélioration de leurs conditions de travail et de leurs salaires, mais aussi pour l'amélioration des services offerts aux usagers. Il s'agissait de former un "groupe de pression professionnel".

Elle a vu se succéder, depuis sa naissance, 37 présidents, parmi les bibliothécaires les plus éminents de la profession. On en trouvera la liste dans tous les annuaires de ses adhérents publiés par l'association. Citons au passage Henry MARTIN , Charles MORTET , Eugène MOREL , Ernest COYECQUE , Gabriel HENRIOT , Henri LEMAITRE etc... dans les premières années du siècle.

Elle s'est impliquée, dès ses origines, dans tous les événements qui concernaient le développement de la lecture en France, et même, très vite, à l'étranger.

Elle a cherché à rénover et perfectionner les bibliothèques, à encourager la

bibliothèques, Cercle de la librairie 1989.

³ BARNETT, op.cit.

⁴ cf. bibliographie

lecture publique, à former les bibliothécaires, à faire reconnaître l'importance de ce développement et de cette formation professionnelle dans l'opinion publique et auprès du gouvernement et des élus⁶.

Constituée de professionnels du livre en général, bibliothécaires mais aussi libraires et éditeurs, menée par des personnalités remarquables, elle a lancé de nombreux projets qui ont souvent abouti à des décisions gouvernementales.

Une des actions à laquelle elle s'est beaucoup consacrée est la formation professionnelle, élémentaire, mais aussi initiale et continue. Elle a utilisé pour cela son bulletin, publié à partir de 1907, et les bonnes volontés de ses adhérents pour mettre en place des actions de formation et des initiatives d'aide à la gestion de bibliothèques.

3) Les initiatives d'aide à la gestion

Une des premières initiatives de formation des bibliothécaires, mais aussi du public et des étudiants et chercheurs, menée par l'A.B.F., fut les conférences organisées à l'Ecole des hautes études sociales, entre 1910 et 1913. Ces conférences étaient impulsées par Eugène MOREL. Elles furent renouvelées 3 années de suite et unanimement appréciées par les professionnels. Elles ont été publiées⁷ et la préface, rédigée par MOREL, donne de bonnes indications sur les objectifs poursuivis et le contexte dans lequel elles prenaient place. Elles étaient destinées au public pour lui faire connaître les bibliothèques, aux étudiants, comme initiation à la recherche bibliographique, aux bibliothécaires qui trouvaient là une possibilité de concertation et une formation continue. Inaugurées par Henri MARTIN, alors président de l'ABF, elles comptaient parmi leurs intervenants des éditeurs, comme Mr BOURRELIER, et de nombreux bibliothécaires célèbres, comme Charles VITRAC, Henri LEMAITRE, Jules LAUDE, Charles SUSTRAC ou Camille BLOCH.

Eugène MOREL publiait, en 1910, un ouvrage qui donna lieu à de longues digressions polémiques : La Librairie publique⁸. Impressionné par les réalisations américaines, il en préconisait l'application à la France et se déclarait complètement en faveur de la lecture publique et d'un accès libre des bibliothèques à tous. Il dressait un état des lieux comparatif France/Europe/Etats-Unis et proposait des solutions dont certaines ne sont mises en pratique que de nos jours. En ce qui concerne le personnel des bibliothèques, il était partisan d'un apprentissage sur le tas des connaissances spécifiques à chaque type de bibliothèque et d'une solide culture générale. Il préconisait la polyvalence des postes de travail ("Tout

⁵ BARNETT, op.cit.

⁶ cf. article de J. LETHEVE, Pour le 75e anniversaire de l'ABF. Voir bibliographie.

⁷ Bibliothèques, livres et librairies, cf. bibliographie.

⁸ cf. bibliographie

bibliothécaire doit savoir assez de reliure, de bibliographie, de comptabilité etc... pour faire une suppléance"p.287) et considérait la "librairie publique" comme un véritable centre de ressources et d'information, dont le fonds devait être en permanence mis à jour : "...pour les *librarians* américains, qui ont fait de la *library* une des grandes institutions de l'Etat, le mot apostolat n'est point exagéré. Il faut exciter sans cesse le public, le fournir de renseignements de toutes sortes, chercher pour lui, non dans d'insipides catalogues, mais, en place, les volumes et les documents les plus utiles, suivre l'actualité, dresser à chaque moment l'état des ressources de la librairie sur les sujets les plus divers : une guerre, des tarifs douaniers, une loi sociale, une invention nouvelle..." (P.288).

Après la première guerre, les américains cherchèrent à aider à la reconstruction de la France, en la faisant profiter de leur expérience dans divers domaines et, entre-autres, dans celui de la lecture publique. Ces idées nouvelles furent plus ou moins bien acceptées mais néanmoins à l'origine de nombreuses initiatives de la part de bibliothécaires "modernistes".

A la suite d'une enquête internationale qu'il avait lancée parmi les associations de bibliothécaires, Gabriel HENRIOT suggéra, en 1926, à Prague, la création d'un Comité international, qui devint la F.I.A.B. (Fédération internationale des associations de bibliothécaires, ou IFLA).

L'A.B.F. proposa en 1931 la mise en place d'un Congrès de la Lecture publique qui eut lieu à Alger, et qui, s'il n'eut pas beaucoup de participants, fut source de nombreuses réflexions sur le fonctionnement des bibliothèques publiques par la suite. Parallèlement, lors du Congrès international de Rome/Venise en 1929, une grande enquête fût lancée sur la formation professionnelle des bibliothécaires dans les différents pays⁹.

Gabriel HENRIOT, dans un esprit apparenté à celui de MOREL en 1910, mais le contexte professionnel ayant déjà beaucoup évolué, publiait, en 1931, La Bibliothèque pour tous¹⁰, retranscription de conférences destinées à un public large. Ces conférences comportent un exposé sur les différentes sortes de bibliothèques, une description du métier de bibliothécaire, des qualités et de la formation requises, un état des lieux, des conseils pour l'aménagement et le fonctionnement. Il y explique aussi quelques notions techniques comme la rédaction de fiches de catalogage et la recherche bibliographique. Il s'agissait de conférences essentiellement pratiques, dans un but d'initiation, mais aussi de formation continue de nombreux personnels non qualifiés en poste.

L'A.B.F., au même moment, sous la poussée des bibliothèques municipales de moyenne importance, publiait un premier manuel de bibliothéconomie, Le

⁹ voir articles d'HENRIOT et d'E. PINTO VECCHI dans la Revue des bibliothèques, cf.bibliographie

¹⁰ cf. bibliographie

Manuel pratique du bibliothécaire, rédigé par Léo CROZET¹¹ .

Ces différentes initiatives, éléments parmi d'autres des actions entreprises à l'époque pour former les personnels et unifier la profession, sont la base sur laquelle s'est construit le cycle de formation élémentaire de 1938 : l'évolution de la notion de lecture publique, la multiplication des petites bibliothèques, le manque d'écoles et d'ouvrages professionnels incitèrent certains des responsables de l'A.B.F. à répondre à une demande de plus en plus forte.

4) Les décisions gouvernementales

Comme nous l'avons dit, il n'existait, au début du siècle, que deux diplômes donnant accès au métier : Le Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire universitaire (depuis 1879) et le Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire municipal (depuis 1893). La préparation pour ces deux diplômes se faisait essentiellement sous forme de stages en bibliothèque, l'Ecole des Chartes n'ayant encore à son programme, depuis 1869, que quelques heures de bibliographie et bibliothéconomie. MOREL en parlait ainsi dans La Librairie publique, en 1910 : " La connaissance des bibliothèques n'est pas enseignée en France actuellement, sinon dans des cours, excellents en eux-mêmes, mais tout à fait spéciaux et incomplets, à l'Ecole des Chartes et à la Faculté des Lettres. La classification des sciences, la bibliographie commerciale et industrielle restent en dehors de l'enseignement" (p.346). Il déclarait aussi, plus sévèrement : " Que dirais-je des connaissances archéologiques qui font l'objet des examens actuels dans les bibliothèques de France ? Rien du tout, sinon qu'elles n'ont rien à faire avec l'art des bibliothèques. Depuis le temps qu'on s'occupe des vieux livres et manuscrits, ils doivent être classés et décrits, ou alors c'est que l'on a mis après eux des gens bien incapables. Tous ne sont pas encore reproduits en fac-similé, et il faut des gens compétents pour les conserver. Les compétences requises sont surtout l'insecticide et la photographie" (p.287).

Sous la poussée de l'A.B.F. entre-autres, le gouvernement créa, en 1932, le Diplôme technique de bibliothécaire, qui se préparait à l'Ecole des Chartes. HENRIOT en parle dans un ouvrage publié en 1943¹² , dont il consacrait une partie aux "Mission, formation et profession du bibliothécaire". Pour lui, le D.T.B. ouvrait enfin les portes de tous les types de bibliothèque, bien que les cours aient encore peu intégré la lecture publique et les bibliothèques d'études : "Charles MORTET qui enseignait la bibliothéconomie à l'Ecole des Chartes remarquait, cependant, que la multiplicité et la diversité des bibliothèques publiques nécessitaient une autre formation du personnel" (p.130).

L'avancée de la lecture publique ne pouvait se contenter d'une formation essentiellement tournée vers la conservation et, après une longue bataille,

¹¹ cf. bibliographie

le D.T.B. fût transformé, en 1950, en Diplôme supérieur de bibliothécaire (D.S.B.) accessible avec une licence. Le Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire (C.A.F.B.) le suivit de près et satisfit enfin les bibliothécaires qui souhaitaient une formation et un diplôme spécifique pour les personnels, de niveau Bac, travaillant dans les bibliothèques publiques ne relevant pas de l'Etat. Paul POINDRON , inspecteur général à la Direction des bibliothèques de France, en 1952, expliqua pour l'ABF les raisons d'être de ces nouveaux diplômes et les débouchés qu'ils allaient offrir, dans un des numéros du bulletin¹³ . Le CAFB marque la création d'un corps de bibliothécaires intermédiaire entre le responsable, titulaire du DSB et d'une licence, et les employés de bibliothèque non formés. Pour répondre à la préoccupation de l'ABF concernant les bibliothèques d'entreprises, d'hôpitaux, et pour enfants, la préparation au CAFB prévoit des stages spécialisés et un examen optionnel. Le vœu de la DBF est que le CAFB devienne le titre minimum exigé pour toutes les bibliothèques publiques.

Cependant, de nombreuses petites bibliothèques associatives, d'entreprises, d'hôpitaux, ou gérées par des bénévoles de BCP, étaient tout de même "laissées pour compte", leur responsable n'étant souvent pas salarié ou ne possédant pas le baccalauréat. La formation de l'A.B.F., interrompue quelques temps lors de la création du C.A.F.B qui semblait combler les besoins, reprit donc de plus belle dans les années 60.

5) Les écoles professionnelles

En dehors de l'Ecole des Chartes, créée en 1821, une des toutes premières écoles de bibliothéconomie au monde, il a existé, au début du siècle, un certain nombre d'écoles d'initiative privée qui formèrent de nombreux bibliothécaires de qualité.

L'Ecole franco-américaine

La première mise en place fût l'Ecole franco-américaine, de 1923 à 1928, créée par le CARD (Comité américain pour les régions dévastées de la France), installée 10 rue de l'Elysée à Paris, et qui développa une conception différente de la gestion des bibliothèques en mettant le lecteur au centre des préoccupations du bibliothécaire (à la place du livre).

Elle était dirigée par Miss Sarah BOGLE , secrétaire générale adjointe de l'association des bibliothécaires américains, adhérente de l'A.B.F., et patronnée par Ernest COYECQUE , inspecteur général des bibliothèques. MOREL , Pol NEVEUX apportaient leur concours. HENRIOT qui, bien que chartiste et directeur de la Bibliothèque Forney, s'intéressait beaucoup aux "bibliothèques pour tous" et à la formation des personnels de bibliothèque en général, avait proposé de prendre en charge la direction française de l'école. La directrice de la section bibliothèques s'appelait Jessie CARSON : elle

¹² Des livres pour Tous, cf. bibliographie

avait dirigé la section enfantine de la bibliothèque publique de New-York et avait démarré, avec Victorine VERINE , à Soissons, les premières "bibliothèques sur roues" (futurs Bibliobus). A son arrivée en France, elle avait été très frappée par la misère dans laquelle se trouvaient les bibliothèques.

Cette école comprenait une section technique et une section de culture générale. La partie technique était divisée en trois : Administration, Catalogues et Le Livre, avec une part importante réservée aux bibliothèques enfantines.

La première session eut lieu en juin et juillet 1923, le matin et le soir sauf le samedi. Il s'agissait, pour ce premier essai, de perfectionner les bibliothécaires en poste, gestionnaires de petites bibliothèques ou auxiliaires dans les grandes. Il y eut 23 diplômés, dont 20 françaises. En 1924, il y eut deux sessions, une de 6 semaines assez intensives, une de 34 semaines d'octobre à mai. Les français ne payaient pas de frais de scolarité.

Plusieurs dizaines de bibliothécaires furent ainsi formé(e)s (201 au total, de 25 nationalités différentes), surtout des femmes, qui essaimèrent ensuite sur toute la France. Deux d'entre-elles, Marguerite GRUNY et Mathilde LERICHE, animèrent à partir de 1924, sous la direction de Claire HUCHET , bibliothécaire formée à Londres, et grâce au don de mobilier et de livres des américains, la première bibliothèque enfantine française, l'Heure joyeuse de Paris.

Les américains avaient donné de quoi assurer deux ans de cours. Sur l'insistance d'HENRIOT en particulier, l'expérience se prolongea trois ans de plus, mais l'école dû finalement fermer ses portes en 1928.

L'Ecole municipale de la Ville de Paris

A sa disparition, Gabriel HENRIOT, qui croyait profondément en la lecture publique, fit voter, par le Conseil municipal de la Ville de Paris, la création d'une Ecole de bibliothécaires municipaux. Celle-ci ouvrit ses portes en 1930. Il comptait ainsi former les bibliothécaires municipaux déjà en fonction et qui manquaient de qualifications, les fonctionnaires de la préfecture, les bibliothécaires des bibliothèques publiques ou privées, les élèves et anciens élèves des écoles de service social, les personnes voulant créer des bibliothèques populaires, des offices d'information etc...¹⁴.

Les cours se répartissaient, comme ceux de l'école américaine, en deux sessions d'hiver et d'été, l'une intensive, l'autre plus étalée, selon les disponibilités des élèves. A cela s'ajoutaient travaux pratiques, visites de bibliothèques et stage.

¹³ Bulletin n°7, février 1952, cf. bibliographie

¹⁴ cf. bibliographie, article de C. MEUVRET sur HENRIOT

L'école était gratuite et a fonctionné pendant près de cinq ans avec un budget inexistant. Elle connut une grande affluence et forma, elle-aussi, près de 200 personnes, de Paris, la région parisienne et la province, d'entreprises, hôpitaux, services sociaux, bibliothèques publiques et privées de toutes sortes.

En 1936, lassé de rester ignoré de ceux-là même qui avaient voté la création de son école, les élus de la Ville de Paris, Gabriel HENRIOT décide de cesser son activité et accepte la proposition de la Ligue féminine d'action catholique ¹⁵ qui lui offre de tenter une nouvelle expérience.

L' Ecole de l'Institut catholique

HENRIOT croyait en la nécessité absolue d'une formation professionnelle des bibliothécaires et critiquait la tradition qui voulait qu'une bibliothèque puisse être confiée à toute personne cultivée ou sachant simplement lire. Dans Des livres pour tous, son dernier livre, en 1943, il dit : "J'ai parlé de métier et non d'emploi, contrairement à cette conception, encore trop répandue, qu'il n'y a pas besoin d'apprentissage pour faire un bibliothécaire et pour occuper une charge, une fonction obtenue au hasard de la chance et des recommandations" (p.129), et encore : " Mais lorsque s'ouvrirent au public les grandes bibliothèques d'étude et ces établissements encyclopédiques dont le catalogue constituait une véritable bibliographie universelle (...) on vit, dans toute l'Europe, des bibliothécaires recrutés parmi les poètes, les savants besogneux, les courtisans, les hommes de loi, les arrivistes ou les fonctionnaires fatigués" (pp.129-130).

L'Ecole de l'Institut catholique, créée en 1935, reprendra tous ses principes et accueillera des bibliothécaires de tous horizons pour leur donner une formation orientée vers la lecture publique. A l'origine conçus pour aider les animateurs de bibliothèques paroissiales, les cours d'HENRIOT avaient l'objectif plus large de préparer au Diplôme technique de bibliothécaire, en offrant un aspect lecture publique largement développé. Les cours étaient payants et l'accès était réservé aux possesseurs du baccalauréat, diplôme requis pour passer la D.T.B.

Trente ans avant la création de l'Ecole nationale supérieure de bibliothécaires, avant même la création du C.A.F.B. (Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire), en 1952, l'école de l'Institut catholique fût la seule formation moderne et approfondie, en deux ans à plein temps (900h de cours par an) ou parfois en cours du soir, pour les bibliothécaires de lecture publique. Elle existe encore de nos jours, rue d'Assas, à Paris.

Les cours de la C.G.T.

La Confédération Générale du Travail, préoccupée de la lecture des travailleurs et de leur mise à disposition de bibliothèques dignes de ce nom,

¹⁵ future Action catholique générale féminine (A.C.G.F.)

mit en place, en 1936, une école réservée à ses militants ouvriers.

Cette école voyait le jour à l'époque de la publication, chez Hachette, du Rapport sur l'organisation de la lecture publique, du commerce et de la propagande collective pour la lecture et le livre par G. RAGEOT et D. MONTEL (1937), qui "contenait des propositions pour l'animation, la création de bibliothèques par des militants"¹⁶.

Elle s'inscrit dans le contexte du développement de la notion de loisirs ouvriers, grâce à l'instauration des congés payés par le gouvernement socialiste (1936) et d'une préoccupation généralisée du mouvement syndical pour l'éducation ouvrière. Fernand PELLOUTIER, à l'origine de la fédération des Bourses du travail, "considère l'enseignement et le développement de la lecture comme une des tâches essentielles de ces bourses du travail"¹⁷. Il déclare : "La mission révolutionnaire du prolétariat éclairé est de poursuivre plus obstinément que jamais l'oeuvre d'éducation morale, administrative et technique nécessaire pour rendre viable une société d'homme fiers et libres"¹⁸.

Ces bibliothèques de militants, créées par les Bourses du travail, sont à l'origine des bibliothèques de Comités d'entreprise¹⁹ que nous connaissons de nos jours et dont les animateurs actuels possèdent le C.A.F.B. ou, souvent pour les plus petites structures, le diplôme de l'A.B.F.

L'Ecole nationale supérieure de bibliothécaires

C'est bien plus tard, 10 ans après la création du DSB et du CAFB, que l'Ecole nationale supérieure de bibliothécaires vit le jour (1964).

Elle constituait l'aboutissement d'une revendication unanime des bibliothécaires depuis 50 ans : une école nationale de bibliothécaires. Gabriel HENRIOT eut le temps d'en voir la naissance avant de mourir, en 1965.

¹⁶ cf. article d'Alain PANSU, bibliographie

¹⁷ op.cit.

¹⁸ Fernand Pelloutier et le syndicalisme d'action directe / Jacques Julliard. - Seuil, 1971.

¹⁹ les comités d'entreprise ont été créés, par ordonnance gouvernementale, en 1945

B. Les objectifs, le public, les acteurs

1) Les besoins, le public

Comme il a été dit plus haut, il y avait en France avant-guerre une multitude de petites bibliothèques populaires de tous ordres :

- bibliothèques paroissiales de la Ligue féminine d'action catholique,
- bibliothèques populaires municipales de la Société Franklin,
- bibliothèques de Bourses du travail,
- bibliothèques sociales et d'hôpitaux aussi²⁰ , animées par des assistantes sociales²¹ ou des infirmières,
- bibliothèques de marins sur les bateaux²²
- premières bibliothèques circulantes, dans le Soissonnais, avec Victorine VERINE²³ , et dans la Marne, avec Henri VENDEL.

Les animateurs de toutes ces petites bibliothèques, souvent bénévoles, ne possédaient aucune formation professionnelle de base. Seuls leur bonne volonté, leur courage, et, généralement, une vocation pour le social et une passion pour le livre, les menaient. De nombreux professionnels des bibliothèques et du livre étaient conscients de cet état de fait et en rendaient compte dans des rapports, officiels ou non : rapports d'inspection des inspecteurs des bibliothèques, comme VENDEL ou POINDRON, Rapport sur la lecture publique... de RAGEOT, articles dans le Bulletin de l'ABF et d'autres revues professionnelles. L'Institut international de coopération intellectuelle avait lancé, en 1933, une enquête sur les Bibliothèques populaires et les loisirs ouvriers qui démontrait l'absence de qualification des gestionnaires de bibliothèques de ce type et s'en inquiétait.

Les cours de l'association se sont mis en place pour répondre à cette formidable poussée de la lecture populaire.

En 1937, le Diplôme d'assistante sociale nouvellement créé intègre dans son programme des heures d'initiation à la gestion de bibliothèques. La Croix Rouge française commande alors l'ABF pour mettre en place des sessions

²⁰ une des premières bibliothèques associatives d'hôpital a vu le jour à Lyon, en 1937

²¹ en 1933, la Direction de l'assistance publique de la Ville de Paris charge son service social de la gestion des bibliothèques

²² l'"Entraide sociale batelière", animé par l'Abbé J. BELLANGER crée 40 filiales avec des bibliothèques dans les ports fluviaux les plus fréquentés.

destinées à ses assistantes sociales et à ses infirmières. Ces cours seront subventionnés, à partir de 1938, grâce aux crédits accordés par le gouvernement de 36 aux bibliothèques publiques et gérés par le Bureau d'information sur les bibliothèques constitué par J. CAIN et P. POINDRON à la Bibliothèque nationale, en 1937.

2) Les initiateurs, les participants

En 1938, Myriem FONCIN, adhérente de l'ABF depuis 1920, chartiste conservateur à la Bibliothèque nationale, décide de mettre en place de "petits cours" à l'intention des gestionnaires de petites bibliothèques: "bibliothèque d'un hôpital ne comptant qu'une centaine de lits, (...) d'une école, d'un village, d'une prison, d'un ensemble HLM, d'une maison de jeunes etc..."²⁴.

Lors de ses études à la Sorbonne, Mlle FONCIN avait participé aux efforts de Robert GARRIC pour les "Equipes sociales", organisation qui aidait à s'instruire ceux qui n'en ont pas les moyens. Elle en avait gardé une volonté d'aide au développement de la lecture. Elle avait participé, à partir de 1936, aux réunions de l'Association pour la défense de la lecture publique, dont faisait partie RAGEOT, VENDEL etc...qui organisa des journées d'études et publia, à partir de 1936, la Revue du livre et des bibliothèques mais dont la durée de vie fût assez courte. Pendant la guerre, elle fit partie du Comité central d'assistance aux prisonniers de guerre en captivité et s'intéressa de près aux "bibliothèques de guerre" mises en place par la Croix Rouge. Elle créa, au sein de l'association, à partir des années 40, un comité de lecture, dont les listes et les fiches techniques, qui existèrent jusqu'en 1964, furent à l'origine de revues professionnelles connues de nos jours²⁵ et dont la partie Romans fût réutilisée, à partir de 1945, par le Bulletin critique du livre français.

Myriem FONCIN sera présidente de la nouvelle Section de lecture publique, en 1941, et présidente de l'ABF deux fois, de 1945 à 1947 et de 1959 à 1961.

Ce fût donc elle qui décida la création des "Cours de petites bibliothèques" : "Il conviendrait", dit-elle²⁶ "tout en laissant liberté entière aux différentes initiatives, de coordonner les efforts très louables qui sont actuellement tentés en France pour la diffusion du livre. Le meilleur moyen d'y parvenir serait peut-être la création d'un *Diplôme technique de bibliothécaires de bibliothèques populaires*, diplôme d'Etat à préparation libre. L'établissement d'un programme donnerait aux spécialistes l'occasion d'étudier ensemble les

²³ le premier bibliobus expérimental fût présenté à l'exposition coloniale de 1931

²⁴ M. FONCIN, Le Comité de lecture de l'ABF, cf. bibliographie

²⁵ Les Notes bibliographiques de Culture et Bibliothèques pour Tous et la revue Les Livres du CNDP, entre autres

²⁶ voir archives de l'ABF, rapport présenté par Mlle FONCIN, le 29/12/37, sur la

expériences déjà faites, d'en tirer les enseignements nécessaires, de formuler certaines règles techniques qui s'imposent mais dont l'évidence ainsi apparaîtrait à tous, de proposer pour le matériel, le classement, la rédaction des fiches, l'établissement des catalogues etc... certains modèles qui auraient fait leurs preuves et gagneraient à être présentés de façon systématique. Pourraient prétendre à ce diplôme ceux qui justifieraient d'une instruction et d'une formation sociale suffisante. En effet, si, pour organiser une bibliothèque populaire, une certaine formation technique, un minimum de culture (ce minimum devra souvent être très élevé) sont nécessaires, une formation sociale est indispensable. C'est elle - et elle seule - qui donne la compréhension du milieu, inspire le choix judicieux des livres et les orientations individuelles et sait, en dernière analyse, créer l'atmosphère qui assurera l'action bienfaisante de la bibliothèque". On discerne, dans ce texte, plusieurs notions qui préfigurent les premiers objectifs des cours de l'association, d'une part, et la création, quelques 20 ans plus tard, du DSB et du CAFB.

Elle fit appel à un certain nombre de professionnels du livre qui, comme elle, s'intéressaient au développement de la lecture publique. On voit ainsi apparaître, dans les programmes des premières sessions, les noms de :

- Julien CAIN, administrateur de la B.N., auteur du discours d'introduction à la première session
- Gabriel HENRIOT, conservateur de la Bibliothèque Forney, chargé du cours d'introduction sur les bibliothèques et la lecture publique
- Yvonne ODDON, future co-auteur du Petit guide du bibliothécaire avec C. BACH, chargée du cours sur les bibliothèques étrangères et les grandes bibliothèques
- Marguerite GRUNY, animatrice de la bibliothèque de l'Heure joyeuse, chargée du cours sur les bibliothèques pour enfants
- Henri VENDEL, bibliothécaire à Chalons sur Marne, futur Inspecteur général des bibliothèques, chargé du cours sur la coopération entre bibliothèques et les bibliothèques circulantes
- Paul POINDRON, conservateur à la Bibliothèque nationale, futur Inspecteur général des bibliothèques, chargé du cours sur les différentes catégories de livres et le choix de livres
- Georges RAGEOT, éditeur, auteur du Rapport sur la lecture publique, chargé des cours sur l'histoire du livre et sa fabrication
- Pierre JOSSERAND, conservateur à la Bibliothèque nationale, futur président de l'ABF, chargé du cours sur la reliure

Les cours étaient patronnés par les inspecteurs généraux Charles SCHMIDT

multiplication des bibliothèques populaires

La formation ABF. Mémoire de DESS. (19). 12/09/91

et Emile DACIER.

Ces cours, qui ont existé dans la capitale pendant des années, puis ont essaimé dans toute la France, ont subi, depuis leur création, une évolution notable, sensible à travers l'histoire du centre de Paris.

C. Evolution de 1938 à 1980 : Le centre de Paris

1) L'organisation administrative

Les sessions furent organisées jusqu'après la guerre à raison de deux par an en moyenne et jusqu'en 1956. Il y eut ensuite une coupure de plusieurs années due à la concurrence apparente dans le contenu avec la préparation au CAFB. Puis les cours reprirent de plus belle, avec une session par an, de 1963 à aujourd'hui.

Local :

Les interventions se déroulaient dans diverses bibliothèques avec, en général, un lieu privilégié pour l'ensemble de la session et des travaux pratiques dans les établissements des intervenants : la première session se tint au Musée pédagogique ; la deuxième session, durant l'hiver 38/39, se déroula à la Bibliothèque Sainte-Geneviève ; en février 1940, c'était la Bibliothèque nationale ; en janvier 1943, organisée sous les auspices de la Croix Rouge, la session eut lieu dans les locaux de la Section Bibliothèques et Jeux du Comité central d'assistance aux prisonniers de guerre en captivité, rue Saint-Dominique ; en novembre 1945, sous les mêmes auspices, elle se déroula boulevard de Latour-Maubourg ; en 1948, les sessions avaient lieu au siège de l'association ; à partir des années 1960, elles se tinrent à la Bibliothèque municipale de Neuilly sur Seine, puis, comme actuellement, à la Bibliothèque Forney, une sorte de retour aux sources si l'on pense à Gabriel HENRIOT.

Contenu :

Les élèves assistaient à des cours magistraux, au début relativement peu nombreux puisqu'il s'agissait de 15 jours, à raison de deux demi-journées par semaine. A cela s'ajoutaient des visites de bibliothèques : la Nationale, l'Heure joyeuse, des bibliothèques de centres sociaux, la bibliothèque de l'Hôpital Beaujon, l'Ecole Estienne, en 1939 par exemple. Jusqu'en 1956, la visite de la Bibliothèque nationale était systématiquement prévue. Il y avait également des travaux pratiques, des devoirs à rendre, un stage dans une bibliothèque choisie par l'ABF et un rapport de stage. On trouve, dans les archives de l'association, des travaux ainsi réalisés par les élèves : aménagements de bibliothèque avec maquette en couleur et en 3 dimensions et plan, fiches de lecture, notes administratives émaillées de statistiques pour l'obtention d'un budget exceptionnel...

Durée :

Ce n'est qu'après 1963 que les cours ont commencé par s'étaler sur une période de 3 mois, puis ont finalement, à partir de 1968, débuté en octobre pour se terminer en mai de l'année suivante, toujours à raison d'une à deux demi-journées par semaine.

Sélection des candidats :

Pour l'admission aux cours, on demandait aux candidats de répondre à quelques questions de culture générale : citer le titre de quelques livres, d'une exposition, d'une pièce de théâtre, retrouver l'auteur de quelques ouvrages récents, citer l'auteur de telle ou telle découverte importante... Cette pratique a perduré pour la sélection des nombreux candidats, au centre de Paris, jusqu'à aujourd'hui.

Examen :

A la fin de la session, les élèves étaient invité(e)s à tenter l'examen. Il s'agissait, et il s'agit toujours, d'une épreuve écrite et d'une épreuve orale, avec un rattrapage éventuel par les travaux de l'année et le rapport de stage. S'il passait les épreuves avec succès, l'élève se voyait décerné le diplôme de l'association et son nom était systématiquement cité dans le bulletin. Une vingtaine de personnes a reçu ainsi le diplôme, à chaque session, pendant toute la première période.

Financement :

On possède peu de données sur le fonctionnement financier de la formation dans sa première période. Dans le bulletin de l'association, les rapports des trésoriers ne mentionnent des recettes et des dépenses pour ce chapitre que sur la tranche 1949/1956. Il s'agit, au titre des recettes, de droits d'inscription, et, au titre des dépenses, d'indemnités de professeurs. Il n'existait, à l'époque, pratiquement aucun autre frais, les locaux étant concédés gratuitement et l'usage de la photocopie étant encore restreint.

Sur la période en question, cela donne les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes	Marge bénéficiaire
1949	/	5 500	+ 100%
1950	26 955	26 000	- 3,7%
1951	3 000	15 000	+ 80%

1952	/	/	/
1953	16478	34 500	+ 52,2%
1954	20 069	31 500	+ 36,3%
1955	/	/	/
1956	39 509	49 000	+ 19,4%

Si l'on examine uniquement ces quelques années, on s'aperçoit que le budget des cours est presque toujours bénéficiaire. Les dépenses d'indemnisation d'intervenants de 1950 sont exceptionnellement importantes du fait d'un reversement en 1952 au titre de l'année 1950. En divisant le chiffre des recettes par le nombre d'élèves annuel indiqué dans les archives, on obtient un droit d'inscription variant de 261,90 frs, en 1949, à 1884,60 frs, en 1956. Cependant, on trouve, dans ces mêmes archives, des indications de montants de droit d'inscription qui n'ont rien à voir avec ces chiffres : en 1940, il était de 25 frs pour les assistantes sociales et, en 1943, il était de 100 frs, pour les "bibliothécaires d'associations, de groupes de jeunes, de collectivités sociales etc...". On peut donc penser que les trésoriers regroupaient sous la mention "droits d'inscription" les subventions et aides diverses que l'association recevait au titre de la formation : participations aux frais par la Croix Rouge, subventions du Bureau d'information sur les bibliothèques dont il a été question plus haut. Etant donné le relatif manque d'information sur les années d'immédiate après-guerre, il est également possible que les chiffres correspondant aux nombres d'élèves inscrits soient lacunaires.

2) Les programmes

Les cours de 1939, identiques à ceux de la première session, étaient présentés en 4 parties :

- Les différentes catégories de bibliothèques, avec des notions générales sur la lecture publique, puis des introductions sur les grandes bibliothèques françaises et étrangères, sur les petites bibliothèques, sur les bibliothèques pour enfants, sur les bibliothèques d'hôpitaux et sur la coopération entre bibliothèques,
- La lecture dans une petite bibliothèque, avec des introductions sur les différentes catégories de lecteurs, sur les différentes catégories de livres et le choix de livres, sur le choix de livres pour enfants et sur les bibliographies et usuels,

- Le livre, avec des introductions sur l'histoire, sur la description et la fabrication, sur l'illustration et sur le commerce,
- L'organisation d'une petite bibliothèque et la préparation des livres pour la lecture, avec des introductions sur le budget, le local, le mobilier, sur les entrées et le classement, sur la rédaction des fiches et le catalogue, sur la reliure et sur le prêt.

Tout cela en une vingtaine de cours plus des visites, répartis sur 15 jours.

En 1940, on retrouve les mêmes thèmes, présentés dans le désordre. Les bibliothèques étrangères ne sont plus mentionnées dans le programme, mais certainement incluses dans le cours sur les grandes bibliothèques, puisque le l'intervenant en est toujours Mlle ODDON.

En 1945, Henri LEMAITRE intervient sur "Les problèmes de la lecture publique en France" ; Myriem FONCIN parle de la lecture ; on a ajouté une visite de "bibliothèque circulante" ; la fabrication et la reliure ont été rassemblées dans un seul cours sur "Les techniques du livre" ; M. FONCIN intervient également sur "La bibliothèque vivante" et on voit ainsi apparaître l'animation, thème qui n'était pas vraiment abordé dans les sessions précédentes ; enfin, il n'y a plus de cours sur la coopération.

En 1948, le cours sur la reliure et l'entretien des livres est à nouveau assuré par Mr JOSSERAND.

Dans leur ensemble, les cours dispensés pendant la période 38/56, coordonnés par Myriem FONCIN, varient assez peu dans leurs contenus comme dans leurs intervenants. Une grande cohérence est maintenue, avec une large part accordée aux problèmes de la lecture publique en général, aux bibliothèques enfantines et aux rapports avec le lecteur. La partie purement technique - catalogage, bibliographie, entretien des livres - n'est pas plus importante que le reste : elle semble toujours constituer à peu près le quart du programme.

3) La "coupure" 1956/1963

On ne trouve, pour la période 1956/1963, plus aucune trace de cours de formation professionnelle assurés par l'association : ni dans les archives, ni dans le bulletin, ni dans les rapports du trésorier.

En effet, le Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire, créé en 1952, était alors en plein développement.

Le public auquel il s'adressait, comme les cours de l'ABF, était celui des animateurs de bibliothèques publiques, avec des possibilités de spécialisation dans le domaine de la littérature jeunesse.

Les intervenants provenaient du même "vivier"²⁷ : chartistes intéressés par la lecture publique, anciens élèves de l'Institut catholique.

Aussi l'association décida-t-elle d'interrompre ses sessions, persuadée d'avoir remplie sa mission et de se voir relayée par l'Etat.

Vers 1960 cependant, Myriem FONCIN réalisa qu'une partie des gestionnaires de petites bibliothèques ne pouvaient avoir accès à la préparation du CAFB : ceux qui ne possédaient pas le baccalauréat, d'une part, ceux qu'une formation lourde n'intéressaient pas parce qu'ils remplissaient bénévolement leur tâche, d'autre part. Et puis, restaient toujours sans formation initiale tous les personnels de catégorie C des bibliothèques, à une époque où les bibliothèques municipales se développaient à grande vitesse et où les possesseurs de CAFB se voyaient placé(e)s à la tête d'établissements de taille moyenne dont le personnel n'avait aucune qualification²⁸.

Mlle FONCIN, alors proche de la retraite, décida de faire appel à des bibliothécaires de la couronne de Paris pour reprendre les cours de formation élémentaire.

C'est ainsi qu'eut lieu, en mars 1960, à la Bibliothèque municipale de Neuilly sur Seine, une réunion de la Section des petites et moyennes bibliothèques à rôle éducatif (créée en 1959), comprenant Mr COULOMB, directeur de la bibliothèque, Mlle ALTMAYER, bibliothécaire de CE, Mr HASSENDORFER, documentaliste à l'Institut national pédagogique et initiateur de la nouvelle section, et Myriem FONCIN. Cette dernière demanda alors à Mlle GILBRIN, future Mme LAUDE, bibliothécaire de Neuilly, ancienne élève de l'Institut catholique, de mettre sur pied un nouveau centre de formation ABF.

Les cours reprennent le 7 janvier 1963 et ne s'arrêteront plus.

La nouvelle équipe d'enseignants est constituée d'amis, bibliothécaires de divers établissements de la couronne de Paris, ayant récemment obtenu un CAFB ou anciens élèves de l'Institut catholique comme Mme LAUDE.

Lors de la première session, Mlle FONCIN introduit les cours par les traditionnelles "Notions générales sur la lecture publique" dont parlait HENRIOT avant la guerre. Mlle COYETAUX, Inspectrice des bibliothèques de la Seine, intervient sur le circuit du livre. Mr PAIN, libraire, parle de l'édition et du commerce du livre. Mlle ALMAYER fait le cours sur le choix de livres. Mme PUGET, professeur à l'Institut catholique, traite le classement des livres et le catalogage. Mr BLETON, Conservateur à la Direction des bibliothèques de France, intervient sur le local et le mobilier. Mr COULOMB assure les cours d'administration. Mlle GILBRIN traite des discothèques.

²⁷ cf. entretien avec Mme LAUDE, Annexe 1.

Les visites comprennent l'Heure joyeuse, la bibliothèque de la S.N.C.F., une bibliothèque municipale de la Ville de Paris, un Centre culturel, un centre social. La partie technique - rédaction de fiches, classification - s'étale sur plusieurs cours.

En 1968/69, Mme LAUDE se charge d'un cours, en deux parties, d'introduction à la bibliographie. Mlle ALTMAYER assure la partie animation/activités culturelles. Mr COULOMB intervient sur "Les carrières dans les bibliothèques publiques", premier exposé sur le personnel des bibliothèques au programme de la formation. Il parle également, en fin de session, des relations publiques et de la publicité. On note la visite d'un bibliobus. La partie technique - catalogage, classification, intercalation, bibliographie - occupe à présent le tiers du programme.

Les contenus se répètent ensuite, d'une session sur l'autre, avec de légères modifications, intégrant peu à peu les documents autres que le livre, les nouvelles technologies, s'étalant peu à peu sur un nombre d'heures de plus en plus important (de janvier à mars en 1963, de novembre à mars entre 68 et 80, de novembre à mai à partir de 81).

A la fin des années 70, les programmes commencent à faire état de travaux pratiques "par groupes", reflétant ainsi l'augmentation progressive de la demande et du nombre des élèves (51 personnes en 78/79 pour 20 en 1964).

4) Evolution des inscriptions

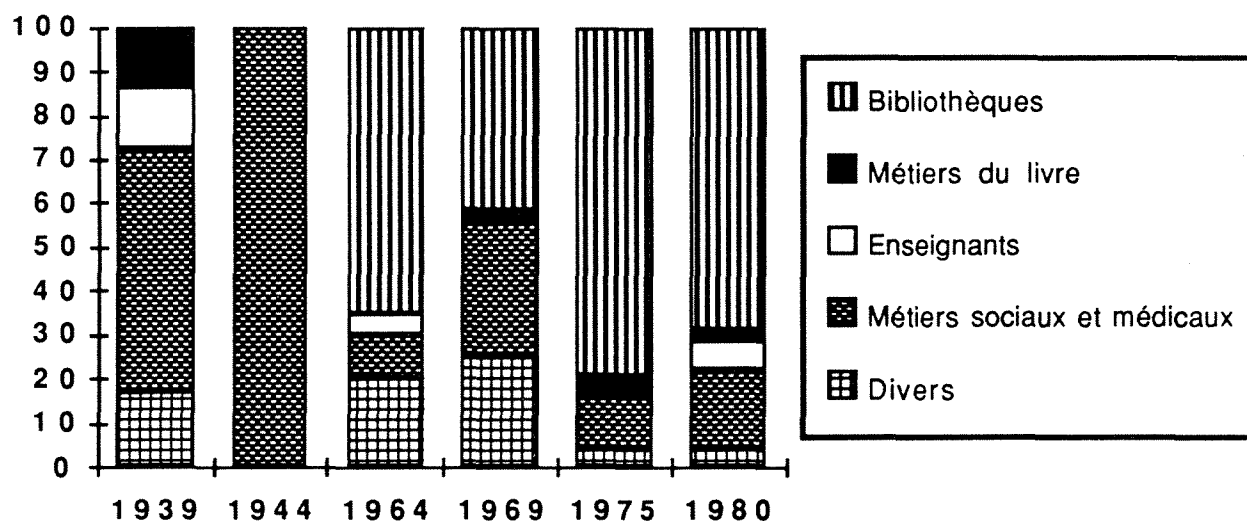
Répartition par profession :

Conformément aux objectifs indiqués par M. FONCIN dans son rapport et suite à la demande faite par la Croix Rouge française, la première session, dont le premier cours eut lieu le 27 juin 1938, accueillit des assistantes sociales, des jardinières d'enfants, des infirmières.

On retrouve la même participation importante des métiers sociaux pendant la guerre mais les répartitions basculent complètement après 1963 (voir graphique ci-dessous).

²⁸ Mme LAUDE, op.cit.

REPARTITION DES ELEVES PAR PROFESSIONS : Centre de Paris 1938-1980



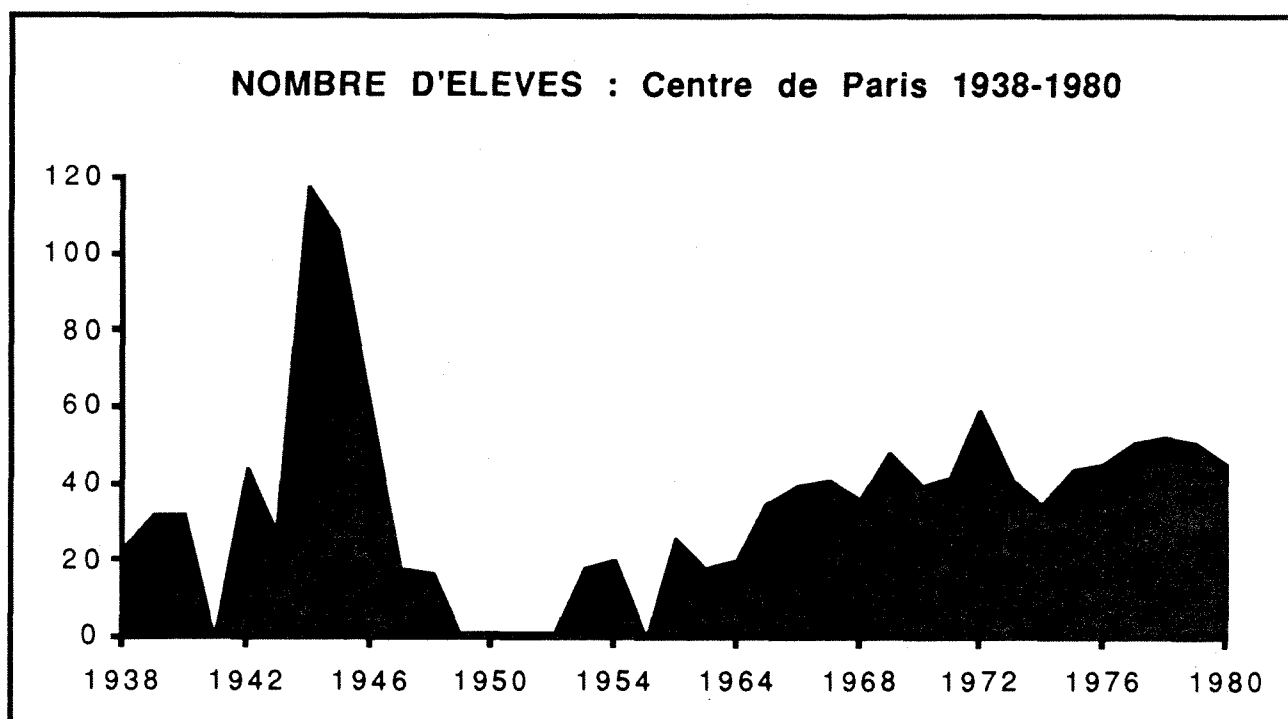
Dans les "Métiers du livre" sont intégrés les éditeurs, libraires ou employés de librairie, journalistes, traducteurs, écrivains.

Dans les "Métiers sociaux et médicaux" sont intégrés les assistantes sociales, infirmières, puéricultrices, jardinières d'enfants, éducateurs.

Dans les "Enseignants" sont intégrés les instituteurs et les professeurs.

Dans les "Divers" sont intégrés les étudiants, fonctionnaires autres que de bibliothèque, militaires, artisans et artistes.

On observe un renversement de situation entre les métiers sociaux et les bibliothèques, d'une période à l'autre. Les métiers du livre, assez présents lors des toutes premières sessions, disparaissent ensuite complètement pour réapparaître à partir de 1969. Les enseignants sont également là en proportion importante lors des premières sessions et ne réapparaissent vraiment qu'en 1980. La partie "Divers" est bien sûr notable puisqu'elle est un peu "fourre-tout" et contient des représentants de professions variées mais dont le nombre par catégorie est très restreint. On en observe cependant une nette réduction à partir de 1975 : la demande semble de toute évidence provenir en majorité des personnes en poste dans des bibliothèques.



Le graphique tient compte de la coupure 1956/1963.

On observe un nombre d'élèves non négligeable (près de 120 en 1944) pendant la guerre, dû aux nombreuses sessions organisées à la demande de la Croix Rouge. Ensuite les chiffres augmentent très progressivement : de la vingtaine, en 1954 et 1964, aux alentours de la cinquantaine en 1980. Nous n'avons aucun chiffre pour les années 1950 à 1952, ce qui ne veut pas dire que les sessions se sont interrompues puisqu'il existe des recettes et des dépenses au titre des cours dans les rapports du trésorier (voir tableau financier plus haut).

A l'heure actuelle, le centre se maintient aux alentours de 60 inscrits par an.

Répartition par sexe :

Au début du siècle, la très grande majorité des bibliothécaires professionnels, chartistes et titulaires du Certificat d'aptitude, étaient des hommes.

Ils avaient en général la direction de leurs bibliothèques et étaient secondés par du "petit personnel" chargé des tâches subalternes. Eugène MOREL, toujours à la pointe de son époque, en disait ceci : "La raison n'a pas toujours présidé à la distribution du travail entre les hommes et les femmes ; bien des métiers de femme seraient mieux exercés par des hommes et réciproquement. Celui de bibliothécaire est-il de ceux-là ? Voilà la question. Elle est tranchée en France où aucune place sérieuse de

bibliothécaire n'est confiée à une femme (...) et où l'Ecole des Chartes n'a pas encore recruté une demoiselle".

Il disait aussi - ce qui n'est pas forcément tout autant à son honneur où à celui de la France, mais est peut-être toujours vrai ? - : "On peut avoir pour le même prix des femmes plus instruites, plus assidues que ne sont les hommes".

Il disait enfin : "D'une part le service de délivrance des volumes, tenue des livrets de prêt etc... demande des figures plus aimables, d'autre part la recopie et mise en ordre des milliers de fiches nécessaires, le dépouillement des périodiques, et si, comme cela doit être, la librairie reçoit ses notices toutes imprimées, le découpage, collage, assemblage, classement sont des besognes qui nécessitent des mains rapides, soigneuses et habituées à ce métier de copiste que la mécanique est venue aider. Il faut

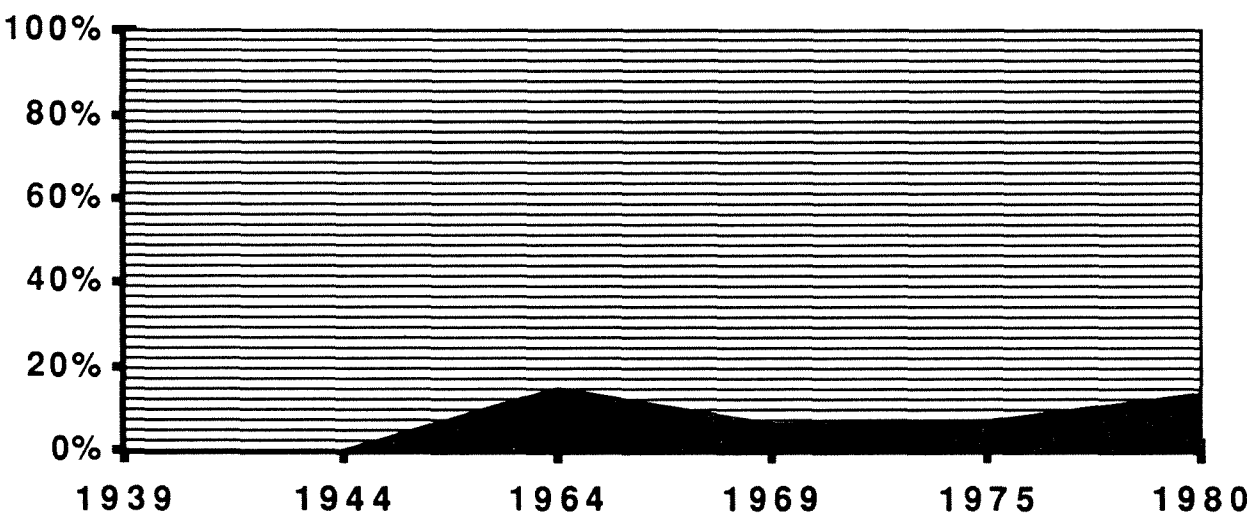
des femmes dans les bibliothèques"²⁹.

Les femmes ne sont entrées dans les bibliothèques, pour la majorité d'entre-elles, que par la lecture publique. Quelques-unes, comme Myriem FONCIN, étaient chartistes, mais beaucoup sont venues, après 1935, de l'Institut catholique, puis du CAFB.

Sauf en ce qui concerne les bibliothèques populaires et les "petites bibliothèques". Mises sur pied par des associations caritatives, religieuses, ouvrières, à vocation sociale etc... elles étaient, en général, animées par des femmes au foyer, des assistantes sociales, des infirmières...

Elles ont constitué le public demandeur des débuts de la formation ABF.

**POURCENTAGE D'ELEVES DU SEXE MASCULIN :
Centre de Paris 1938-1980**



Ainsi qu'on en a le reflet ci-dessus, les hommes n'ont fait partie des élèves des cours élémentaires qu'à partir des années 60, en nombre cependant toujours assez réduit. C'est encore le cas de nos jours, comme on le verra dans les statistiques des centres actuels.

5) Le Métier de bibliothécaire

En 1966, Mr ROUX-FOUILLET, qui avait des contacts étroits avec

²⁹ La Librairie publique, op.cit., p. 294, 295 et 296

l'Association nationale d'études municipales (ANEM)³⁰, met sur pied un début de collaboration avec l'ABF : les cours dispensés par les intervenants de l'association seront ronéotés et diffusés par correspondance pour la formation des employés de bibliothèque³¹. Ces derniers passent un examen qui donne aux titulaires du grade de commis d'administration une option Bibliothèques qui les aide à être nommés en bibliothèque municipale. Les professeurs de l'ABF font partie du jury de l'examen de l'ANEM. Cette collaboration fonctionne pendant un an.

L'ABF n'est cependant pas satisfaite de voir le travail de ses professeurs diffusé par une autre association, sans véritable référence à ses auteurs. Elle décide donc, en 1967, de publier elle-même ses documents pédagogiques. ce sera la première édition, d'abord multigraphiée, du Cours élémentaire de formation professionnelle.

Son contenu reprend donc celui des cours :

- *Notions générales sur la lecture et les bibliothèques publiques*, par la présidente de l'association, Mme Suzanne HONORE,
- Une première partie intitulée *Catalogue et classification*, comprenant la classification décimale, la rédaction de fiches, les différents catalogues et l'intercalation, par Mlle ESTEVE, bibliothécaire de Colombes, et Mme GUILLET, bibliothécaire du CE Renault,
- Une deuxième partie intitulée *Bibliographie et choix des livres*, comprenant des notions sommaires de bibliographie, le commerce du livre et les relations libraires/éditeurs, le choix de livres et la préparation des commandes, par Mme LAUDE, Mr PAIN et Mlle ALTMAYER,
- Une troisième partie intitulée *Organisation et administration*, comprenant l'équipement des livres, l'inscription des lecteurs, l'inventaire, le prêt, le budget et les statistiques, les carrières dans les bibliothèques publiques, les bibliothèques pour enfants, local et mobilier, par Mme LAUDE, Mlle PILA, bibliothécaire à Sceaux, Mr COULOMB, Mme GUILLET, Geneviève PATTE, bibliothécaire pour enfants à Clamart,
- Une quatrième partie, enfin, intitulée *Animation*, comprenant l'animation et les activités culturelles, les relations publiques, les contacts avec les lecteurs et la publicité, par Mlle ALTMAYER et Mr COULOMB.

Ce document était vendu 10 frs, en 1968, par correspondance, au siège de l'ABF ou au siège des cours, la BM de Neuilly.

Par la suite, l'ABF signa un contrat d'édition avec PROMODIS, qui lui permit de publier plusieurs éditions du Cours élémentaire... qui devint, en 1979, Le Métier de bibliothécaire. Celui-ci en est actuellement à sa 9e édition, en

³⁰ est devenu la Centre de formation des personnels communaux (C.F.P.C.), et actuellement le Centre national de la fonction publique territoriale (C.N.F.P.T.)

cours de réalisation.

La 8e édition, parue en 1988, revue en 1990, contient 5 parties :

- *Les bibliothèques*, comprenant une introduction générale et les différents types de bibliothèques (publiques, scolaires, d'étude et de recherche),
- *Les différents types de documents*, comprenant la production et la diffusion du livre, les périodiques, les documents sonores, audiovisuels et graphiques,
- *Le circuit du document*, comprenant les acquisitions, l'équipement, le catalogage, l'informatisation,
- *Les fonctions de la bibliothèque*, comprenant l'accueil du public, la communication des documents, la documentation, la conservation, la gestion administrative,
- *Lecteurs et partenaires de la bibliothèque*, comprenant de la sociologie de la lecture, l'environnement de la bibliothèque, l'action culturelle et la publicité,
- *Construction et aménagement des bibliothèques*, comprenant les bâtiments, le mobilier et la décoration.

L'introduction en est toujours rédigé par le ou la présidente en exercice (en 1988, Jacqueline GASCUEL). Le texte est complété par un vocabulaire professionnel et des adresses utiles, de plusieurs pages.

Les auteurs ne proviennent plus seulement de la formation ABF. Avec les années et le développement du CAFB, le Métier de bibliothécaire a évolué vers un nouveau public, pour lequel le ton et le niveau se sont élevés. La plupart des rédacteurs sont des professeurs du CAFB, bien que certains interviennent également dans les cours de l'association.

Le Métier... est actuellement considéré comme l'ouvrage de base de toute formation initiale. Il est largement diffusé et constitue une source importante de revenu pour l'association. En 1979, une partie de la somme globale perçue par l'association avait permis d'en envoyer quatre ou cinq d'entre-eux visiter les bibliothèques anglaises³². Aujourd'hui, la somme devient suffisamment importante pour que les auteurs perçoivent individuellement leurs droits.

³¹ cf. bibliographie, Préparation au concours de commis de bibliothèque / ANEM

³² cf. entretien avec Mme LAUDE, Annexe 1

D. Echo de la formation au sein de l'association

1) L'information sur la formation

Dans les premières années de l'organisation des "petits cours", on trouve, dans le Bulletin de l'ABF, de nombreuses allusions à cette initiative et à ses résultats positifs. Les bibliothécaires adhérents de l'association s'en faisaient volontiers les porte-parole pour pousser les associations culturelles et sociales et le gouvernement à envoyer les animateurs de petites bibliothèques en formation.

En 1938, lors de journées d'étude organisées par l'Association pour la défense de la lecture publique, Paul POINDRON était intervenu sur le thème des cours récemment mis sur pied par l'ABF.

On trouve, dans le bulletin de mai 1946, le texte anonyme suivant : "Nous attirons tout spécialement l'attention de nos collègues sur le succès de cette expérience et l'intérêt qu'il y aurait à multiplier les cours de ce genre, partout où se trouvent réunies des étudiantes se destinant à des carrières telles que celles d'assistantes sociales, rurales notamment, où celles qui sont appelées à collaborer à l'oeuvre entreprise par la Direction de la lecture publique. Nous comptons sur le dévouement de nos adhérents de province pour prendre les initiatives de ces enseignements là où ils se trouvent".

En 1948, Henri VENDEL, de retour d'une tournée des bibliothèques provinciales, déclare : "Ce qui manque à nos bibliothèques de lecture publique, j'entends aux bibliothécaires de petites bibliothèques, ce n'est pas le dévouement, ni le zèle, c'est trop souvent la formation professionnelle. Voilà pourquoi, en attendant que la Direction des bibliothèques organise un enseignement à leur usage, il serait tout à fait souhaitable qu'ils suivissent les cours intensifs de l'ABF. Plusieurs viendront je l'espère, mais beaucoup sont âgés, beaucoup sont d'anciens instituteurs qui tiennent à leurs habitudes et qu'on ne saurait renvoyer à l'école".

Jusqu'en 1956, les résultats des examens sont régulièrement donnés dans le bulletin, avec l'indication des dates auxquelles se sont tenues les sessions, des origines professionnelles des élèves, souvent des mentions obtenues, parfois aussi avec la liste des professeurs et du thème de leurs interventions.

Quand les sessions reprennent, en 1963, on en trouve l'information dans la rubrique "Vie associative : Section des petites et moyennes bibliothèques", avec les dates, le nombre d'élèves, la liste des professeurs. A partir de

cette date, on ne trouve plus aucune référence aux cours dans les rapports des trésoriers.

Les réussites à l'examen continuent à être indiqués jusqu'en 1967 puis disparaissent du bulletin.

En 1968, au Congrès de Clermont-Ferrand, premier congrès national de l'association, Noë RICHTER cite abondamment les programmes des sessions de cours organisées par l'ABF, dans son intervention sur La Formation du personnel des bibliothèques publiques des villes, et souhaite que l'ABF prenne en charge la préparation des employés de bibliothèque aux concours d'Etat.

La liste des diplômé(e)s paraît encore une fois dans le bulletin, en 1973. On n'y trouve plus ensuite d'allusions à la formation élémentaire, sauf sous la forme d'articles courts, rédigés à deux reprises par Mme FROISSART, et qui établissent un rapide état des lieux.

En 1983, 50e anniversaire de la formation, Jacques LETHEVE, Suzanne HONORE et Claude LAUDE, publient, à usage de l'association, une petite plaquette retraçant l'histoire des "petits cours". Cette plaquette verra une diffusion très restreinte : les archives du siège n'en contiennent pas d'exemplaire, seuls les responsables des centres de l'époque et les dossiers de Mme FROISSART en gardent le souvenir.

La même année, pour la même occasion, la revue professionnelle Livres-Hebdo fait paraître un petit article. Un autre article, cette fois pour la parution d'une nouvelle édition du Métier de bibliothécaire, paraîtra l'année suivante.

En 1985, cependant, dans le dossier Formation du bulletin n°131, Daniel RENOULT rappellera rapidement les initiatives de formation élémentaire en citant l'ABF, et, en 1991, le n°150, pré-congrès consacré à la formation, contiendra plusieurs articles d'acteurs contemporains des cycles ABF.

Entre le début des années 1970 et le milieu des années 1980 donc, la formation élémentaire organisée par l'association semble relativement ignorée par ses propres adhérents, hormis bien sûr ceux qui ouvrent des centres.

2) Les centres de Province

Les "Cours pour petites bibliothèques" ont essaimé très tôt en Province.

Les premiers centres se sont ouverts sous l'impulsion d'un(e) adhérent(e) de l'association, ami(e) de Myriem FONCIN ou convaincu(e) de l'intérêt d'une formation professionnelle à ce niveau.

La première allusion à ce sujet peut être relevée dans les textes rédigés par l'ABF à l'occasion de la création du Diplôme d'assistante sociale (1938) : un

La formation ABF. Mémoire de DESS. (34). 12/09/91

premier centre de Province pourrait, dès cette date, s'ouvrir à Lille, sous la responsabilité de Mlle WETZEL, bibliothécaire en chef de la bibliothèque de l'Université de Lille.

En 1946, le bulletin mentionne des sessions mises en place à Troyes, Lyon et Rennes. En février 1946, une session exceptionnelle est organisée à Nantes, sous la responsabilité de Mlle d'HAUCOURT, pour des élèves d'une école d'assistantes sociales. Des cours ont à nouveau lieu à Lille à la demande du service social de l'AFAT (Auxiliaires féminines de l'armée de terre), pour l'animation de bibliothèques de foyers militaires.

Il existe peu de renseignements, centralisés à Paris, sur les centres qui ont existé en Province jusqu'en 1979, date à laquelle une véritable enquête a été lancée. Quelques échanges de lettres, cependant, et les témoignages d'acteurs de la formation comme Mr LETHEVE, puis Mme LAUDE et Mme FROISSART, attestent de la présence épisodique ou constante de centres à Lyon, Nantes, Troyes, puis Nancy, dans les années 60.

Les contacts ont commencé à se multiplier à partir de la création des congrès annuels de l'association. Lors d'un congrès à Lyon, en 1977, une première réunion informelle eut lieu à la Bibliothèque municipale. Y participaient le centre de Paris, ceux de Lyon, Nantes et Niort, des personnes de Besançon et de Moulins, Noë et Brigitte RICHTER, des bibliothécaires de Fontenay-sous-Bois. Les discussions eurent pour thème les préparations aux concours d'employé de bibliothèque et de sous-bibliothécaire, le niveau des cours de l'ABF semblant se situer à mi-chemin entre les deux. La formation des bénévoles intéressait également les participants, ainsi qu'un projet d'harmonisation nationale des centres et que l'établissement de liens étroits entre les groupes régionaux et l'ABF nationale.

En 1978, l'association obtient sa reconnaissance comme organisme de formation professionnelle par la Délégation à la formation professionnelle continue du Ministère des affaires économiques et sociales. Cette reconnaissance permet aux élèves d'être remboursés de leurs frais par leurs employeurs. Elle fait suite à la Loi du 31 décembre 1975 qui "fait désormais obligation à tous les dispensateurs de formation de droit privé de déclarer leur existence, leurs objectifs et leurs moyens à l'autorité administrative, préalablement à la conclusion de toute convention de formation ou de tout contrat de prestation de service d'enseignement. Ils doivent en outre, en application du même texte, souscrire des déclarations rectificatives en cas de modification des éléments de la déclaration initiale et de cessation d'activité"³³. Un véritable état des lieux national devient nécessaire.

En 1979, Marcelle BEAUDIQUEZ, alors secrétaire générale de l'association, et Marc CHAUVEINC, alors président, s'inquiètent de voir le diplôme délivré en

³³ Circulaire du Groupe national de contrôle secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre (formation professionnelle) n°6/1976 du 7 mai 1976 : Modalités pratiques de la

province sans l'accord, ni même la connaissance du Bureau national.

Ils chargent alors officiellement Mme FROISSART, bibliothécaire à Antony, qui s'occupait déjà des relations entre les centres depuis quelques années, de l'harmonisation nationale.

La première réunion nationale du conseil de perfectionnement a lieu cette année là et c'est le début d'une véritable unification des programmes et de la pédagogie. La même année paraît la première édition du Métier de bibliothécaire, chez Promodis.

Lors de cette première réunion d'harmonisation, le 13 décembre 1979, la liste des centres en fonctionnement se révèle être la suivante :

- Angoulême (3 inscrits)
- Belfort
- Lyon (60 élèves par an depuis 11 ans)
- Niort, Région Poitou-Charentes-Limousin (préparation au diplôme ABF et au Concours de sous-bibliothécaire)
- Nantes (une demi-douzaine d'élèves, existe depuis 7 ans)
- Cours du soir à l'Institut catholique, d'un niveau un peu plus élevé
- Cours pour dépositaires des bibliothèques de la SNCF (300 élèves)

Sont également présents à la réunion des personnes de Bordeaux, Issoire et Brives.

Le groupe Lorraine ayant effectué une scission, on est sans nouvelle de la formation jusque là organisée à Nancy.

Les réunions se mettent ensuite en place, au niveau national, à raison de deux par an.

La suivante a lieu le 20 mars 1980. Les contenus de programme y sont définis, ainsi que les modalités d'examen. Des membres du Bureau national sont désignés pour participer aux jurys de province. Le rythme et l'organisation administrative qui perdurent de nos jours naissent de cette façon.

II. LE FONCTIONNEMENT ACTUEL : 1981-1991

A. Les centres de formation

Les centres de formation sont, en septembre 1991, au nombre de 24. Ils étaient 5 en 1978 et 7 en 1981.



Carte des centres ABF 1991

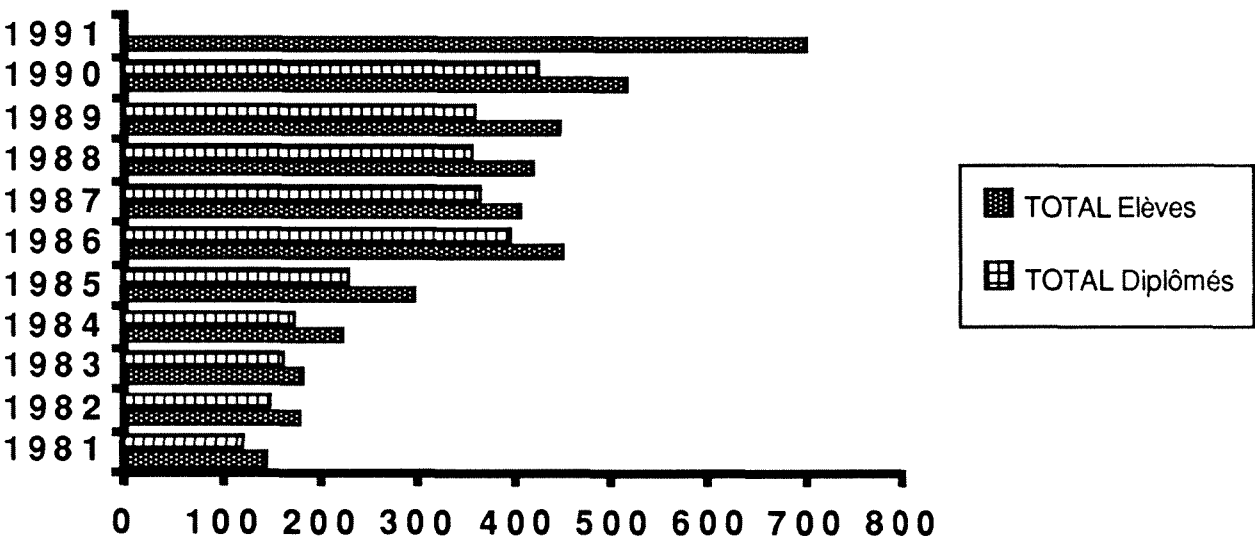
Il existe des centres :

- en Alsace, dans les bibliothèques municipales de Mulhouse et de Strasbourg
- en Auvergne, au CRFP de Clermont-Ferrand

- en Bourgogne, à la BCP de Saône et Loire et à la BM de Dijon
- en Bretagne, à la BCP de Rennes
- en Champagne-Ardenne, dans les BM de Reims et de Charleville-Mézières et dans les BCP de la Haute-Marne et de l'Aube
- en Franche-Comté, à la BM de Belfort et à la BCP du Jura
- en Ile de France, à Paris et à la BCP des Yvelines
- en Limousin, à la BCP de la Haute-Vienne
- en Lorraine, à la BM de Laxou
- à la Martinique, à la BM de Fort-de-France
- en Midi-Pyrénées, à la BCP de Haute-Garonne
- en Pays de Loire, à la BM de Nantes
- en Poitou-Charentes, à la BCP des Deux-Sèvres
- en Rhône-Alpes, à la BM de Lyon et dans les BCP de l'Ain, de la Loire et de l'Ardèche

A l'heure actuelle, la formation concerne plus de 700 personnes par an. 85% d'entre-elles en moyenne reçoivent le diplôme en fin d'année.

**NOMBRES D'ELEVES ET DE DIPLOMES :
Ensemble des centres 1981-1991**



	1981	1982	1983	1984	1985	1986
TOTAL Elèves	148	180	184	225	300	451
TOTAL Diplômés	123	150	165	175	232	398

	1987	1988	1989	1990	1991
TOTAL Elèves	409	421	450	518	703
TOTAL Diplômés	366	358	362	428	

La progression, comme on le voit sur le graphique ci-dessus, a été rapide ces dix dernières années.

B. L'examen et le diplôme

En 1983, l'épreuve écrite de l'examen a lieu, pour la première fois, le même jour sur toute la France, avec des sujets nationaux envoyés par Paris. Le conseil de perfectionnement se réunit deux fois par an :

- en septembre, pour le bilan de l'année passée, l'accueil des nouveaux centres, le démarrage de la nouvelle année scolaire,
- en janvier, pour le choix des sujets d'examen et des dates d'écrit et d'oraux.

Un membre du Bureau national ou un responsable national de la formation participe au jury d'oral dans chaque centre. C'est un parcours fatigant, concentré sur quelques jours au mois de juin chaque année, mais qui permet d'avoir une vue d'ensemble du niveau de l'enseignement et des élèves.

L'examen se déroule donc en deux parties :

- un écrit, comportant deux épreuves d'1H30 chacune, catalogage et bibliothéconomie.

Le catalogage comprend 3 ouvrages pour lesquels toutes les fiches sont à rédiger, avec leurs clefs d'accès.

La bibliothéconomie comprend 3 questions, dont deux au choix sont à traiter. Il peut s'agir de notes administratives à rédiger, de lettres aux autorités de tutelle, de mini-dissertations s'appuyant sur les connaissances acquises pendant l'année, de questions de cours.

- un oral, comportant 4 épreuves de 10 mn chacune, avec une préparation d'1/4 d'heure, administration, animation, bibliographie-présentation de livres, intercalation.

Les épreuves d'administration et d'animation sont constituées de questions de cours et complétées par l'expérience personnelle du candidat, sur ses lieux de travail et de stage.

L'épreuve de bibliographie demande au candidat de rassembler ses connaissances sur les ouvrages de référence et les instruments bibliographiques qu'on a pu lui montrer pendant l'année, ainsi que sur les éditeurs et les collections qu'il a pu être appelé à côtoyer lors de ses visites en librairie et en bibliothèque, afin de répondre à une question pratique, sans aucun document. Le jury s'intéresse surtout à la démarche suivie, plus qu'à la somme des connaissances déployées.

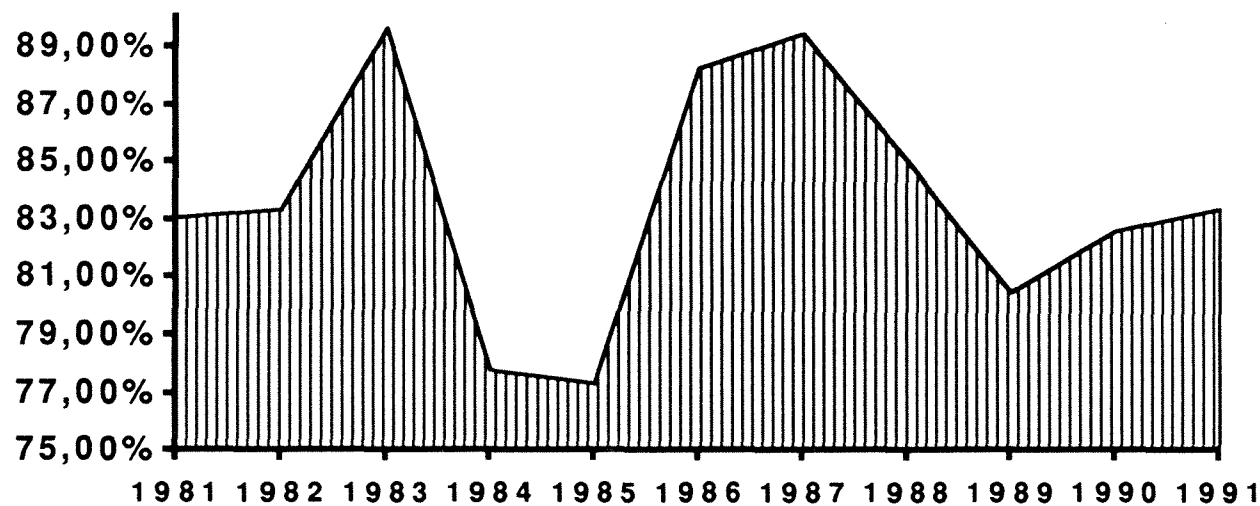
L'épreuve conjointe dite de "présentation de livres" rappelle le conseil au lecteur que tout bibliothécaire se doit de pratiquer quand il est en poste au service de prêt. Il s'agit d'être capable d'évaluer rapidement un ouvrage, du point de vue de sa qualité documentaire et de son niveau de lecture, à partir des informations bibliographiques (titre, noms de l'auteur et de l'éditeur, nombres de pages et d'illustrations), de la préface, de la table des matières. L'esprit de synthèse et les connaissances éditoriales sont ici aussi mis en jeu. Un rapide résumé du contenu et un jugement aussi objectif que possible sont alors présentés au jury-lecteur. Le candidat choisit l'ouvrage à présenter dans une pile de livres qu'il n'est pas sensé avoir déjà feuilletés.

L'épreuve d'intercalation consiste en le reclassement d'un paquet de fiches bibliographiques, avec rerépartition dans 4 catalogues (Auteur, titre, matière, topographique). Cette épreuve continue à être jugée nécessaire, malgré le développement de la gestion informatisée des catalogues bibliographiques, car les responsables de petites bibliothèques et les employés de bibliothèque n'ont en général pas accès à ce type d'informatisation et continuent à pratiquer les fichiers manuels.

Les obstacles souvent rencontrés lors de l'examen par les candidats sont de deux ordres :

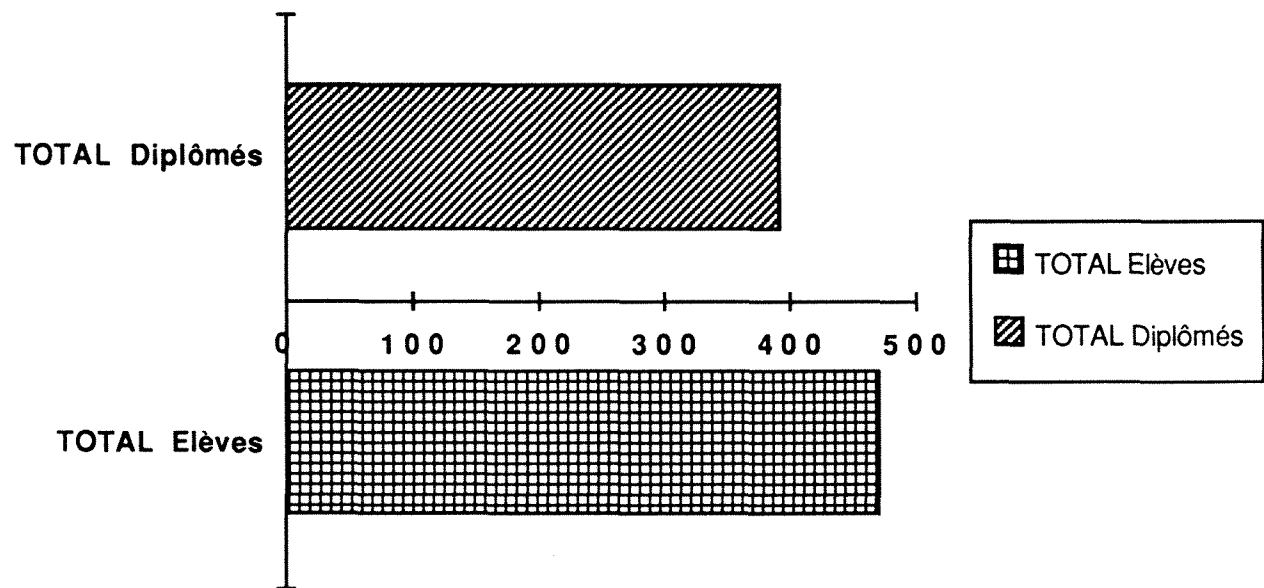
- d'une part, des difficultés d'expression écrite et orale, ainsi qu'un manque d'esprit de synthèse et de culture générale, généralement liés (mais pas toujours) au faible niveau d'étude,
- d'autre part, et l'on rencontre souvent ce même problème aux autres niveaux de formation professionnelle en un an (C.A.F.B., D.S.B.), un manque de recul par rapport aux connaissances acquises en si peu de temps et une difficulté à relier les choses entre-elles.

Pourcentage des diplômés 1981-1991 Ensemble des centres



Malgré un seuil d'exigence relativement élevé dans la plupart des jurys, le taux de réussite se maintient, on le voit, au dessus de 80% depuis plusieurs années.

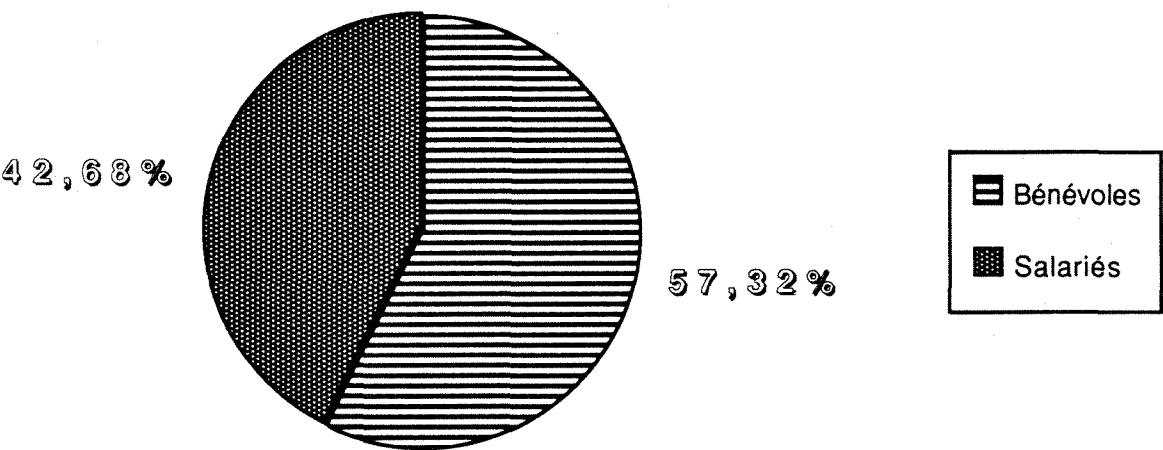
Résultats Juin 1991 sur 14 centres



Les résultats de l'année scolaire 1990/1991 n'ont pas encore été envoyés par tous les centres. Grâce aux 14 réponses actuellement reçues par Mme FROISSART, on peut néanmoins envisager un taux de réussite aux alentours de 84%, ce qui reste donc dans la moyenne habituelle de la formation.

C. Profil des élèves avant la formation

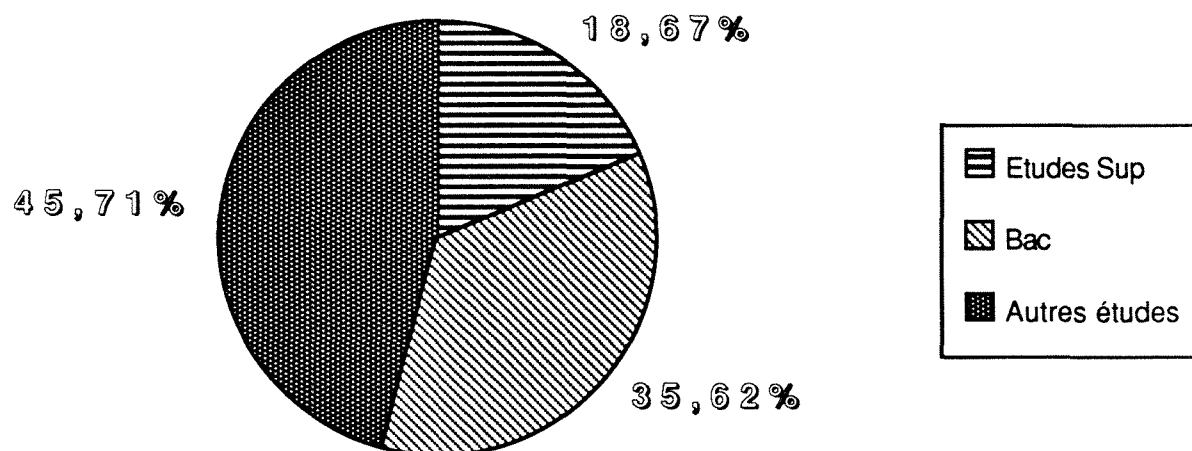
REPARTITION BENEVOLES / SALARIES



Ces statistiques ont été élaborées grâce aux résultats fournis par 9 centres, sur 5 années de fonctionnement.

Le nombre de bénévoles est largement supérieur au nombre de salariés, mais cependant moins qu'on aurait pu s'y attendre. Les employés de bibliothèques salariés, en formation initiale post-recrutement ou en formation continue, constituent une proportion non négligeable des personnes qui suivent les cours.

NIVEAUX D'ETUDE



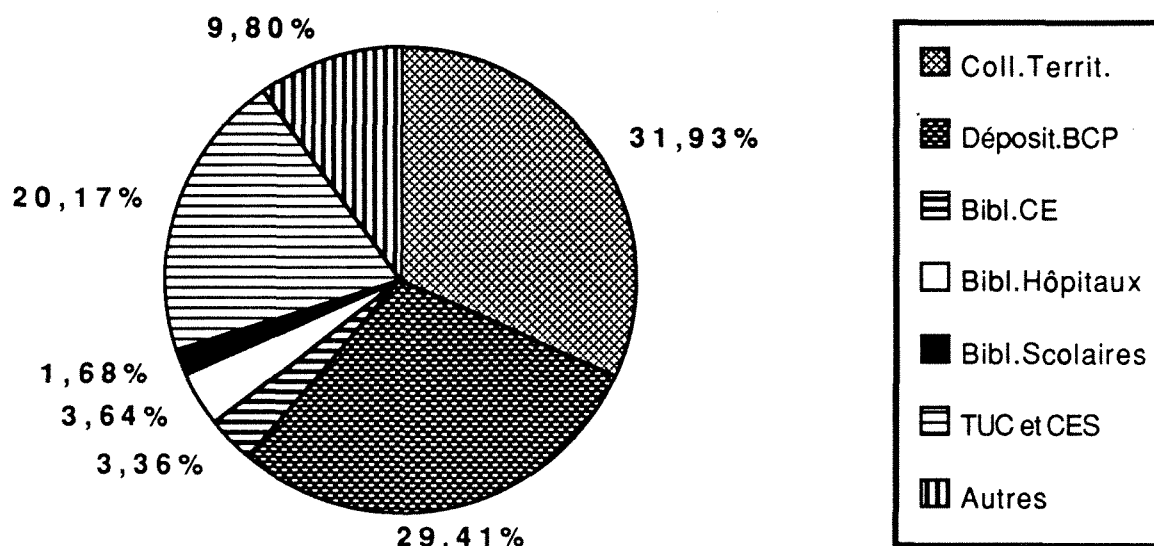
Ces statistiques ont été élaborées grâce aux résultats fournis par 7 centres, sur 5 années de fonctionnement.

Dans "Autres études" sont intégrées les formations professionnelles de niveau inférieur au Baccalauréat, comme les Certificats d'aptitude professionnelle et Brevets d'enseignement professionnel, ainsi que les Certificats d'étude et les Brevets des collèges.

La proportion d'études supérieures reste donc inférieure à 20%. C'est un chiffre relativement important néanmoins pour une formation qui s'est toujours adressée aux "oubliés des diplômes". Dans ces personnes ayant suivi des études supérieures, on trouve essentiellement les gestionnaires de relais de bibliothèques centrales de prêt, bénévoles, qui suivent une formation professionnelle pour mieux assurer leurs tâches d'animation d'une petite bibliothèque mais qui ne souhaitent généralement pas se former de manière plus approfondie avec un CAFB. On en trouvera une confirmation dans les statistiques du centre de Versailles qui accueille beaucoup ce type de public et présente, en effet, un taux de diplômés du supérieur plus élevé.

Il est à noter que le taux de bacheliers est, à peu de chose près, le même que celui des candidats au CAFB (34,7% dans les statistiques du Centre régional de formation professionnelle de Nancy, BIBLIEST, pour l'année universitaire 1990/91). Ceux-ci sont par contre évidemment bien plus nombreux parmi les diplômés du supérieur (59,1%, même source).

1991 : Origines professionnelles des élèves



	Centres	Coll.Territ.	Déposit.BCP	Bibl.CE	Bibl.Hôpitaux
Pourcentage	12	31,93%	29,41%	3,36%	3,64%
Total 1991					

	Bibl.Scolaires	TUC et CES	Autres
Pourcentage	1,68%	20,17%	9,80%
Total 1991			

Ces statistiques ont été élaborées à partir des chiffres fournis par 12 centres pour l'année 1990/1991.

On observe une répartition à peu près égale entre les agents des collectivités territoriales (employés de bibliothèque) et les dépositaires de BCP.

La proportion de bibliothèques scolaires - Centres de documentation de collège (C.D.I.) et Bibliothèques centre documentaire d'écoles (B.C.D.) - est infime (1,68%).

Les bibliothèques de comités d'entreprise et les bibliothèques d'hôpitaux représentent des participations à peu près équivalentes (3,36% et 3,64%). A noter que la Bibliothèque municipale de Lyon continue à en accueillir une proportion non négligeable, comme cela a toujours été la tradition depuis les débuts de la formation, étant donné l'implantation d'associations de bibliothécaires d'hôpitaux à Lyon ainsi que nous l'avons remarqué dans la première partie de cette étude.

Les stagiaires en situation emploi/formation - TUC (Travaux d'utilité

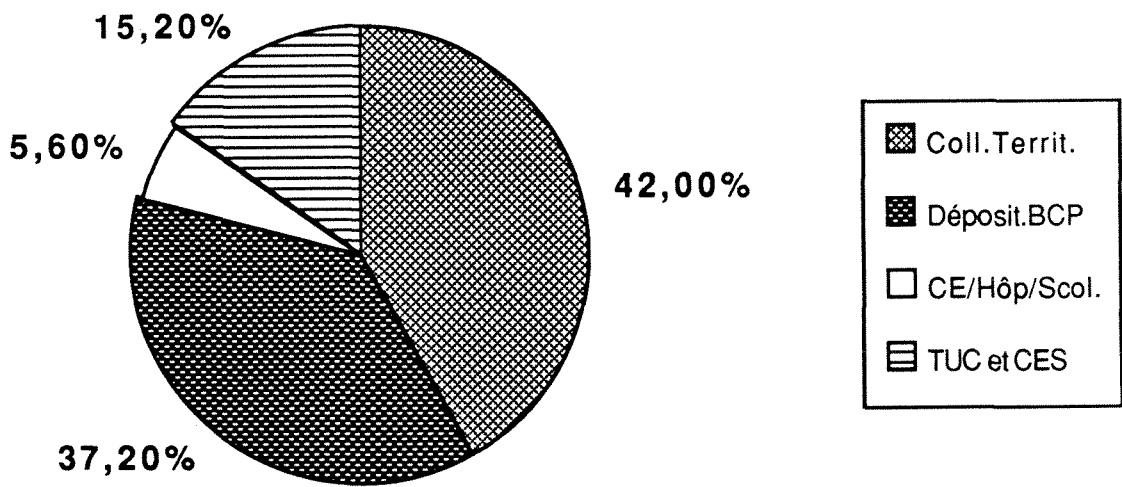
collective) et CES (Contrats emploi solidarité) représentent 20% des élèves. Une étude plus approfondie serait à envisager pour déterminer si la formation leur permet réellement l'accès à un futur emploi salarié. Nous ne possédons pour le moment à ce sujet que des témoignages ponctuels de quelques centres.

Dans les divers ("Autres") sont regroupés les "indépendants", qui ne représentent aucune bibliothèque, les chercheurs d'emploi, les associations dont la bibliothèque n'est pas un relais de BCP, les centres de documentation spécialisés. Chaque catégorie est en nombre trop réduit pour nécessiter une rubrique particulière ici.

Ces chiffres ne reflètent cependant que l'activité d'une seule année scolaire et sont donc à utiliser avec circonspection.

Les mêmes statistiques avaient été élaborées sur l'ensemble des centres, en 1990. Cela donne les résultats suivants :

1990 : Origines professionnelles des élèves



	Centres	Coll.Territ	Déposit.BCP	CE/Hôp/Scol	TUC et CES
Pourcentage Total 1990	18	42%	37,20%	5,60%	15,20%

Le nombre des employés territoriaux était donc plus élevé en 1990, ainsi que celui des dépositaires de BCP. Les bibliothécaires de CE, d'hôpitaux et de centres de documentation scolaires étaient apparemment moins nombreux, ainsi que les TUC et CES. Si ce dernier chiffre est intéressant à noter, les autres sont à nuancer par le fait que les données 1991 sont, à l'heure

actuelle, encore incomplètes : elles ne concernent pour l'instant que 12 centres, au lieu de 22, (pour 18 sur 1990).

Afin d'obtenir des données plus précises, bien que moins généralisables, l'observation plus minutieuse de 3 centres caractéristiques a semblé nécessaire.

Ce sont :

- le centre de BELFORT (90), qui existe depuis 12 ans, a vu les différentes étapes de l'harmonisation, et fonctionne, dans une bibliothèque municipale, en collaboration avec la ville, le groupe régional de l'ABF et l'agence de coopération,
- le centre de Versailles (78), qui existe depuis 6 ans, a constitué le deuxième centre d'Ile de France alors que Paris répondait à la demande de toute la Région parisienne depuis les origines, et fonctionne dans une bibliothèque centrale de prêt,
- le centre de Toulouse (31), qui existe depuis 2 ans, et a, dès l'abord, tablé sur la coopération inter-bibliothèques, faisant travailler en commun BCP/BM et BU toulousaines.

Les publics et le mode de fonctionnement de ces 3 centres peuvent sembler à priori différer. Nous verrons ce qu'il en est en réalité.

D. Trois centres caractéristiques

1) Le centre de Belfort (1979-1991)

Mise en place d'un centre de formation dans une bibliothèque municipale

Historique

La formation ABF a, en réalité, vu sa première session à Belfort en 1973-1974.

L'instigatrice en était Jeannette LEGRAND, bibliothécaire du Centre de documentation du CDAC (Centre de développement et d'animation concertée) de Belfort.

Ce centre documentation, installé dans un centre d'animation culturelle, était axé sur la vie associative. Il était animé par deux personnes à mi-temps Jeannette LEGRAND, bibliothécaire possédant le CAFB, et Catherine BOSCH, documentaliste diplômée de l'Institut national des techniques documentaires (INTD), responsable actuelle de la formation ABF.

A l'époque, de nombreuses petites bibliothèques se mettaient en place dans de petites structures culturelles de la région. Elles étaient animées par du personnel associatif bénévole sans formation professionnelle. Jeannette LEGRAND eut alors l'idée de contacter l'ABF pour monter un cycle de formation élémentaire à destination de ces personnes. Mr GARETTA, futur président de l'association et à l'époque président du groupe régional Franche-Comté, fit partie du premier jury d'examen auquel se présentèrent 26 candidat(e)s. Les cours qui furent assurés cette année-là n'étaient pas encore précisément organisés selon le programme de l'association mais s'en inspiraient largement. Le travail s'est fait dès le départ en liaison étroite avec le groupe régional.

En 1979, le centre fût agréé par l'ABF nationale. Mme LEGRAND participa alors à la première réunion nationale du conseil de perfectionnement.

La formation eut lieu au sein du CDAC jusqu'en 1984/85. En 1986, elle fût reprise par la ville de Belfort qui souhaitait voir former ses employés de bibliothèque et animateurs de centres culturels. Les sessions se déroulèrent dorénavant, et depuis, à la bibliothèque municipale.

Répartition des tâches

L'organisation est actuellement assurée par une permanente à mi-temps, Mme BOSC, sous contrat à durée déterminée avec la ville.

La Bibliothèque municipale fournit la salle de cours. Elle met un fonds de livres à la disposition des bibliothèques des quartiers de la ville sous réserve que leurs animateurs suivent les cours.

La bibliothèque centrale de prêt envoie également ses dépositaires en formation.

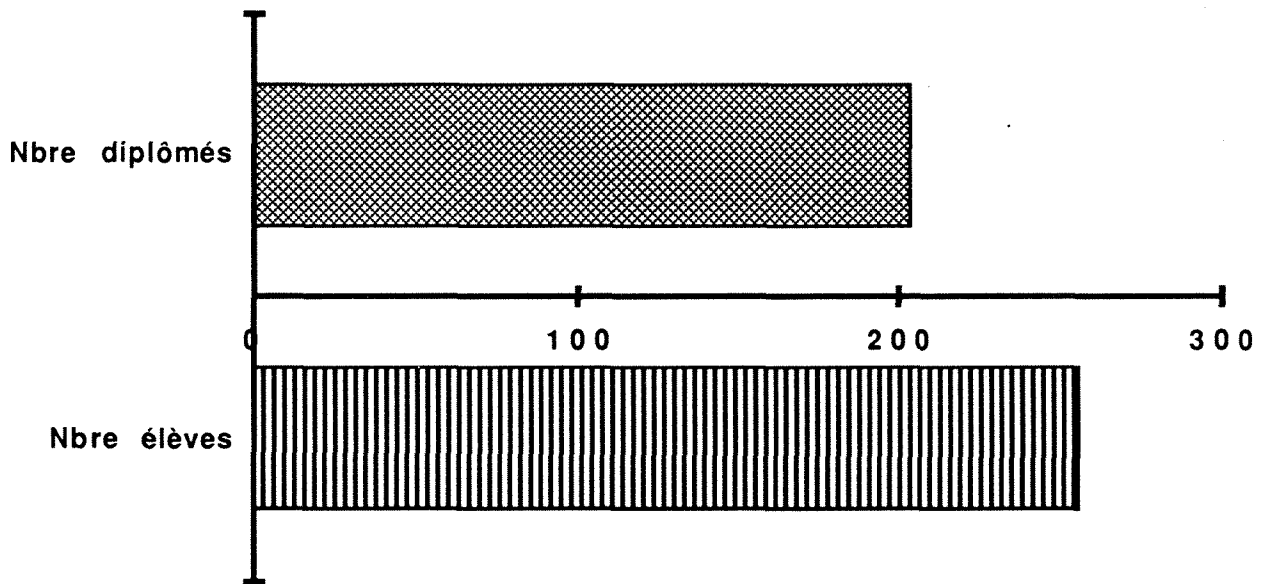
La ville rémunère les enseignants. La Direction régionale des Affaires culturelles verse une subvention qui transite par le groupe régional. Le Centre national de la fonction publique territoriale verse également une participation financière.

L'agence de coopération régionale (ACOLAD) organise des journées d'étude qui complète la formation.

Succès à l'examen

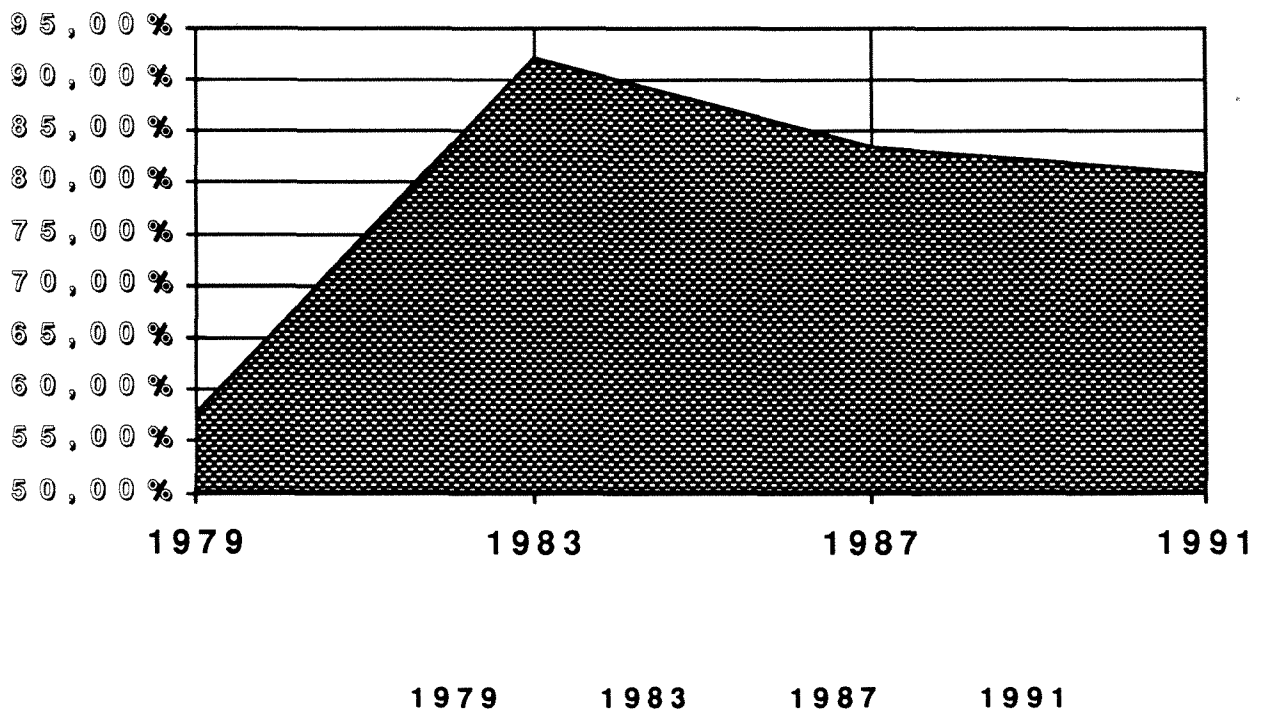
Selon le graphique ci-dessous, le pourcentage de réussite à l'examen est de l'ordre de 79%, en moyenne depuis 12 ans (il s'agit de la comparaison entre le nombre des inscrits en début d'année et celui des diplômés : le pourcentage serait plus important si l'on ne tenait pas compte des abandons en cours d'année).

TOTAL 1979-1991



Comme on peut le voir sur le graphique suivant, le pourcentage de réussite à l'examen a en fait évolué de 59% à plus de 80%, ce qui marque, on peut le penser, une nette progression de la qualité des cours par rapport aux exigences de l'examen.

Evolution du pourcentage de diplômés



Nbre élèves	26	25	24	26
Nbre diplômés	15	23	20	21
Pourcentage de diplômés	57,69%	92,00%	83,33%	80,77%

TOTAL 1979-1991

Nbre élèves	256
Nbre diplômés	204
Pourcentage de diplômés	79,69%

Publicité

A chaque remise de diplômes, auxquelles participent le plus souvent le maire de Belfort et Mme FROISSART, venue pour le jury d'examen, le centre fait paraître un article dans un journal local.

Cet article, toujours bien documenté et agrémenté d'une photo des diplômé(e)s de l'année, mentionne les partenaires de la formation, ses résultats et son impact sur la région.

Evolution : le public

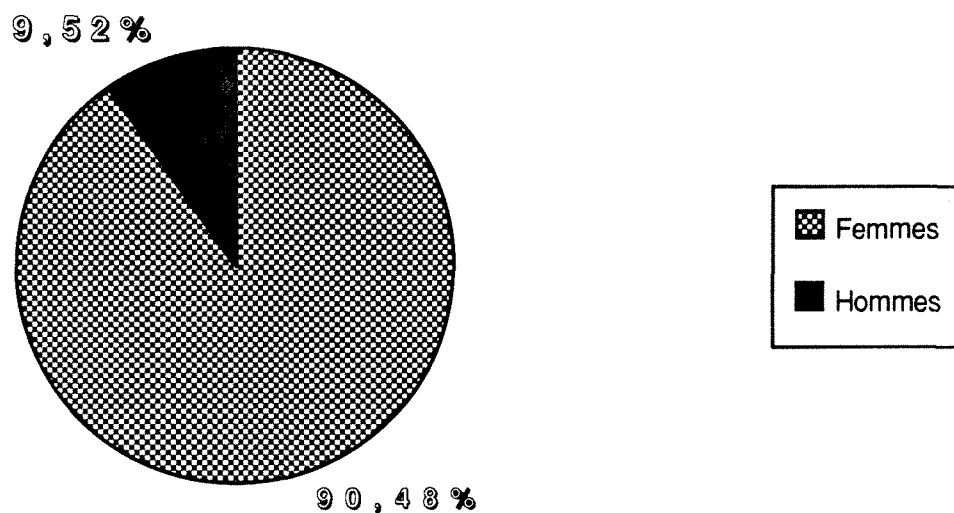
Sexe :

Comme c'est le cas pour l'ensemble des élèves de la formation ABF depuis ses débuts, le pourcentage de femmes se révèle ici aussi très important.

Il est même supérieur à la moyenne générale qui tourne autour de 83%.

Cela est probablement dû au recrutement important parmi les personnels associatifs bénévoles qui sont souvent des femmes au foyer. Cette dernière hypothèse serait cependant à vérifier.

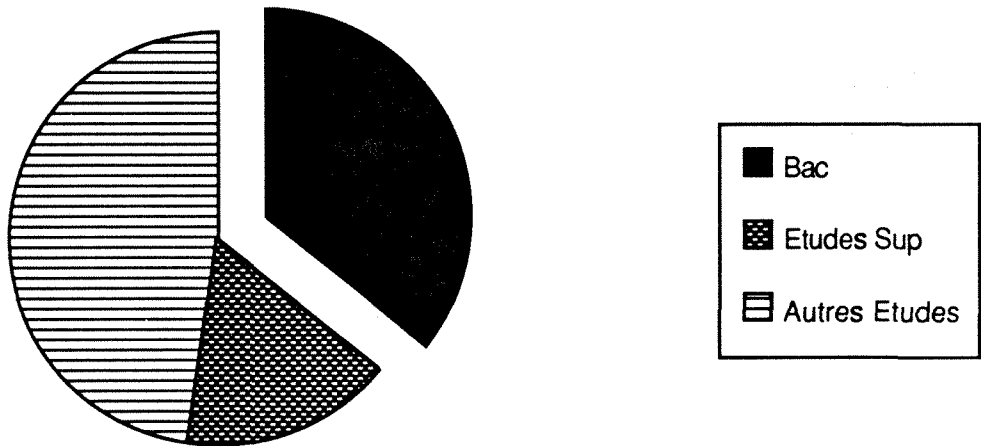
Répartition par sexe



Etudes :

En ce qui concerne les études suivies avant la formation, on observe que le pourcentage de possesseurs du baccalauréat est non négligeable (un bon tiers) et qu'il correspond exactement au taux national. Les deux autres chiffres sont eux-aussi équivalents, à 2% près dans un sens ou dans l'autre, à la moyenne nationale.

Niveaux d'étude

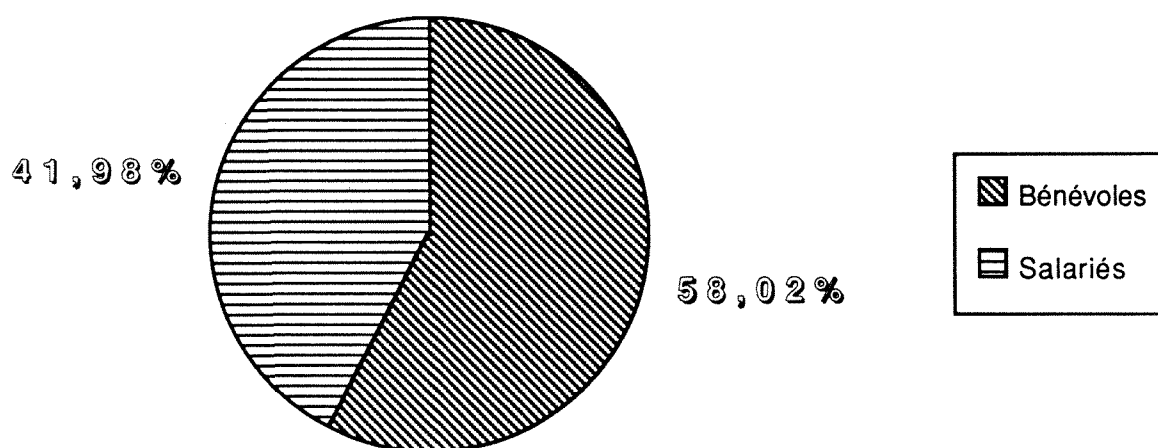


	TOTAL 1979-1991	En pourcentages
Bac	62	35,84%
Etudes Sup	29	16,76%
Autres Etudes	82	47,40%

Statut avant la formation :

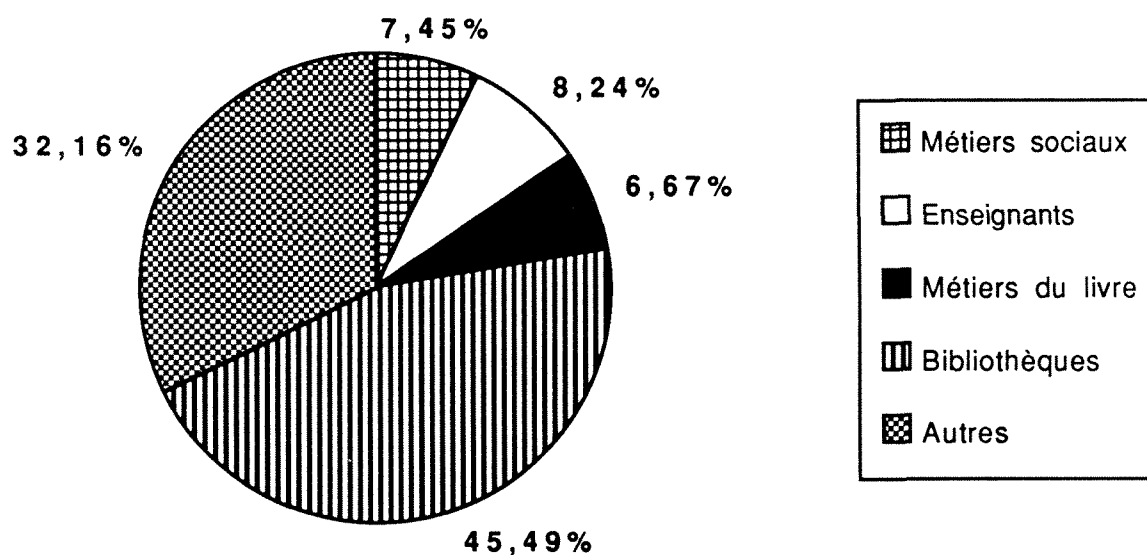
La répartition bénévoles / salariés correspond elle-aussi, à quelques centièmes près, à la moyenne nationale. Cela provient, là-encore, d'un recrutement important parmi les personnels associatifs mais aussi parmi les bénévoles de la BCP.

Répartition Bénévoles/salariés



Profession avant la formation :

Origines professionnelles 1979-1991



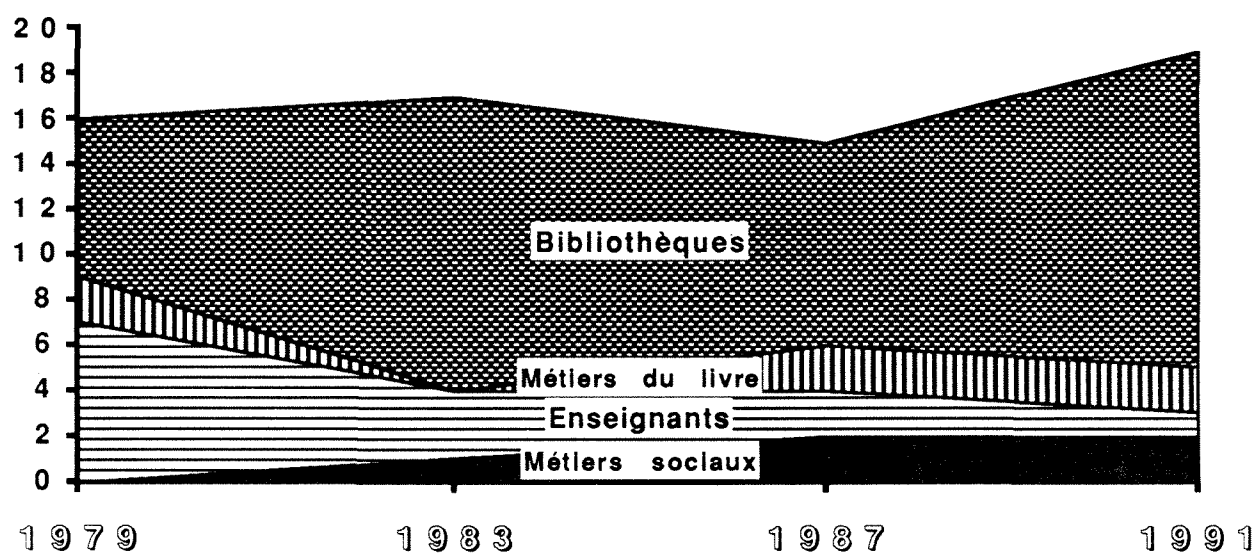
En ce qui concerne les origines professionnelles, on observe une participation notable des enseignants (8,24%) ce qui tranche en comparaison du public du centre de Paris qui en recrute assez peu.

Les Métiers sociaux apportent eux-aussi leur contribution (7,45%) ce qui correspond assez bien aux chiffres parisiens.

Par contre, les Métiers du livre sont ici en proportion appréciable (6,67%) ce qui n'est pas le cas de Paris : le centre de Belfort a accueilli plusieurs fois des artisans du livre, comme des relieurs, et des ex-apprentis libraires.

Les Bibliothèques constituent un chiffre moins élevé qu'à Paris mais les "Autres" (administratifs, fonctionnaires, étudiants etc..) sont ici très présents alors qu'ils n'existent pratiquement pas dans la capitale.

Evolution de la répartition par professions



	1979	1983	1987	1991
Métiers sociaux	0	1	2	2
Enseignants	7	3	2	1
Métiers du livre	2	0	2	2
Bibliothèques	7	13	9	14
Autres	10	8	9	7

En comparant avec l'évolution depuis 1979, on peut remarquer que la proportion d'enseignants est en diminution très nette par rapport aux débuts.

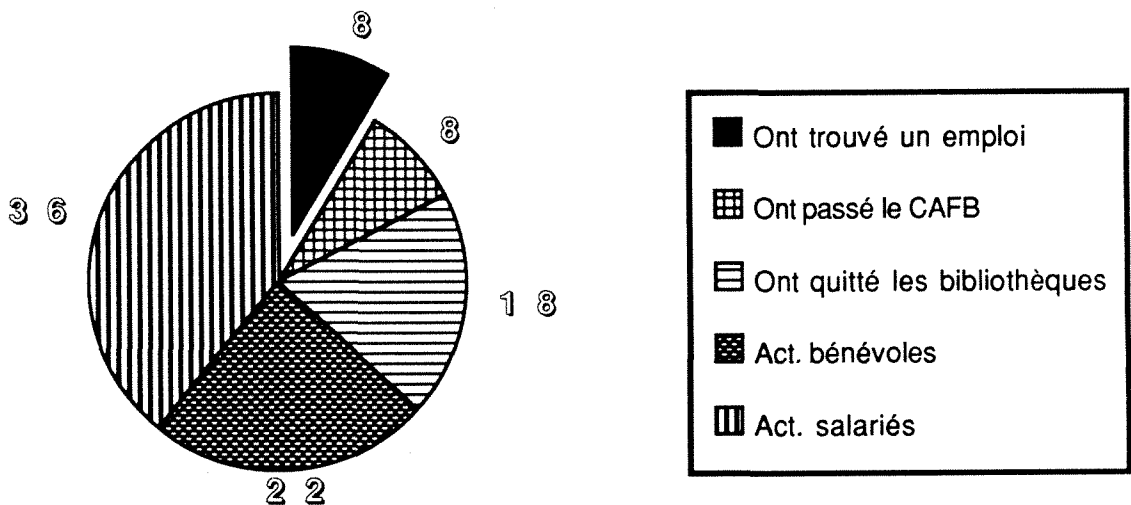
Les Métiers sociaux sont par contre en augmentation, tandis que les Métiers du livre représentent toujours à peu près le même nombre d'inscrits.

Les Bibliothèques progressent d'une année sur l'autre, après avoir marqué un léger creux aux alentours de 1987. L'existence du centre de Belfort dépend

en partie de sa capacité à accueillir des employés municipaux en nombre suffisant : l'essentiel de son financement est en effet assuré par la ville et, si celle-ci n'a pas officiellement imposé de condition à cette prise en charge, elle compte néanmoins sur les organisateurs pour inscrire chaque année dans la formation plusieurs salariés de la commune. La responsable de la bibliothèque, d'autre part, qui assure aussi une partie des enseignements ABF, pousse systématiquement ses employés à suivre le cycle dès leur prise de fonctions³⁴.

Débouchés :

Situation des élèves après la formation
1985 - 1990



Après la formation, la proportion de salariés devient nettement plus importante que celle des bénévoles (37% du total sur 5 années, contre 63% de salariés). A noter cependant que figurent, parmi ces salariés, les stagiaires TUC et CES.

Les personnes qui ont passé le CAFB représentent près de 9% du total sur 5 années, ainsi que celles qui ont trouvé un emploi.

Le pourcentage d'élèves ayant quitté le monde des bibliothèques est

³⁴ cf. Entretien avec Agathe BISCHOFF, Annexe 1

toutefois non négligeable (18,5%) mais reste tout de même, nous le verrons dans la 3e partie de ce mémoire, inférieur de 5% à la moyenne nationale.

Le bilan de ces 12 années de fonctionnement est assez difficile à établir, ou, du moins, les coordinateurs (la coordinatrice) des sessions seraient plus à même de le faire, avec des données humaines et conjoncturelles que des statistiques et des graphiques reflètent mal.

On peut toutefois affirmer que le centre de Belfort a assuré, depuis ses débuts, une continuité dans l'effort, a amélioré régulièrement son taux de réussite à l'examen et a permis à plusieurs dizaines de personnes de devenir des professionnels à part entière des bibliothèques. Il est à noter que les enseignants de ce centre, à l'heure actuelle un des plus anciens, participent régulièrement aux réunions de réflexion et aux innovations pédagogiques encouragées par l'ABF.

D'autre part, le centre de Belfort est aussi une des structures la mieux assise financièrement : les subventions et diverses participations aux frais qui lui sont versées ne sont pas aléatoires ; les rémunérations des enseignants ne dépendent pas du nombre annuel des inscriptions mais d'un vote du conseil municipal, ce qui est quand même beaucoup plus sûr.

Enfin, le centre de Belfort est également un de ceux qui s'occupent le mieux de leur publicité (et donc de la publicité de la formation élémentaire ABF en général). Un "press-book" national, recensant les articles de presse et les photos que peuvent posséder chaque centre, est actuellement envisagé, sur son initiative.

2) Le centre de Versailles (1985-1991)

La formation, mission de base des BCP

Les bibliothèques centrales de prêt ont été créées, par ordonnance gouvernementale, le 2 novembre 1945.

Elles devaient "tenir compte d'une réalité administrative et démographique particulière à la France : la dispersion d'une partie importante de la population dans une multitude de petites communes disposant de ce fait de moyens limités et étant dans l'incapacité de financer un service de lecture publique"³⁵.

Dès les débuts de leur existence, les premières d'entre-elles (18 en 1952) se sont trouvées face au problème du manque de qualification professionnelle de leurs dépositaires. La Direction des bibliothèques de France organisa, dans les années 50, des journées d'études, sur le thème de la lecture publique rurale et urbaine, dans les comptes rendus desquelles on trouve cette préoccupation omniprésente³⁶ : "Cette question des *responsables* est primordiale ; c'est de leur rôle d'animateur que dépend l'accroissement du nombre de prêts et du nombre de lecteurs. Certains s'acquittent de leur rôle avec zèle et enthousiasme ; les résultats obtenus sont étonnants. D'autres attendent la venue de lecteurs, et le dépôt sommeille. Ils doivent recevoir une formation technique, d'ailleurs très élémentaire, et qui devrait être facilement acquise. Mais ils doivent surtout être préparés à leur rôle de conseiller de lecture. C'est au directeur de la bibliothèque centrale de prêt à donner cette formation et il n'est pas besoin de souligner l'importance des contacts personnels qu'il doit avoir avec les *responsables* au cours de ses tournées. La lecture publique rurale est une entreprise de coopération"³⁷.

La difficulté souvent rencontrée dans les entreprises de formation des dépositaires est leur fréquent état de bénévoles : il est difficile de demander à quelqu'un qui consacre déjà, sans indemnisation, une grande partie de son temps à la gestion de la bibliothèque de son village de suivre en plus une formation technique lourde, obligeant à se déplacer pour suivre des cours et visiter d'autres bibliothèques. Les conservateurs des premières BCP se faisaient fort de pouvoir choisir eux-mêmes des "dépositaires actifs", ayant le "goût de la lecture", "doués des qualités psychologiques indispensables au bibliothécaire", et "conscients du rôle éducatif que doit

³⁵ Circulaire du Ministère de la Culture, Missions, moyens et fonctionnement des bibliothèques centrales de prêt, n°85-2316, d'août 1985, signée par Jean GATTEGNO, directeur du livre.

³⁶ cf. bibliographie, Cahiers des bibliothèques de France, n°2, 1953.

³⁷ op.cit., préface p.14

jouer toute bibliothèque"³⁸ . Les réalités du contexte rural et des priorités des petites municipalités ont pu les faire déchanter.

De nos jours, les BCP sont moins "parachutées" dans les départements ruraux où elles sont implantées. Leur personnel a mieux conscience des difficultés culturelles, économiques et sociales qui peuvent freiner la création de véritables bibliothèques-relais. La formation des responsables de dépôts fait toujours partie de leurs attributions, ainsi que le précise la circulaire de Jean GATTEGNO, directeur du livre, en 1985³⁹ : "La cohérence et l'efficacité de l'action de la B.C.P. reposent sur les bibliothécaires et les employés des petites communes, ainsi que sur les dépositaires bénévoles. Il faut donc que ceux-ci acquièrent ou entretiennent les connaissances nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. Pour cela la B.C.P. peut - participer à l'enseignement dispensé par les centres régionaux de l'E.N.S.B. (préparation au C.A.F.B.) : accueil de stagiaires, interventions du personnel de la B.C.P. - travailler en collaboration avec le Centre de formation des personnels communaux - organiser elle-même des cycles d'enseignement élémentaire et des actions de formation continue sur des thèmes divers - constituer un fonds de documentation professionnelle".

On le voit donc l'organisation d'un cycle de formation élémentaire, du type ABF, entre tout à fait dans les missions des bibliothèques centrales de prêt, à l'origine comme de nos jours.

Mise en place d'un centre de formation

En 1985, Mme GASCUEL, directrice de la BCP des Yvelines depuis 1982 et toute récente présidente de l'ABF, décide de mettre sur pied, dans son établissement, une formation de base destinée aux dépositaires.

Il ne s'agissait, au départ, que d'une journée mensuelle, hors vacances scolaires, dont le contenu devait refléter avant tout les préoccupations de gestionnaires de petites bibliothèques : les techniques professionnelles comme le catalogage, le choix de livres, la recherche documentaire et le conseil aux lecteurs, mais aussi la gestion budgétaire, les statistiques indispensables, et également le réseau des bibliothèques et la coopération.

Tout ceci devait se maintenir au niveau de l'initiation et répondre avant tout à la demande d'animateurs actifs qui se désolaient de leur incompétence bibliothéconomique et souhaitaient mieux remplir leur rôle.

L'année 1985/1986 a donc démarré sur ces bases, avec un premier groupe d'élèves composé des responsables des dépôts les plus "performants" du département.

³⁸ op.cit., p.116

³⁹ op.cit., Circulaire n°2316

Les intervenants avaient été contactés par Mme GASCUEL et provenaient soit des grandes bibliothèques municipales de la région, soit du personnel de la BCP qui fût mis à contribution pour les travaux pratiques nécessitant un sérieux suivi. Dès le départ, on a également fait appel à d'autres professionnels du livre, comme des libraires.

Au mois de janvier 1986, Mme GASCUEL eut l'idée d'aligner les cours dispensés par la BCP sur les programmes officiels de la formation ABF : les objectifs ne semblaient pas différents, il s'agissait bien de former des gestionnaires de petites bibliothèques.

Une des bibliothécaires adjointes se rendit alors à la deuxième réunion annuelle nationale du conseil de perfectionnement et en revint avec une liste de réformes à appliquer au planning en cours pour permettre aux élèves de l'année de passer l'examen et de recevoir le diplôme de l'association.

Les candidates de cette année-là se souviennent de la soudaine accélération qui eut lieu à partir du mois de février 86. Pour rattraper le retard pris entre-autres en catalogage et en bibliographie, les cours passèrent soudain au rythme de pratiquement une journée par semaine. Il fallut très rapidement trouver des lieux de stage et organiser un examen blanc. L'atmosphère de travail intensif qui s'installa ainsi contribua cependant à tisser, entre les élèves d'une part, et entre les élèves et le personnel de la BCP d'autre part, des liens solides qui ont persisté dans la collaboration des années qui ont suivi.

A la session suivante déjà, la vitesse de croisière était quasiment acquise. Le "bouche-à-oreilles" fonctionnait bien, les inscriptions arrivaient déjà plus nombreuses qu'il n'était possible d'en accueillir.

Le centre s'est ensuite développé comme un véritable organisme de formation.

Information/publicité :

Une information sur les cours et leurs objectifs est envoyée chaque année à toutes les bibliothèques du département, à charge pour leur responsable de la faire circuler parmi le personnel.

La BCP diffuse aussi un bulletin d'information sur ses activités, dans lequel des nouvelles du cycle de cours qui va commencer ou qui se termine sont données.

Sélection des candidats :

Un questionnaire détaillé à remplir par le candidat est envoyé à chaque

demande d'inscription. La sélection, nécessaire, s'effectue, sur dossier, à partir d'un certain nombre de critères mûrement réfléchis par le personnel de la BCP :

- priorité est bien sûr accordée aux dépositaires, mais étant donné le label ABF de la formation, ils ne sont accueillis qu'à concurrence de 15 pour 25 places,
- la préférence est ensuite donnée aux bibliothécaires des Yvelines, municipaux, d'associations, de comités d'entreprises, à concurrence de 5 à 8 par promotion,
- les places restantes (2 ou 3 en principe) sont données aux personnes provenant d'autres horizons (autres départements, chercheurs d'emplois, étudiants...) sous réserve qu'elles justifient bien d'un travail régulier en bibliothèque, à titre bénévole ou salarié.

Programme :

Le programme se base sur les directives du conseil de perfectionnement de l'ABF, avec quelques ajouts ou accentuations sur certains points directement liés aux préoccupations des dépositaires.

Le personnel de la BCP continue à prendre en charge, autant que possible, les travaux pratiques et les correction de devoirs. Des journées dites "à thème", auxquelles peuvent participer tous les bibliothécaires du département, complètent les cours : les élèves doivent dorénavant assister obligatoirement à la plupart d'entre-elles (soit 6 par an, ayant pour objet le secteur adulte, le secteur jeunesse, éventuellement la discothèque, les techniques audiovisuelles ou les problèmes d'informatisation).

Coordination :

La coordination de l'ensemble a été assurée par l'auteur de ce mémoire pendant 5 ans, en plus de ses tâches courantes de bibliothécaire adjointe. Elle est actuellement assurée par deux personnes qui ont toutes deux suivi les cours de l'ABF à la BCP, l'une ayant depuis passé le CAFB, l'autre en suivant actuellement l'enseignement. Ces deux personnes y consacrent l'essentiel de leur temps de travail, ce qui met bien en évidence l'évolution qu'a vu le centre depuis ses débuts, il y a 6 ans.

Financement :

Les recettes du budget de la formation proviennent de plusieurs sources.

C'est la Société des amis de la bibliothèque centrale de prêt qui assure la gestion comptable, perçoit les droits d'inscription et reçoit les subventions.

Elle est elle-même globalement subventionnée par le Conseil général des Yvelines, chaque année, et utilise une partie de cette somme pour les frais de formation.

Les dépositaires qui souhaitent suivre les cours sont pris en charge par leurs mairies qui adhèrent, annuellement, à la Société des amis, moyennant une cotisation, proportionnelle au nombre d'habitants, qui est sensée dédommager partiellement la BCP pour l'ensemble de ses services. Une participation aux frais de formation est ajoutée à cette cotisation pour les mairies concernées.

Les personnes non dépositaires qui s'inscrivent aux cours adhèrent également à la Société des amis et versent les mêmes frais de formation (pris en charge ou non par leur employeur).

La Société des amis reçoit, de plus, depuis 2 ans, une aide de la Direction régionale des Affaires culturelles, après constitution d'un solide dossier justifiant des sommes engagées.

Enfin, le Centre national de la fonction publique territoriale prend en charge un intervenant par jour de formation, sous réserve que le nombre de salariés des communes soit suffisamment important.

Restent au budget de la BCP les frais de courrier, de téléphone et de photocopie et le paiement du temps que le personnel consacre aux élèves.

Réparti de cette façon, même compte tenu des nécessaires dépenses de documentation et du paiement des intervenants, le budget de la formation est généralement excédentaire. Il permet ainsi de mettre sur pied les journées à thème et d'acquérir des ouvrages pour la bibliothèque professionnelle destinée aux élèves, aux dépositaires et au personnel de la BCP en formation continue.

Evolution des besoins et du public

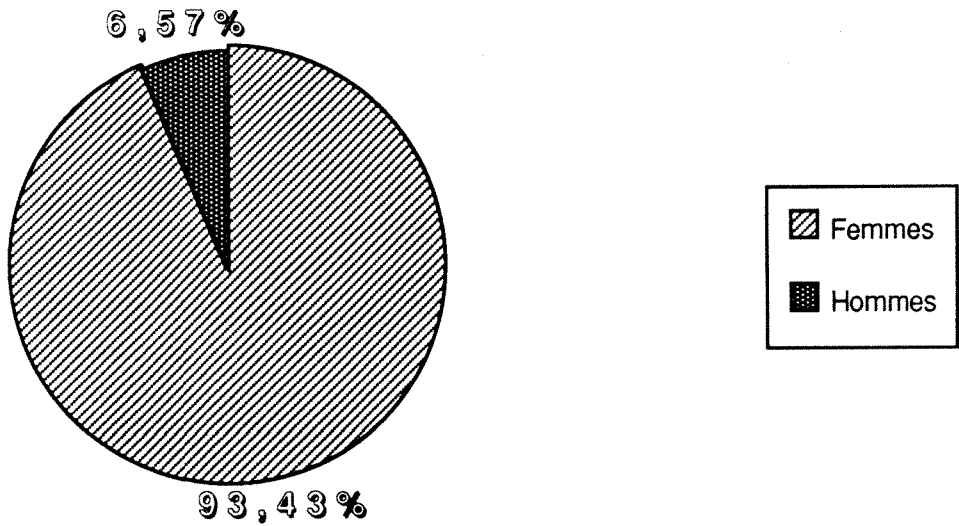
D'après une étude réalisée en 1991 par Evelyne SAVINA⁴⁰, 26,3% des

⁴⁰ Qui sont les bénévoles des Bibliothèques centrales de prêt ? L'exemple des bénévoles

dépositaires bénévoles de la BCP ont suivi la formation. C'est un score élevé en comparaison des autres BCP qui délivrent une formation, d'un type ou d'un autre, à leur dépositaires⁴¹.

Les questionnaires remplis par les candidats sélectionnés sont saisis sur ordinateur de façon à faciliter les statistiques. En fin d'année, un questionnaire d'évaluation est distribué qui permet de corriger les problèmes de logistique ou de pédagogie (disposition et éclairage de la salle de cours, horaires, temps de pause, intérêt et utilité des différentes matières, satisfaction ou insatisfaction globale par rapport aux objectifs de départ). De plus, à l'occasion de ce mémoire, une enquête a été lancée parmi les anciens élèves pour établir leur situation après la formation. On obtient, à l'aide de ces différents éléments, les résultats suivants :

Répartition par sexe



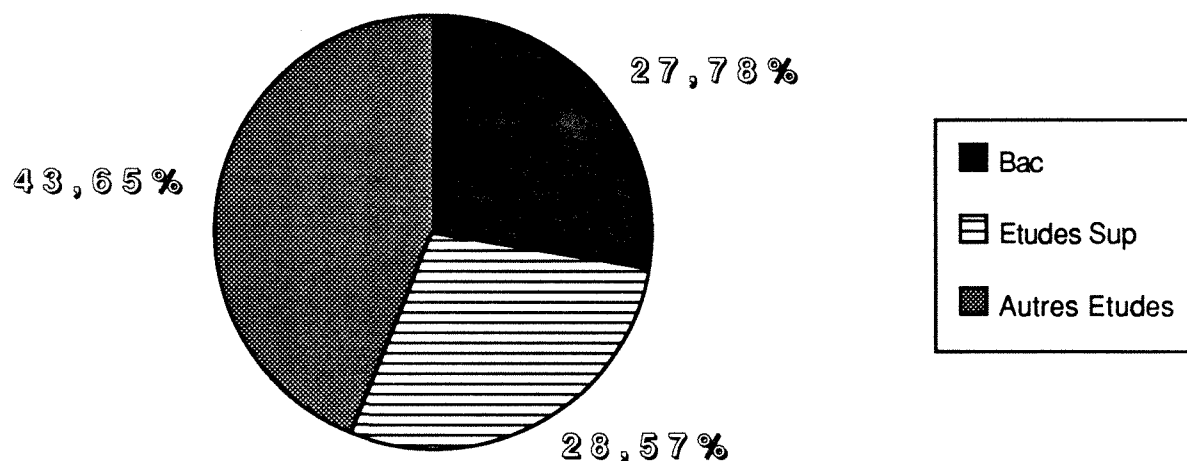
La BCP des Yvelines accueille, on le voit, peu d'hommes dans ses sessions. La moyenne est de 1 à 2 par an, d'origines très variables : ancien libraire, instituteurs voulant travailler en centre de documentation ou dans un centre culturel à l'étranger, stagiaire TUC en bibliothèque d'entreprise, animateur de centre d'accueil pour enfants possédant une bibliothèque. Ces proportions correspondent cependant pratiquement à celles du centre de Belfort.

Une répartition moyenne, sur 6 ans, des niveaux d'étude, donne les résultats suivants :

du réseau de la BCP des Yvelines / Evelyne SAVINA. - ENSB, 1991. Mémoire de DESS non publié.

⁴¹ sur les formations mises en place à l'heure actuelle par les BCP, voir l'étude de Martine GEMMERLE, cf.bibliographie.

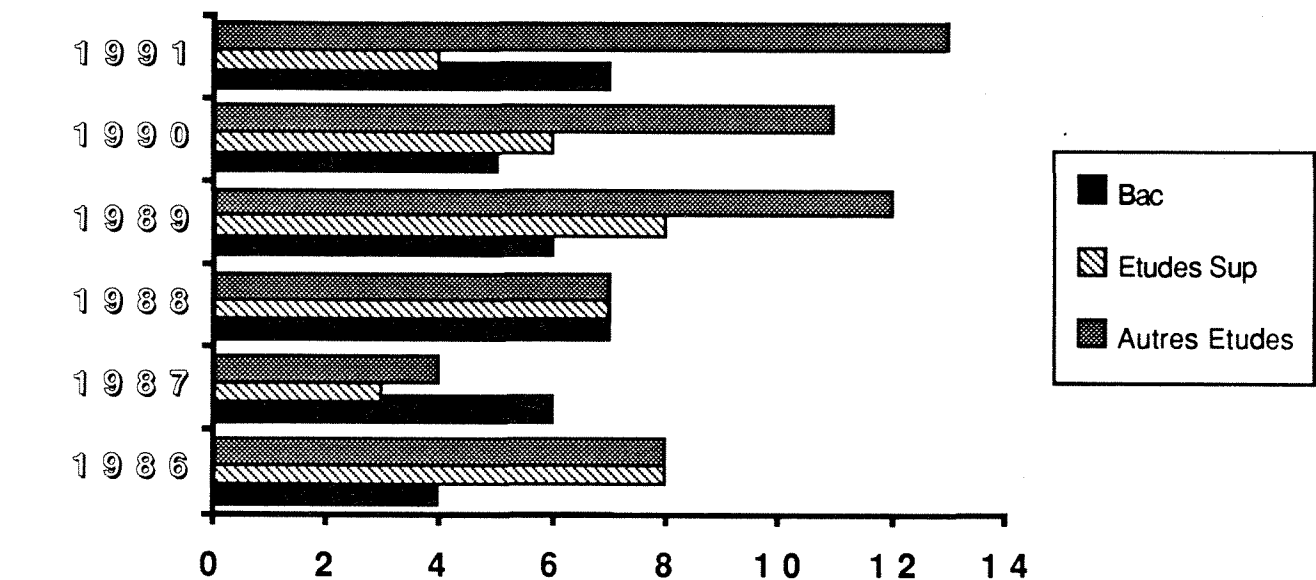
Répartition moyenne des niveaux d'étude



On observe donc une part importante des non diplômés (43,65%) et une relative équivalence entre les bacheliers et les diplômés du supérieur. Cela marque une différence par rapport à la moyenne nationale (voir plus haut) qui montre une nette supériorité du nombre des simples bacheliers sur ceux qui ont fait plus d'études (35,62% pour 18,67%). Le centre de Belfort, également, accueille nettement plus de bacheliers que de diplômés du supérieur.

Si l'on étudie cette même répartition par année, on se rend compte cependant que la proportion de personnes qui n'ont fait aucune étude augmente progressivement, tandis que le nombre de bacheliers se maintient. Ce sont ceux qui ont fait des études universitaires qui sont un peu moins nombreux.

Niveaux d'étude

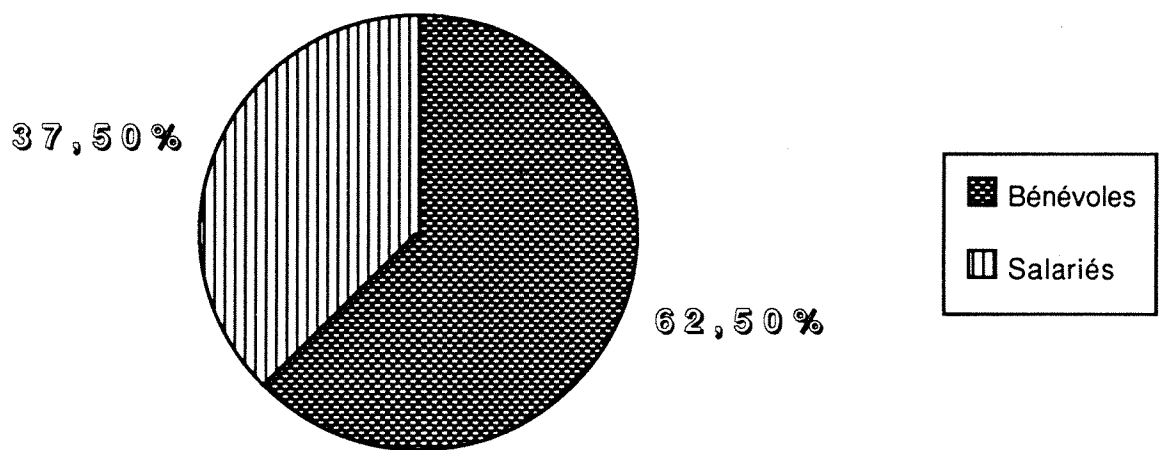


	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Bac	4	6	7	6	5	7
Etudes Sup	8	3	7	8	6	4
Autres Etudes	8	4	7	12	11	13

	TOTAL 1986-1991		En pourcentages
Bac	35		27,78%
Etudes Sup	36		28,57%
Autres Etudes	55		43,65%

En ce qui concerne les proportions de bibliothécaires bénévoles et de bibliothécaires salariés, la répartition est la suivante :

Répartition Bénévoles / Salariés

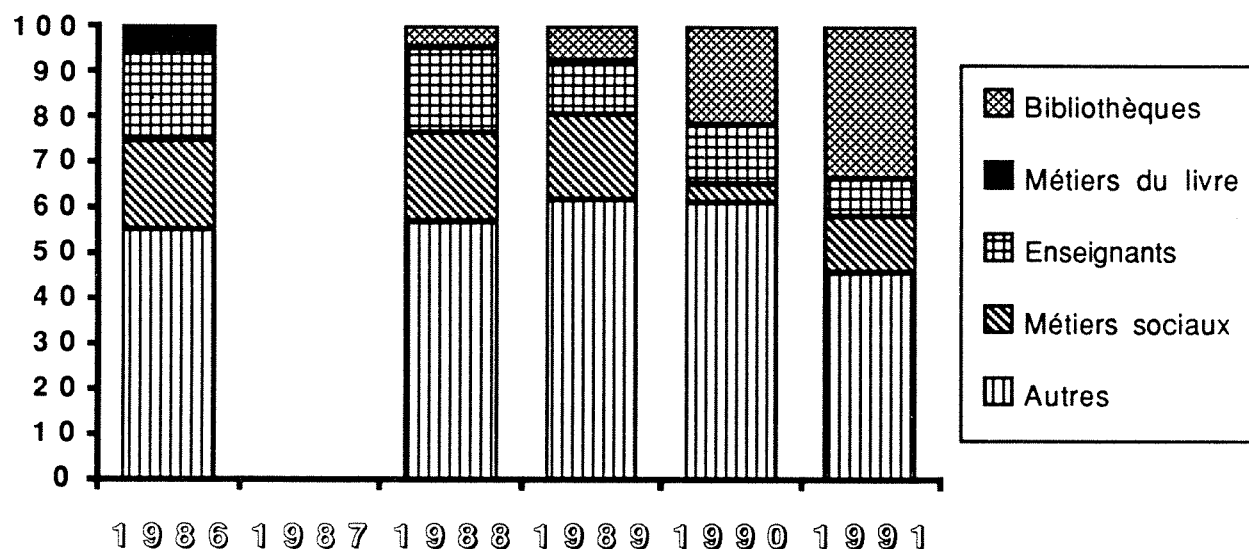


On a vu qu'au niveau national comme à Belfort la proportion de bénévoles était systématiquement plus importante. Dans les deux cas, elle tourne autour de 58%. Elle est ici encore plus élevée, étant donné la préférence accordée aux dépositaires de la BCP -qui sont souvent bénévoles- dans le recrutement.

Profession avant la formation :

	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Métiers sociaux	4	/	4	5	1	3
Enseignants	4	/	4	3	3	2
Métiers du livre	1	/	0	0	0	0
Bibliothèques	0	/	1	2	5	8
Autres	11	/	12	16	14	11

Evolution de la répartition par profession



Les chiffres de l'année 1987 n'ont pu être reconstitués.

Les catégories qui se sont révélées significatives pour les centres de Paris et de Belfort paraissent ici moins probantes. Dans la catégorie "Autres" est en effet classée chaque année environ la moitié des élèves. Ce sont, dans leur majorité, des femmes au foyer, qui n'indiquent aucune autre profession lors de leur inscription, et qui gèrent, bénévolement, la bibliothèque de leur village.

Les employés de bibliothèques sont en proportion de plus en plus appréciable : de plus en plus de bibliothèques municipales envoient leur personnel suivre le cycle.

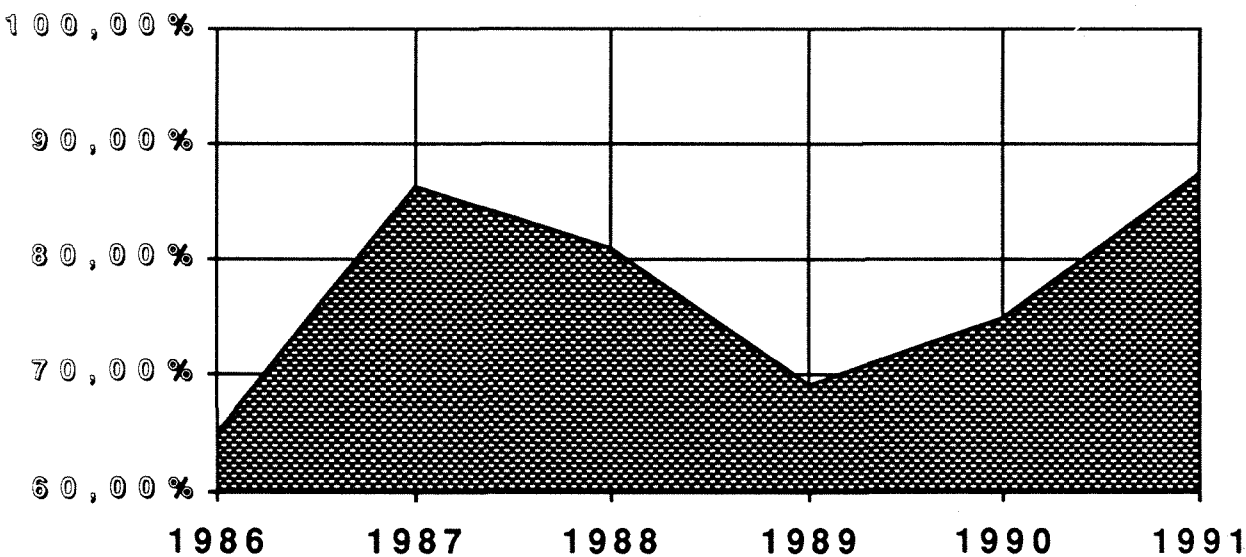
On observe aussi une participation remarquable des enseignants : certaines des journées à thème organisées par la BCP ont lieu à l'Ecole normale d'instituteurs de Versailles et servent ainsi de "publicité" auprès des enseignants pour le travail en bibliothèque. La BCP, qui existe depuis 1946, dessert encore beaucoup d'écoles et essaie de collaborer de manière intelligente avec les instituteurs. Ceux-ci apprécient l'effort fait et sollicitent parfois leur inscription à la formation pour mieux gérer leur bibliothèque scolaire. Malheureusement, si la BCP les accueillait volontiers dans les premières années, cela ne lui est plus possible à présent, étant donné l'afflux de demandes de la part des bibliothèques-relais et des bibliothèques tous publics en général.

Réussite à l'examen :

	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Nbre élèves	20	22	21	26	24	24
Nbre diplômés	13	19	17	18	18	21
Pourcentage de diplômés	65,00%	86,36%	80,95%	69,23%	75,00%	87,50%

TOTAL 1986-1991	
Nbre élèves	137
Nbre diplômés	106
Pourcentage de diplômés	77,37%

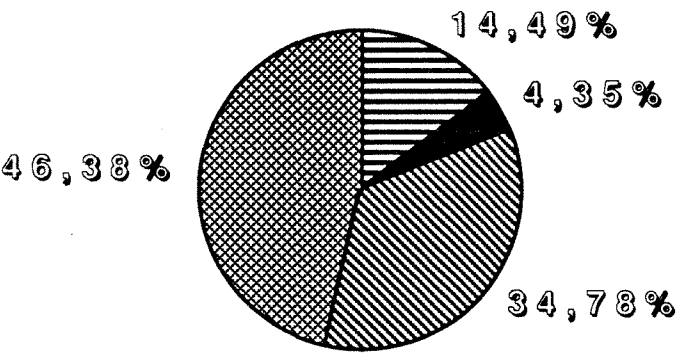
Evolution du pourcentage des diplômés



La réussite aux examens, on le voit, s'est maintenue, dès les débuts, au dessus de 65%. Elle avoisine à présent les 90%. Il faut noter, toutefois, que le pourcentage de diplômés a été calculé par rapport au nombre d'inscrits du début de chaque année. Or, il y a toujours, à la veille de l'épreuve, ou quelques semaines plus tôt, un certain nombre d'abandons qu'il est très difficile d'endiguer : certains ne voient pas l'intérêt de sanctionner les connaissances acquises, d'autres n'ont pas subi ce type de test depuis des années et reculent par crainte d'échouer.

Débouchés :

Situation après la formation



	Ont passé le CAFB		Ont quitté les bibliothèques		Act. bénévoles		Act. salariés
---	-------------------	---	------------------------------	---	----------------	---	---------------

Il n'a pas été possible d'établir des statistiques sur ceux qui ont pu trouver un emploi après s'être formés. C'est le cas justement, nous l'avons dit, des deux personnes qui coordonnent actuellement les cours, et c'est certainement le cas d'autres anciens élèves qui n'ont pas répondu à l'enquête. Celle-ci porte sur 5 années et a obtenu 59 réponses pour 88 diplômés.

On observe donc une part non négligeable de passage du CAFB (près de 15%). Très peu ont quitté les bibliothèques. La proportion de salariés a augmenté notablement : elle est de 12% plus élevée que celle des bénévoles.

Voilà donc les résultats actuellement avérés de ces 6 années d'existence. Des conséquences plus diffuses et subjectives peuvent également être observées sur le fonctionnement de l'ensemble du réseau de bibliothèques de la BCP (renommée récemment Bibliothèque départementale) : les bibliothèques-relais se multiplient, les statistiques de prêt augmentent là où le responsable a suivi la formation notamment, l'affluence aux journées à thème est importante...

Le Conseil général des Yvelines, autorité de tutelle de la BDY, s'est d'ailleurs déclaré satisfait de cette activité, dont il a pu avoir des échos par les maires du département, et l'a prise en compte dans ses décisions

d'augmenter le personnel et les moyens matériels. De plus, la remise des diplômes de l'ABF est faite solennellement, chaque mois de juin, par le président du Conseil général, à l'Hôtel du Département.

3) Le centre de Toulouse (1989-1991)

Mise en place d'une coopération régionale

La formation ABF a été mise en place à Toulouse il y a maintenant 2 ans.

Depuis 1987, la BCP de Haute-Garonne organisait une formation en direction des dépositaires, animateurs de ses relais-bibliothèques. Il s'agissait d'une formation "à la carte", à raison d'une journée par quinzaine. En 1988/89, elle s'est faite en liaison avec les foyers ruraux, essentiellement sur le thème de la littérature enfantine.

La bibliothèque municipale, à la même époque, se trouvait confrontée à un problème de "non-qualification" de ses employés et personnels de catégorie C en général. Elle cherchait un moyen de les former de manière suffisamment approfondie et adaptée à ses besoins.

Les autres bibliothèques centrales de prêt, par ailleurs, réfléchissaient aux modes de formation à mettre en place pour leurs propres dépositaires.

Le groupe régional ABF décide alors la création d'une commission formation qui préconise l'organisation d'un centre ABF à vocation régionale.

Au départ, les initiateurs de cette mise en place avaient donc envisagé une coopération régionale large, inter-bibliothèques centrales de prêt entre-autres. Malheureusement, pour diverses raisons, les autres BCP de la région (l'Aveyron, le Lot, le Tarn et l'Ariège) se sont successivement désistées.

Partenariat

Les partenaires actuels sont donc :

- la Médiathèque départementale qui fournit, au nom de l'ABF, la logistique et une partie des enseignants
- la Bibliothèque inter-universitaire qui fournit également des enseignants
- la Bibliothèque municipale qui envoie, par l'intermédiaire du service du personnel municipal et du CNFPT, tous ses employés nouvellement arrivés en formation, participe à la logistique et fournit des enseignants
- le Centre national de la fonction publique territoriale qui paie les enseignants et fournit la salle de cours, en échange de la mention du cycle de formation dans son programme annuel de stage et de l'attestation que les dépositaires bénévoles sont assurés par les municipalités et les

associations qui les envoient

- la Direction régionale des Affaires culturelles, qui verse une subvention
- le Centre régional des Lettres qui verse également une subvention
- le Centre régional de formation professionnelle qui fournit de la documentation et des photocopies

Organisation

L'enseignement est assuré conjointement par la médiathèque départementale, la bibliothèque interuniversitaire et la bibliothèque municipale. Des bibliothécaires des communes du département ou de la région apportent également leur aide.

Les cours ont lieu, au siège du CNFPT, toutes les semaines, de janvier à juin.

Des photocopies pédagogiques sont donnés aux élèves, pour compléter le Métier de bibliothécaire, dont l'acquisition est comprise dans les droits d'inscription.

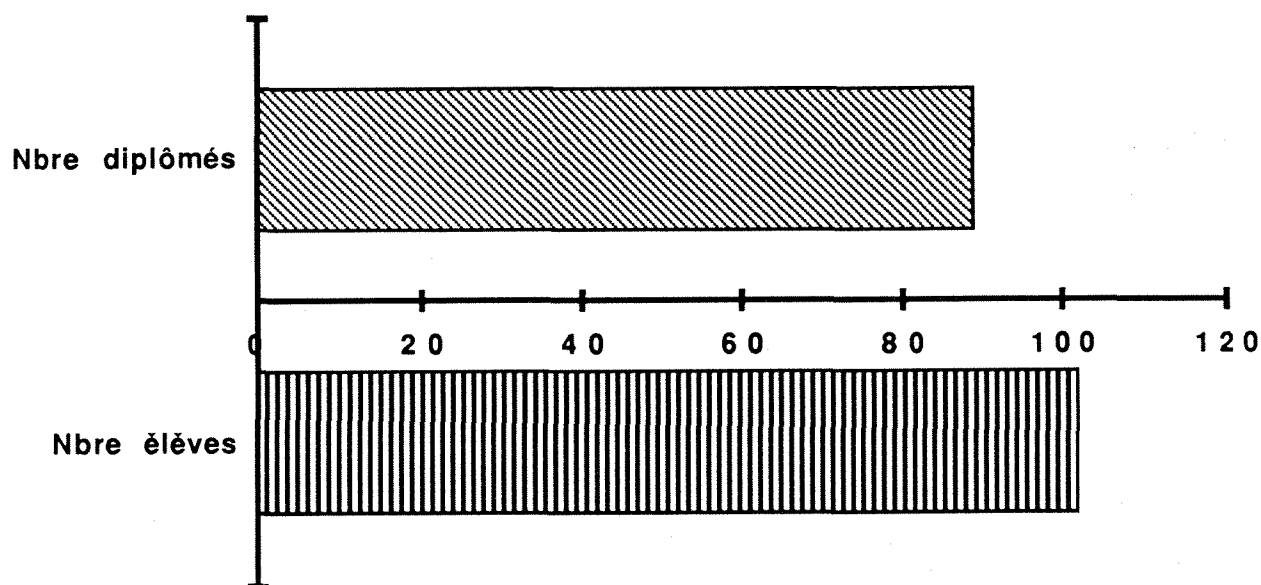
Un questionnaire d'évaluation est distribué à la fin de chaque session. Systématiquement demandé par le CNFPT, il est particulièrement pris en considération, lors de la dernière réunion pédagogique de l'année, par les organisateurs de la formation.

Premiers résultats

L'examen

L'examen se déroule en partie à la BCP, en partie à la BM. Les diplômes sont remis, lors d'une petite réception officielle, dans le courant du dernier trimestre de l'année. Un petit article paraît à cette occasion dans La Dépêche du Midi.

Total 1989-1991

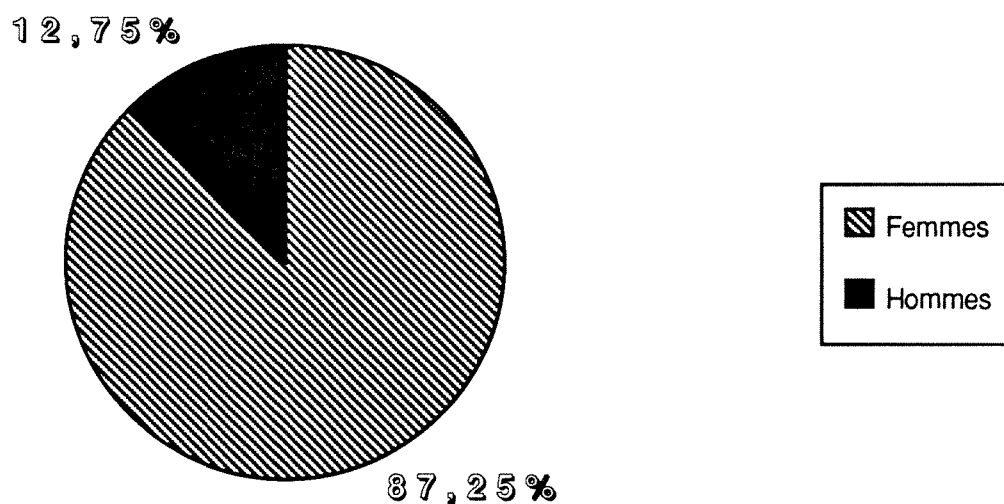


	Total 1989-1991
Nbre élèves	102
Nbre diplômés	89
Pourcentage Diplômés	87,25%

Le pourcentage de réussite à l'examen est, on le voit, d'environ 84%, ce qui correspond à la moyenne nationale 1991 et constitue un très bon score pour un centre qui n'en est qu'à ses débuts.

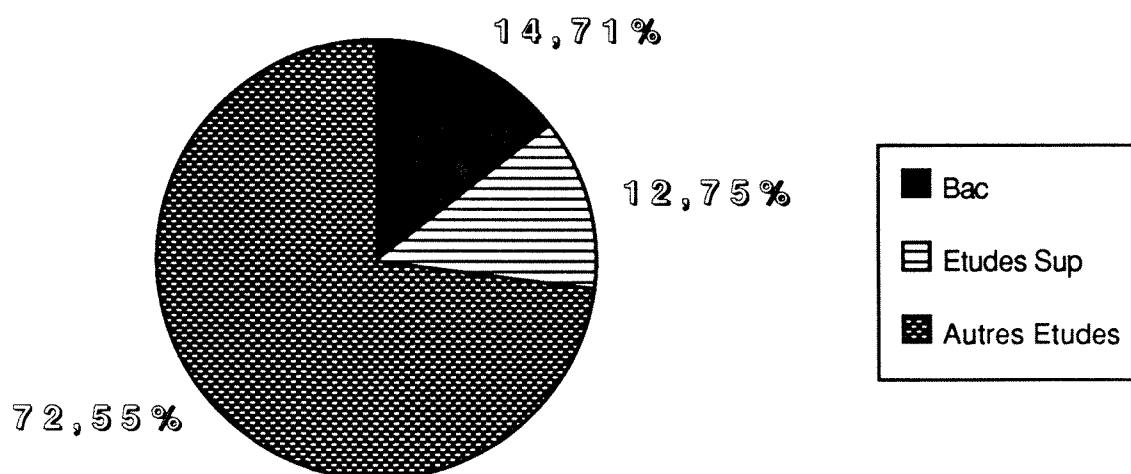
Le public

Répartition par sexe



Le pourcentage d'hommes est ici légèrement plus élevé que dans les deux centres précédents (12% pour 9% à Belfort et 7% seulement à Versailles). Cette répartition est constante sur les deux années. Faute de bien connaître les caractéristiques démographiques et sociales de la région, il est impossible ici d'en déterminer les raisons.

Niveaux d'études



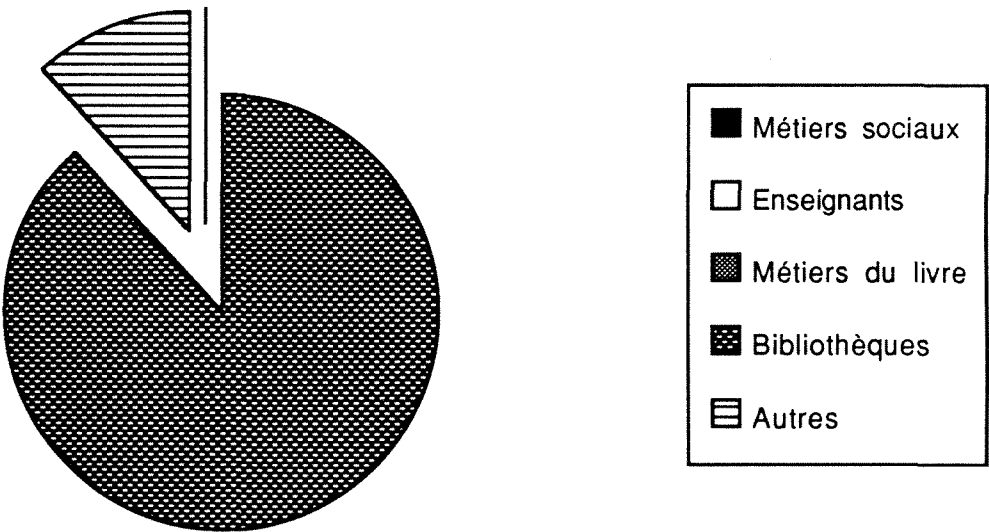
On observe ici un pourcentage de bacheliers et de diplômés de l'enseignement supérieur assez faible. La différence est très nette par rapport aux chiffres jusqu'ici observés dans les autres centres et au niveau La formation ABF. Mémoire de DESS. (75). 12/09/91

national (46% de non diplômés). Cela est probablement dû au recrutement important parmi le personnel de catégorie C de la bibliothèque municipale. Cette situation entraîne des conséquences sur les méthodes pédagogiques : celles-ci visent avant tout à faire passer une vision d'ensemble du travail en bibliothèque, avant d'entrer dans des détails trop techniques⁴². La réflexion pédagogique est un des éléments forts du fonctionnement du centre de Toulouse.

Profession avant la formation :

TOULOUSE	
Métiers sociaux	0
Enseignants	0
Métiers du livre	0
Bibliothèques	90
Autres	12

Répartition par profession

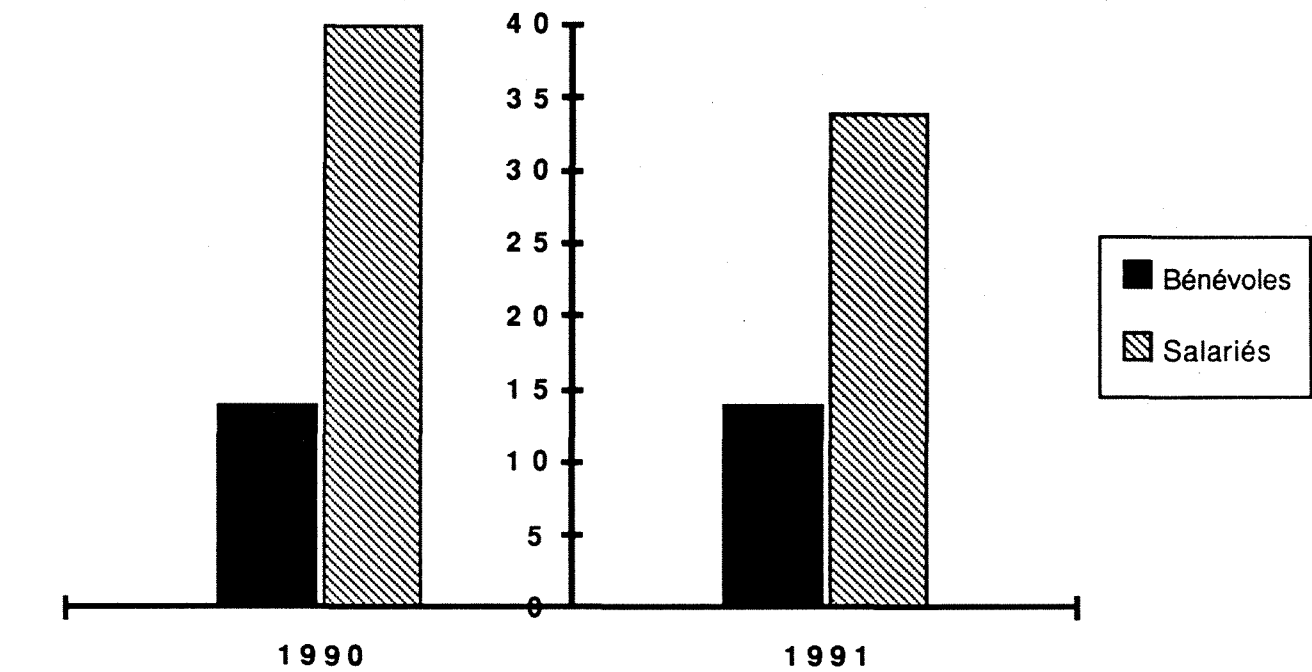


Deux types de professions seulement sont représentés : les bibliothèques et les divers (administratifs, étudiants). Aucun enseignant. Cela corrobore et explique les chiffres précédents sur les niveaux d'études. La préférence est de toute évidence accordée, dans le recrutement, aux employés de bibliothèque. D'autre part, le profil des bénévoles, dépositaires de la BCP,

⁴² cf. Entretien avec Claudine HERVOUET, Annexe 1

n'est probablement pas le même dans un département comme la Haute-Garonne et dans celui des Yvelines, où, étant donné la proximité de la capitale, il est bien plus facile de poursuivre des études.

Les administratifs et les étudiants, quant à eux, se forment dans un but de recyclage ou d'obtention d'une qualification professionnelle.



	1990	1991
Bénévoles	14	14
Salariés	40	34

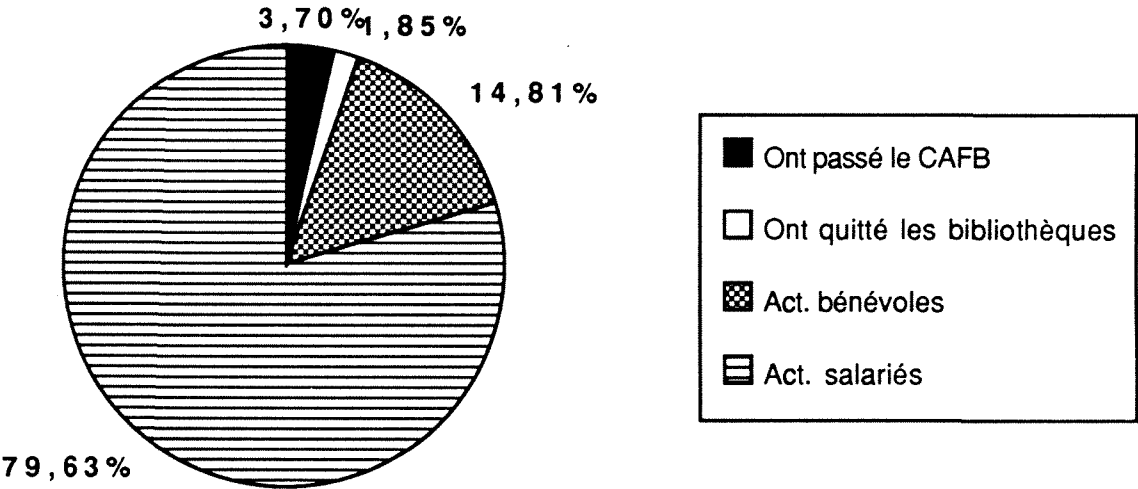
On remarque ici une proportion de salariés nettement plus élevée que la moyenne des centres. Cela confirme, là-encore, la participation importante du personnel de la BM. Rappelons-le, le financement par le CNFPT implique un chiffre non négligeable d'inscriptions de personnels territoriaux.

Le nombre des élèves ayant légèrement diminué la seconde année, les bénévoles occupent toujours exactement la même place, les salariés sont un peu moins nombreux.

Débouchés

Il s'agit ici des résultats sur une seule année de cours. En effet, la deuxième session étant à peine terminée, il n'est pas possible d'en évaluer actuellement les conséquences sur l'avenir des élèves.

Situation des élèves de 1990, après la formation



On note une augmentation d'environ 6% des salariés, par rapport au début de la formation. Les bénévoles ne sont plus que 15% (pour 26% avant la formation). 4% sont en train de passer le CAFB (l'année n'étant pas terminée, on ne peut savoir s'ils l'obtiendront). 2% ont quitté les bibliothèques (ce qui, rapporté au nombre d'élèves de l'année en question, représente en fait une personne).

Ces résultats ne peuvent être qu'indicatifs et nécessiteraient d'être étoffés sur les années à venir. Néanmoins, ils permettent de se faire une idée des débouchés de la formation, même après une seule année de fonctionnement d'un centre.

Evaluation de la formation par ceux qui l'ont suivie

A chaque fin d'année, les organisateurs font donc remplir à leurs élèves un questionnaire d'évaluation.

Ce questionnaire concerne les aspects logistique et pédagogique de la formation et comporte une rubrique de suggestions. Il est en général très attendu par les enseignants, mais aussi par le CNFPT. Un bilan en est effectué lors d'une réunion, après l'examen.

Les bilans établis par les élèves abordent plusieurs points, que l'on retrouve dans ceux effectués chaque année par les élèves du centre de Versailles :

Points positifs :

- suivre les cours "ouvre des horizons" jusque-là ignorés (le monde des bibliothèques, la coopération possible, les techniques -anciennes ou nouvelles- qui facilite la gestion, une autre manière d'aborder et de manipuler les informations...) et donne souvent envie d'"aller plus loin" (passer le CAFB, envisager un emploi salarié, développer sa bibliothèque, aller à des journées d'étude...).

- les contacts pris, pendant l'année, entre les stagiaires, et entre les stagiaires et les enseignants marquent les uns et les autres et sont souvent durables.

- l'élève, de retour dans sa bibliothèque, chargé de toutes ses connaissances nouvelles, se sent en général également chargé d'un nouveau pouvoir et de nombreux projets ; il se sent souvent aussi dorénavant soutenu par tous ces autres professionnels comme lui, qu'il a rencontrés, dont il sait qu'ils rencontrent les mêmes difficultés que lui, il a maintenant l'impression de faire partie d'un réseau.

- point plutôt positif, mais parfois considéré sur le moment comme négatif, les stagiaires sont souvent nettement plus exigeants en fin de formation qu'au début ; ils sont exigeants pour leur propre travail et le service qu'ils veulent dorénavant rendre, ils sont exigeants aussi pour l'amélioration des cours qu'ils ont reçus et qu'ils souhaiteraient parfaits pour les promotions à venir.

Points négatifs :

- le nombre et la variété des cours et des intervenants donnent parfois une sensation d'"étouffement" ou de "noyade" ; le lien d'une matière à l'autre n'apparaît pas toujours au premier abord et la quantité des sujets évoqués apporte, sur le moment, une impression de passage en revue superficiel. Ce problème est bien connu des cycles de formation initiale de courte durée.

- le talent pédagogique des professeurs est souvent mis en question : certains sont encensés, tandis que la matière traitée par d'autres est accusée de tous les maux. Les techniques qui font l'objet de nombreux travaux pratiques, comme le catalogage, l'indexation ou la bibliographie,

sont généralement placées sous le feux des projecteurs et les professeurs qui en sont chargés sont les premiers visés par la critique : on loue leur patience, on regrette l'aridité de leur matière, mais on observe néanmoins, plus ou moins timidement, qu'un tel sujet nécessite des explications claires et un langage simple.

- tout en trouvant la formation lourde et "touffue", les élèves demandent souvent plus de ceci ou de cela (variable d'un questionnaire à l'autre) qui n'est à leur avis pas assez approfondi ; ils suggèrent très rarement la suppression de quelque chose (ce que l'on peut considérer comme positif).

- la demande générale de la plupart des stagiaires du centre de Toulouse, sur les deux années d'exercice, est une augmentation de la partie pratique par rapport à la partie théorique. Ce n'est pas vraiment une surprise de la part de personnes qui, en majorité, ont arrêté leurs études avant le baccalauréat, et de la part de personnes, en ce qui concerne les bénévoles de BCP, qui sont avant tout venues chercher des "recettes" pour mieux gérer la bibliothèque dont elles ont la charge.

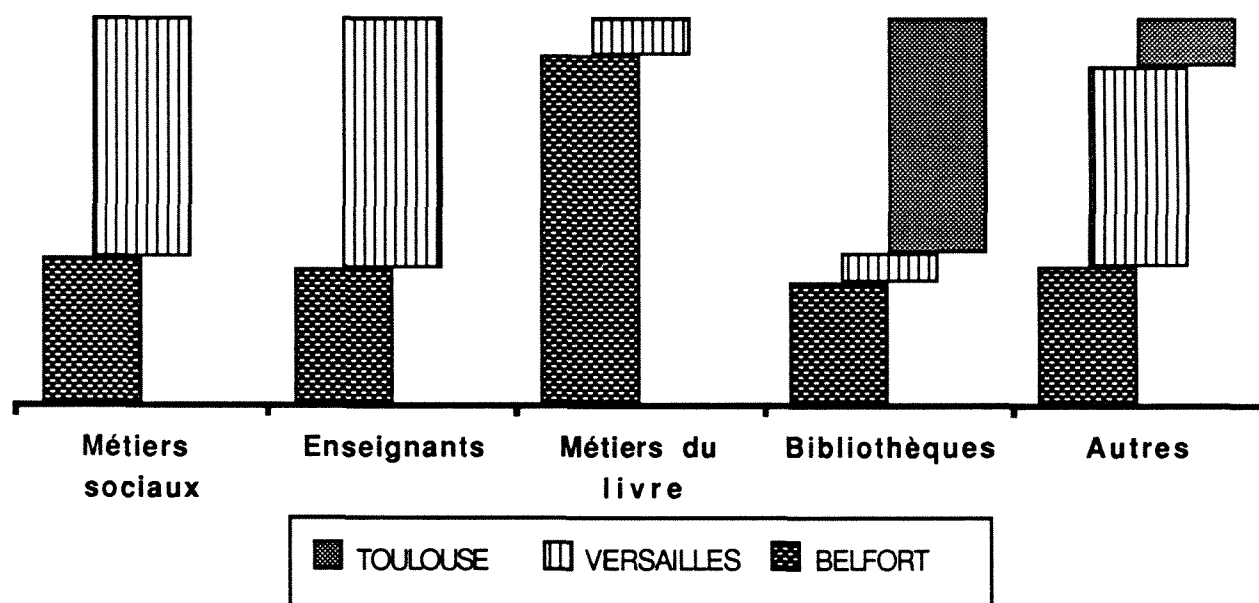
Après deux ans de fonctionnement, le centre de Toulouse a, rappelons-le, un taux de réussite à l'examen de 84%. Ses enseignants sont dynamiques et toujours prêts à réfléchir sur leur pratique pédagogique. Les liens étroits maintenus par le centre avec le CRFP Midi-Pyrénées participent sûrement de cet état d'esprit innovateur. Les deux co-responsables, Jean-Claude ANNEZER et Geneviève BOULBET sont d'ailleurs, respectivement, président de la commission formation élémentaire 1990-91 de l'ABF et secrétaire générale adjointe chargée de la formation à l'ABF.

4) Rapide comparaison statistique entre les trois centres

Une comparaison du public de ces trois centres, du point de vue des situations avant et après la formation a parue intéressante.

	BELFORT	VERSAILLES	TOULOUSE
Métiers sociaux	7%	12%	0%
Enseignants	8%	15%	0%
Métiers du livre	7%	1%	0%
Bibliothèques	45%	12%	88%
Autres	32%	47%	12%

Comparaison des répartitions par profession



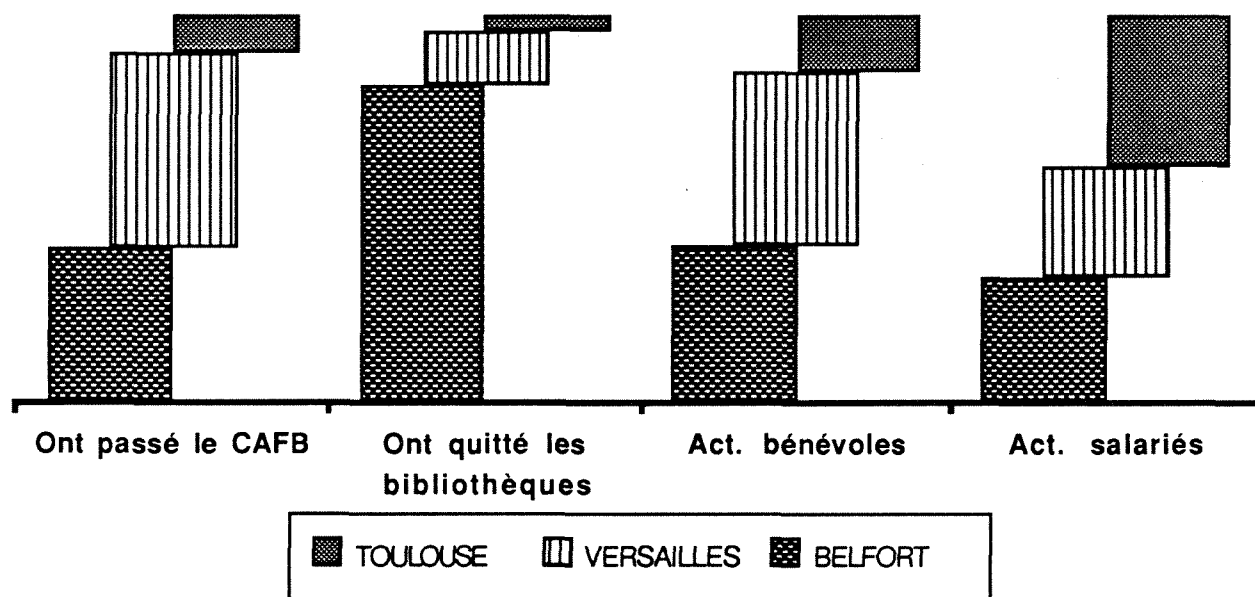
En pourcentage, les Métiers sociaux et les Enseignants sont mieux représentés à Versailles que dans les deux autres centres.

Belfort est le "champion" des Métiers du livre, tandis qu'il accueille, en proportion à peu près égale, chacune des autres catégories.

Toulouse, quant à lui, est le "champion" du recrutement des personnels de bibliothèque.

	BELFORT	VERSAILLES	TOULOUSE
Ont passé le CAFB	9,64%	16,95%	3,77%
Ont quitté les bibliothèques	21,69%	5,08%	1,89%
Act. bénévoles	26,51%	40,68%	15,09%
Act. salariés	43,37%	54,24%	81,13%

Comparaison des situations après la formation



Ces chiffres ont été élaborés sur 5 années de fonctionnement, pour Belfort et Versailles, et sur une année de fonctionnement pour Toulouse.

C'est Versailles dont les élèves tentent le plus le CAFB, suivi par Belfort. Belfort détient le record des diplômés ABF qui ont quitté les bibliothèques. La proportion de bénévoles, après la formation, est de loin la plus forte à Versailles. Et c'est Toulouse dont le pourcentage d'élèves salariés après la formation est le plus élevé.

Cette comparaison apporte d'ailleurs peu d'informations supplémentaires. Il lui faudrait être nuancée, dans une étude ultérieure, par des données économiques et sociales sur chacune des régions concernées. D'autre part, Toulouse fonctionne depuis trop peu de temps pour que ces résultats aient une véritable valeur de référence. Dans l'immédiat, ce graphique permet tout juste d'établir un "tableau d'honneur" des centres les plus performants dans les débouchés apportés aux élèves.

Après ce passage en revue assez approfondi sur le fonctionnement actuel des cours élémentaires ABF, une entrée en matière sur les obstacles nouveaux qui se présentent, les réflexions en cours et les perspectives d'avenir se justifie.

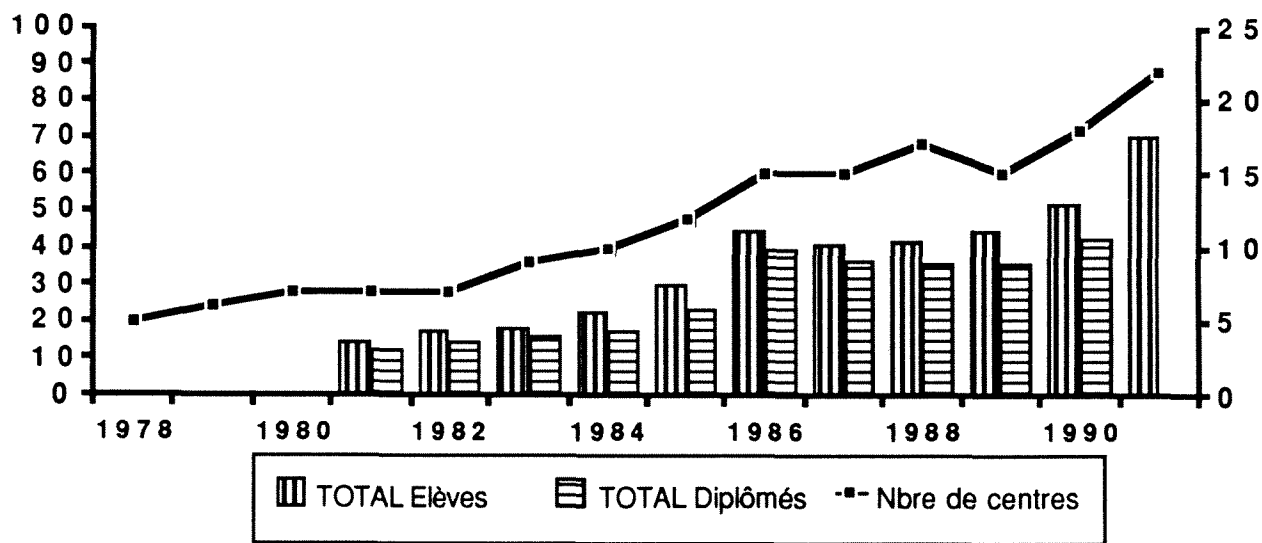
Rappelons que la formation a vu une progression relativement fulgurante ces dix dernières années et que cela n'est pas sans entraîner un alourdissement net de la gestion et des problèmes d'adéquation de l'offre à la demande.

	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
TOTAL Elèves	/	/	/	14,8	18	18,4	22,5
TOTAL Diplômés		/	/	12,3	15	16,5	17,5
Nbre de centres	5	6	7	7	7	9	10

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
TOTAL Elèves	30	45,1	40,9	42,1	45	51,8	70,3
TOTAL Diplômés	23,2	39,8	36,6	35,8	36,2	42,8	
Nbre de centres	12	15	15	17	15	18	22

Les nombres globaux d'élèves et de diplômés, pour les années 1978 à 1980, n'ont pas été comptabilisés. Le nombre total de diplômés de 1991 n'est pas encore connu.

Evolution du nombre de centres, d'élèves et de diplômés 1978-1991



(Les nombres d'élèves et de diplômés sont indiqués en dizaines. L'axe

vertical de gauche correspond à ces chiffres, celui de droite correspond au nombre de centres).

III. LES ORIENTATIONS ACTUELLES

A. Les problèmes posés

1) Le public visé

Dans l'étude sur le fonctionnement actuel de la formation ABF, nous avons pu constater que le public concerné par les cours provient essentiellement du personnel des collectivités territoriales (employé(e)s de bibliothèques et fonctionnaires de catégorie C en particulier) et des bénévoles de bibliothèques-relais de BCP.

Il s'agit, en majorité, de bénévoles mais les salariés constituent tout de même 43% des effectifs.

46% d'entre-eux se sont arrêtés, dans leurs études, avant le baccalauréat. 36% sont bacheliers. 19% ont fait des études supérieures.

Les difficultés rencontrées par les responsables de centres de formation et les enseignants ABF sont donc de deux ordres :

D'une part, adapter le contenu du programme *à la fois* aux besoins

- d'employé(e)s de bibliothèque, qui n'ont, *à priori*, que peu de responsabilités dans leur poste et n'accèdent que rarement aux tâches d'acquisitions, d'indexation, de gestion administrative et budgétaire,
- de responsables de petites bibliothèques-relais de BCP, qui doivent prendre en charge toutes les étapes du travail en bibliothèque, des tâches manuelles d'équipement et de rangement, aux tâches de gestion et de relations avec les autorités de tutelle, en passant par le service de prêt et les acquisitions.

D'autre part, adapter la pédagogie *à la fois*

- à un public qui a fait peu d'études et éprouve des difficultés d'expression écrite et orale, a souvent un manque de culture générale et de recul par rapport aux nouvelles connaissances à acquérir pendant la formation,
- et à un public qui a poussé ses études jusqu'au baccalauréat et au-delà et qui éprouve souvent des difficultés devant les travaux purement techniques ou manuels pour lesquels trop de réflexion peut nuire.

On ne peut faire l'économie d'un des publics ou de l'autre. Tous ont besoin de

cette formation pour mieux assurer les tâches qui leur sont confiées, soit en tant que subordonné salarié d'une bibliothèque municipale importante, soit en tant que responsable, bénévole ou non, d'une petite bibliothèque rurale.

Les responsables des cours sont donc obligés de se pencher assidûment sur les problèmes rencontrés et de chercher coûte que coûte à les résoudre.

2) La pédagogie, les programmes

On a pu remarquer que le programme de base de la formation ABF a évolué depuis les origines de celle-ci. On a constaté aussi que chaque centre apporte de légères modifications qui lui permettent de mieux répondre à la demande locale.

Cette évolution et ces modifications n'étaient cependant pas, jusqu'à ces dernières années, réellement prises en compte au niveau de l'information nationale officielle sur le contenu des cours.

L'étude de Martine GEMMERLE⁴³ a démontré qu'il existait, dans certaines régions, des "accommodements" qui pouvaient paraître non conformes à la politique globale de la formation. Encore fallait-il que cette politique globale soit clairement définie au niveau national et que des directives précises puissent être indiquées à chaque nouveau centre.

D'autre part, les formateurs ont une pratique pédagogique qui peut varier d'un centre à l'autre, en fonction du public spécifique du centre, de la durée de vie de celui-ci et de l'expérience et des idées personnelles de l'intervenant lui-même. Ces pratiques, souvent issues de réflexions individuelles ou, en tous cas, locales, méritaient d'être confrontées et évaluées afin, là encore, d'harmoniser les méthodes d'enseignement et d'aider les nouvelles structures.

Une réflexion globale sur les objectifs poursuivis par l'association et sa formation s'est par conséquent révélée indispensable. Une commission formation élémentaire s'est donc constituée, durant l'année 1990-1991, dont nous verrons plus loin les résultats de la réflexion.

3) La gestion, le financement

L'alourdissement de la gestion, entraîné par l'augmentation du nombre d'élèves et de diplômés, a mis en évidence des difficultés d'ordres structurel et financier.

Les centres se sont mis en place progressivement dans les régions, à l'initiative locale, en utilisant les "moyens du bord". Certains se sont mieux

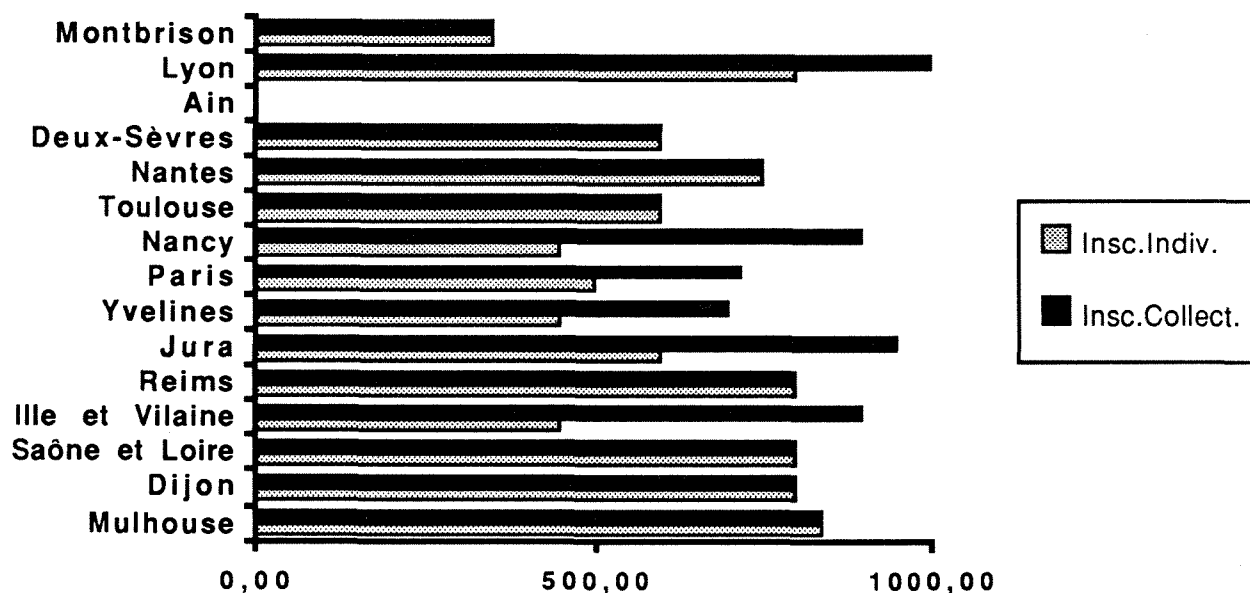
⁴³ op.cit.

"débrouillés" que d'autres pour recueillir des financements, pourvoir à leur propre publicité, assurer un bon suivi des élèves.

Là également, les pratiques ne se sont pas toujours révélées conformes à la politique et aux statuts de l'association. D'autre part, l'information ne remontait que rarement ou de manière incomplète jusqu'à l'échelon national. La responsabilité juridique des activités de l'association reposant uniquement, selon ces statuts, sur les épaules du Bureau national et de sa (ou son) président(e), il était normal que ces derniers se préoccupent du déroulement légal des opérations, en région.

Un bilan annuel du fonctionnement financier de chaque structure est donc demandé à chaque première réunion annuelle du conseil de perfectionnement. Un tableau comparatif a ainsi pu être établi en 1987 et remis à jour en 1990/91.

Tarifs des inscriptions 1990



1990

Insc.Indiv. Insc.Collect

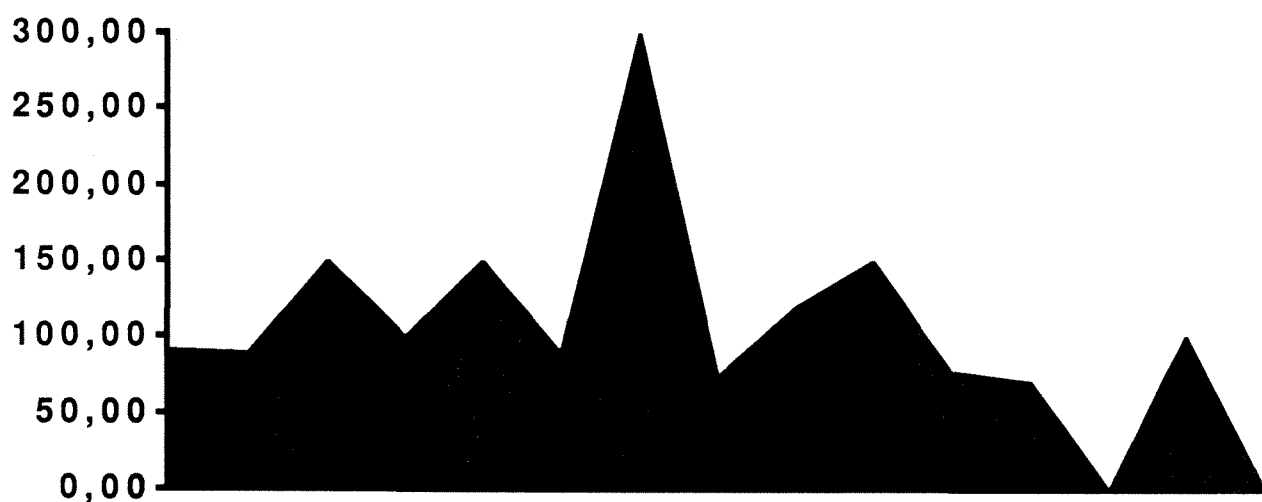
Mulhouse	840,00	840,00
Dijon	800,00	800,00
Saône et Loire	800,00	800,00
Ile et Vilaine	450,00	900,00
Reims	800,00	800,00
Jura	600,00	950,00
Yvelines	450,00	700,00
Paris	500,00	720,00

Nancy	450,00	900,00
Toulouse	600,00	600,00
Nantes	750,00	750,00
Deux-Sèvres	600,00	600,00
Ain	0,00	0,00
Lyon	800,00	1000,00
Montbrison	350,00	350,00

Les tarifs d'inscription variaient donc, en 1990, de 0,00 à 1000,00 frs.

Cette fourchette a semblé beaucoup trop large et un recentrage a été demandé aux centres à partir de 1991.

**Taux de rétribution à l'heure des intervenants
(1990)**



	Taux de rétribution des intervenants
Mulhouse	92,00
Dijon	90,00
Saône et Loire	150,00
Ille et Vilaine	100,00
Reims	150,00
Jura	90,00
Yvelines	300,00
Paris	75,00
Nancy	120,00
Toulouse	150,00
Nantes	77,00
Deux-Sèvres	70,00
Ain	0,00
Lyon	100,00
Montbrison	0,00

Le taux d'indemnisation ou de rétribution (selon que l'organisme de gestion le comptabilise au titre des remboursements de frais ou au titre des salaires) varie lui-aussi beaucoup : de rien à 300,00 frs de l'heure d'intervention.

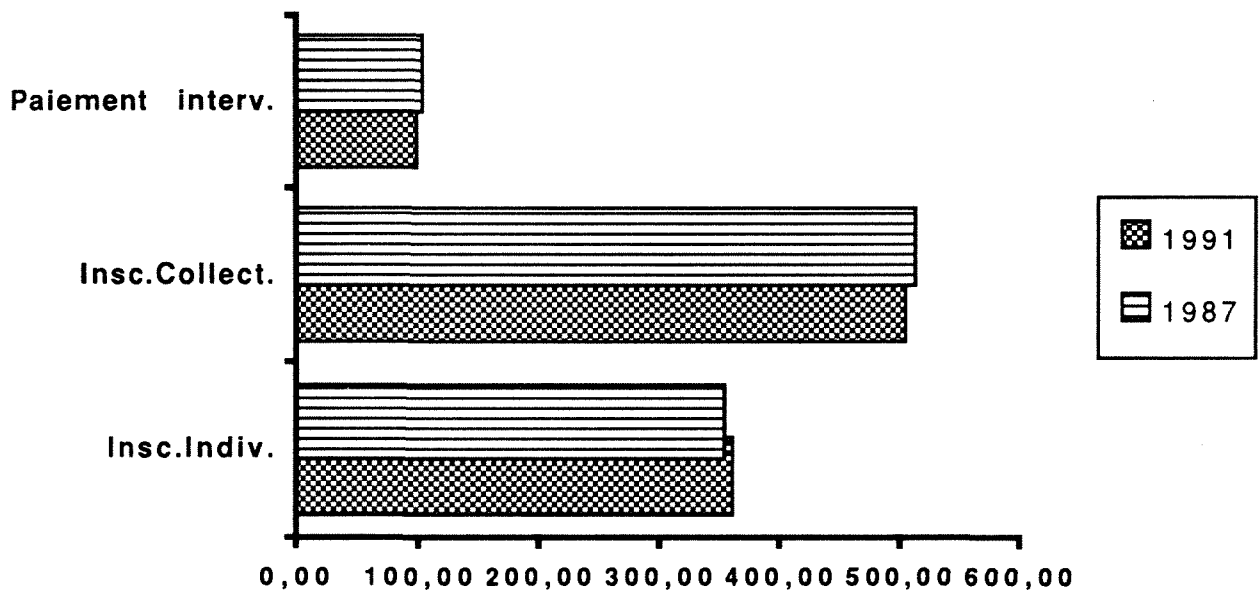
Les modes de défraiement varient eux-aussi. Certaines structures versent une somme nette en paiement de l'intervention. D'autres différencient cours magistral et cours avec copies à corriger. D'autres encore font la nuance entre les professeurs qui interviennent sur leur temps de travail et ceux qui le font sur leur temps libre : dans le premier cas, aucun dédommagement n'est prévu ou bien une somme symbolique est versée.

Depuis ses origines, la formation ABF rétribuait, on l'a vu, assez peu ses professeurs. Les sommes versées avaient plutôt valeur de remboursements de frais que de salaires.

D'autre part, les centres non représentés par une association locale ou une collectivité n'ont juridiquement pas le droit de remplir un rôle d'employeur en lieu et place de l'ABF nationale.

Cependant, l'évolution du marché de la formation professionnelle depuis un certain nombre d'années oblige à emprunter une autre démarche que celle qu'ont suivie les responsables de la formation, à ce sujet, jusqu'en 1985 environ. Un organisme de formation ne peut plus se permettre de compter sur des intervenants bénévoles. Les bibliothécaires-enseignants sont sollicités de tous côtés car ils sont peu nombreux. Leur temps est, de nos jours, compté. Il doit être considéré comme précieux et correctement rétribué. Verser un salaire correct à ses professeurs accorde aussi à un organisme de formation la possibilité de maintenir un bon niveau d'enseignement.

Moyennes 1987 et 1991



	Insc.Indiv.	Insc.Collect.	Paiement interv.
1991	362,60	506,10	101,88
1987	356,36	515,45	106,36

Ces moyennes ont été établies à partir des chiffres fournis par 11 centres, en 1987, et 15 centres en 1990.

Si l'on examine les moyennes de droits d'inscription, d'une part, et de taux d'indemnisation des enseignants d'autre part, entre 1987 et 1991, quelques remarques s'imposent d'emblée.

Ces différentes moyennes ont peu évolué en 3 ans :

- le droit d'inscription individuel est toujours d'environ 360,00frs
- le droit d'inscription payé par l'employeur est toujours d'environ 510,00 frs
- le taux de rétribution des enseignants est toujours aux alentours de 100,00 frs de l'heure.

Si le droit d'inscription individuel a légèrement augmenté, le droit d'inscription collectivité a, lui, baissé un peu entre 1987 et 1990.

L'indemnisation-enseignant a également légèrement diminué (4,22%).

Cependant, cela n'implique pas forcément une réduction uniformément répartie.

	Centre	Insc.Indiv.	Insc.Collect	Paiement interv.
1987	Mulhouse	720,00	720,00	80,00
	Belfort	600,00	900,00	90,00
	Chambéry	0,00	0,00	150,00
	Saone et Loire	0,00	0,00	150,00
	Yvelines	300,00	300,00	150,00
	Nancy	350,00	650,00	50,00
	Moulins	0,00	500,00	0,00
	Lyon	350,00	500,00	150,00
	Deux-Sèvres	450,00	600,00	100,00
	Ille et Vilaine	350,00	700,00	100,00
	Troyes	800,00	800,00	150,00

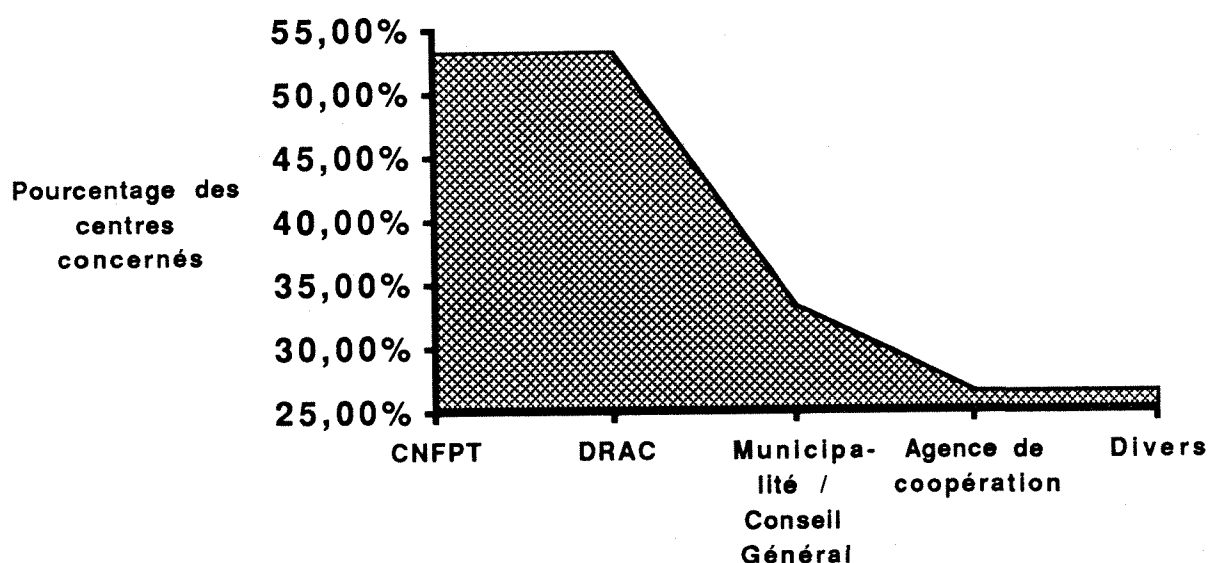
Le centre de Troyes, en effet, qui pratiquait un tarif d'inscription et un taux de rétribution des intervenants assez élevé, a fermé depuis 1987.

Le centre de Chambéry, également, qui ne percevait pas de droits d'inscription mais rémunérait bien ses professeurs, a cessé ses activités.

A part les centres de Nancy et des Yvelines qui ont pratiquement doublé la somme versée aux enseignants, les autres centres ont maintenu le même taux, le centre des Deux-Sèvres, probablement confronté à des difficultés financières, l'a même baissé de 30%.

Les tarifs d'inscription ont dans l'ensemble plutôt augmenté : il n'existe plus qu'un centre qui accueille gratuitement ses stagiaires (l'Ain), Lyon a doublé ses droits, Versailles aussi en ce qui concerne la participation versée par les non-dépositaires.

1990 : Origine des aides financières



On le voit, le Centre national de la fonction publique territoriale est un des partenaires financiers privilégiés des centres de formation.

Les Directions régionales des Affaires culturelles offrent également souvent leur participation.

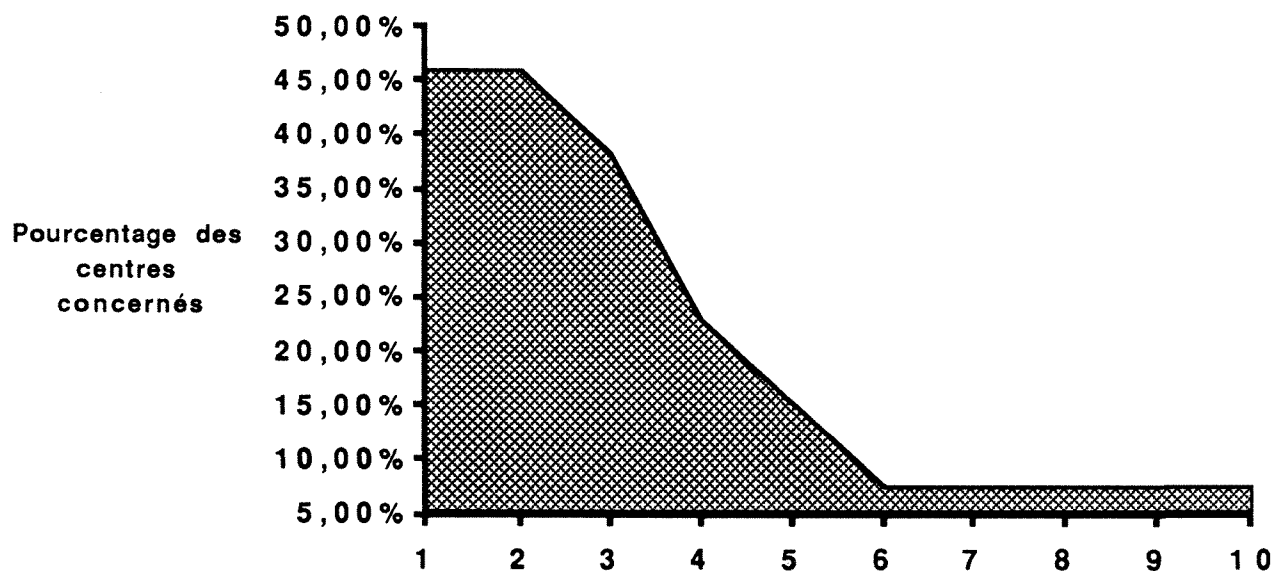
Les collectivités locales se contentent souvent, en tant qu'autorité de tutelle de la bibliothèque qui abrite le centre, de laisser celle-ci gérer librement son activité.

Les agences de coopération apportent une aide technique, diffusent l'information, organisent des journées d'étude qui complètent le programme de base mais versent rarement une subvention.

Dans les Divers, on trouve les Conseils régionaux, les Universités (populaires, notamment), quelques groupes régionaux ABF.

	CNFPT	DRAC	Municipalité /Conseil général	Agence de coopération	Divers
Mulhouse			OUI	OUI	OUI
Dijon	OUI	OUI			
Saône et Loire	OUI	OUI	OUI		
Ille et Vilaine			OUI		
Reims				OUI	OUI
Jura	OUI	OUI	OUI		
Yvelines	OUI	OUI	OUI		
Paris					
Nancy	OUI	OUI		OUI	
Toulouse	OUI	OUI		OUI	OUI
Nantes		OUI			
Deux- Sèvres	OUI	OUI			
Ain					OUI
Lyon					

1991 : Origine des aides financières



1 : CNFPT, 2 : DRAC, 3 : Municipalités/Conseils généraux, 4 : Agences de coopération, 5 : Conseils régionaux, 6 : Etat, 7 : Entreprises, 8 : Associations, 9 : Universités populaires, 10 : Aucune aide.

En 1991, sur les résultats de 13 centres, on observe une diminution de la participation du CNFPT et des DRAC (passage de 53% à 46% des centres concernés).

Les autorités de tutelle (Municipalités, Conseils généraux) ne participent plus que dans 25% des cas (contre 33% l'année précédente).

Les agences de coopération sont descendues en-dessous de la barre des 25% de centres concernés.

Les "Divers" ont été détaillés. Ils se répartissent en aides des Conseils régionaux, de l'Etat, d'entreprises ou de comités d'entreprises, d'associations ("Amis de bibliothèques centrales de prêt", associations elles-mêmes souvent globalement subventionnées par ailleurs), universités populaires (Mulhouse) : 1 cas = 7,6%.

Un centre fonctionne toujours en autarcie, uniquement grâce aux droits d'inscription (qui ont d'ailleurs doublé en quelques années) : la BM de Lyon.

1991	Centres	1 CNFPT	2 DRAC	3 Municipalité /Conseil général	4 Agence de coopération	5 Conseil régional
	Rennes			OUI		
	Chaumont	OUI		OUI	OUI	OUI
	Toulouse	OUI			OUI	
	Charleville			OUI		
	Nantes		OUI			
	Lyon BCP					
	Lyon BM					
	Paris		OUI			
	Martinique	OUI	OUI	OUI		
	Lons le Saunier	OUI	OUI		OUI	OUI
	Belfort	OUI	OUI	OUI		
	Mulhouse		OUI			
	Dijon	OUI				
TOTAL	13	6	6	5	3	2

1991	Centres	6 Etat	7 Entreprises	8 Associations	9 Universités Populaires	10 Rien
	Rennes					
	Chaumont	OUI				
	Toulouse					
	Charleville		OUI			
	Nantes					
	Lyon BCP			OUI		
	Lyon BM					OUI
	Paris					
	Martinique					
	Lons le Saunier					
	Belfort					
	Mulhouse				OUI	
	Dijon					
Total	13	1	1	1	1	1

On peut remarquer que certains centres "cumulent" les aides (Chaumont, Fort de France, Lons le Saunier, Belfort, plus de 3 aides financières différentes), tandis que d'autres n'en ont aucune. Dans certains cas, l'aide est d'ailleurs minime : parfois moins de 1000 frs, représentés par des remboursements de droits d'inscription (ce qui devrait d'ailleurs être considéré, non pas comme une aide au centre, mais comme une aide aux élèves).

Les centres de formation confient souvent la gestion administrative de la formation à une collectivité susceptible de percevoir les subventions et verser des salaires. Ce choix facilite en général les procédures, donnant plus de souplesse financière, et permet de fonctionner en toute légalité.

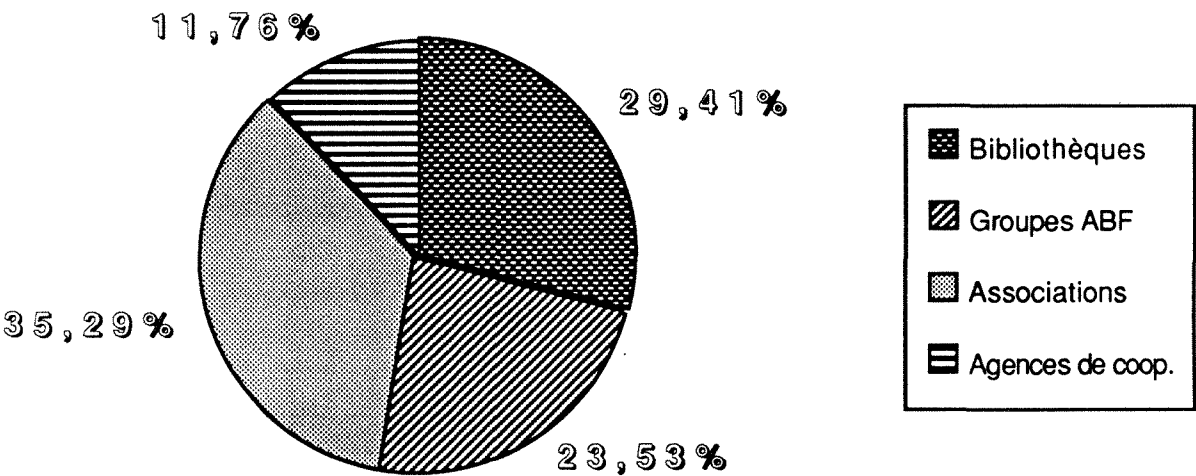
Plusieurs solutions ont été trouvées en matière de support logistique de ce type.

- Le groupe régional de l'ABF
- L'agence de coopération
- Une association dite "des amis de la bibliothèque" (très courante dans les BCP)

Quelques centres, néanmoins, s'appuient entièrement sur la bibliothèque dans laquelle ils sont intégrés. Les frais de courrier, de photocopie, de

documentation et, la plupart du temps, de personnel, sont alors en tout ou partie prélevés sur le budget de cette bibliothèque organisatrice.

Supports logistiques



Centre	Gestion
Mulhouse	Bibliothèque
Dijon	Groupe ABF
Saône et Loire	Association
Ille et Vilaine	Bibliothèque
Reims	Agence de coop
Jura	Bibliothèque
Yvelines	Association
Paris	Bibliothèque
Nancy	Agence de coop
Toulouse	Groupe ABF
Nantes	Groupe ABF
Deux-Sèvres	Association
Ain	Association
Lyon	Groupe ABF
Montbrison	Bibliothèque

Les associations sont les plus nombreuses (35,29%). Les groupes ABF s'investissent souvent (23,53%) ce qui est rassurant pour le nouveau type d'organisation souhaité par l'ABF nationale. En dernier, viennent les agences de coopération (11,76%), structures également associatives, mais qui, par

leur autorité mieux assise (à l'échelle de la région) apportent une autre dimension à l'initiative locale de formation.

Les bibliothèques qui fonctionnent seules sont nombreuses (29,41%), près du tiers. Elles ont souvent des difficultés de gestion, leurs marges, de financement comme de mouvement, n'étant pas toujours très considérables. Ce sont elles qui ont le plus besoin du soutien national et de la mise sur pied d'une gestion centralisée efficace.

B. Les réflexions en cours

1) La commission formation⁴⁴ :

Ses objectifs

La commission formation élémentaire de l'ABF, mise en place en septembre 1990 à la suite de la réunion nationale des centres ABF et présidée par Jean-Claude ANNEZER, a eu deux objectifs principaux :

- une réflexion transversale sur la formation professionnelle élémentaire française, et un bilan de l'existant,
- une évaluation du cycle de cours proposé par l'ABF à ce niveau (structure, fonctionnement, pédagogie).

Les membres de la commission étaient des formateurs aux différents échelons (ABF, CAFB etc...), des responsables de centres de formation ABF, la responsable nationale de la formation, Mme FROISSART, des invités ponctuels responsables d'autres cycles de formation professionnelle élémentaire.

Cinq réunions seulement ont pu avoir lieu au cours de l'année scolaire écoulée. Certaines des propositions faites pourront probablement être réalisées dans l'année qui vient. La commission n'a cependant pas mis un terme à sa réflexion et devrait s'adjoindre des groupes de travail pédagogiques dans les temps à venir.

Résultats de sa réflexion

Structure et fonctionnement

La réflexion s'est axée sur plusieurs points suggérés par les responsables de centres :

- l'habilitation d'un centre,
- l'harmonisation de la gestion au niveau national,
- les critères de sélection des candidats,

⁴⁴ cf. comptes rendus des réunions de la commission, Archives ABF

- les modalités de délivrance du diplôme.

Les critères souhaitables d'habilitation d'un centre ont été définis comme suit :

- un rattachement au groupe régional ABF (du point de vue des statuts de l'association, les centres ne sont pas sensés avoir d'autonomie juridique ou financière),
- un responsable, possédant au moins le CAFB et plusieurs années d'expérience professionnelle, membre de l'ABF.

L'agrément du centre devrait se faire après entretien avec un ou plusieurs membres du Bureau national.

En ce qui concerne l'harmonisation de la gestion, la réflexion s'est portée essentiellement sur l'aspect financier. De nombreux centres ont des difficultés pour équilibrer leur budget, le trésorier national reçoit peu de comptes rendus sur leur gestion financière, très souvent les subventions sont réceptionnées directement par le centre, quand il fonctionne avec une association, sans passage par le groupe régional. A cet égard, la commission suggère :

- une centralisation des recettes sur le groupe régional, avec reversement au centre,
- une harmonisation à 1000 frs des droits d'inscription, sur lesquels une somme forfaitaire de 100 frs serait perçue par la trésorerie nationale afin d'employer, au siège, une personne chargée de la gestion centralisée,
- une harmonisation de l'indemnisation des intervenants extérieurs à 120 frs nets (180 frs bruts environ) minimum de l'heure.

Le traitement des salaires et des feuilles de paie de ces intervenants pourrait être pris en charge par l'ABF nationale si la personne mentionnée ci-dessus était effectivement recrutée.

Les critères de sélection des candidats à la formation devraient être définis comme suit :

- la formation ABF est une formation continue, par conséquent les personnes admises à suivre le cycle sont toutes en poste dans une bibliothèque, publique ou privée, à titre bénévole ou salarié, provisoirement pendant l'année de cours ou en permanence. Les demandeurs d'emploi doivent justifier d'au moins quelques heures de stage hebdomadaires. Il a été en effet constaté qu'il était très difficile à une personne ne travaillant pas en bibliothèque d'assimiler efficacement des notions essentiellement pratiques.

- un niveau d'études inférieur ou égal au Baccalauréat est préférable (les autres candidats pouvant être redirigés sur les formations moyennes et supérieures).

Toutefois, les bénévoles de tous ordres, en particulier les dépositaires de BCP, ne peuvent être refusés sur ce critère, la formation ABF étant la seule formation professionnelle qu'ils pourront ou accepteront de suivre, et également la seule vraiment adaptée à leurs besoins.

En ce qui concerne enfin les modalités de délivrance du diplôme, la commission a affirmé l'impossibilité de sous-traiter à des sociétés ou associations, privées ou autres, non membres de l'ABF. D'autre part, le diplôme ne devrait être délivré qu'à des personnes ayant suivi le cycle en son entier, les cours, plus que le diplôme, étant considérés comme la véritable garantie d'acquisition d'une qualification professionnelle. L'homologation du diplôme dépend d'un certain nombre de critères définis dans le dossier soumis au Ministère du travail. Parmi ces critères figure un nombre minimum d'heures de formation qui est de 320, réparties comme suit : 100 heures minimum de cours effectifs, 220 heures de visites, stage, travaux pratiques et recherches personnelles, à quoi peut s'ajouter la participation à des journées d'étude ponctuelles organisées par la BCP, l'agence de coopération ou le groupe régional.

Pédagogie

Le public qui suit les cours de l'ABF est un public très hétérogène : niveau de culture et d'étude, origines professionnelles, âges... De plus, la formation s'adresse à la fois à des employés de bibliothèque en poste et à des responsables de petites bibliothèques dont les besoins pourraient sembler ne pas pouvoir se rejoindre.

Une réflexion et des méthodes pédagogiques adaptées paraissent donc indispensables. Cette réflexion a été et est menée avec les formateurs et en comparant les programmes de différents centres.

Le Métier de bibliothécaire est la base officielle du programme de l'enseignement élémentaire de l'ABF. Il est depuis quelques années cependant utilisé par les autres niveaux de formation, son ton a évolué, sa facilité d'accès est relative pour des professionnels de catégorie C. La commission a étudié une transformation des différents chapitres qui deviendraient plutôt des introductions au sujet traité, avec des renvois vers des ouvrages d'approfondissement. Ce sera en particulier le cas, dès la rentrée d'octobre, dans la nouvelle édition, avec le chapitre Catalogage. Le but est avant tout de rendre les élèves autonomes, de leur donner une vision d'ensemble et une base de connaissances sur laquelle ils puissent construire en fonction de leurs expériences personnelles.

La création de livrets pédagogiques, complétant le Métier au niveau élémentaire, est envisagée. Des groupes de travail par matière devraient être constitués pour leur rédaction. Quelques candidats se sont déjà proposés.

La commission a également réfléchi à la formation des formateurs. Elle devrait être de deux types :

- un recyclage par matière,
- un entraînement à l'évaluation du contenu et de l'efficacité pédagogique.

Un premier stage destiné aux responsables de centre ou d'équipe pédagogique pourrait être envisagé début 1992.

Une étude générale est en cours sur l'ensemble de la formation ABF, ses origines, ses acteurs, son fonctionnement, ses objectifs. Des statistiques sont rassemblées. Des supports d'information sont en cours de réalisation : la plaquette, distribuée lors du congrès, en est un premier exemple.

Ses souhaits

La commission a conclu cette première étape de sa réflexion sur le souhait que la formation élémentaire initiale puisse s'intégrer dans un cursus complet de formation professionnelle, et que le public des employés de bibliothèque et des demandeurs d'emploi puisse être progressivement pris en charge par l'Education nationale.

La demande est en augmentation régulière. Les résultats sur l'ensemble du réseau de la lecture publique prouvent le caractère indispensable d'une formation de ce niveau.

La réflexion et le matériel pédagogique élaborés par la commission formation et les formateurs de l'ABF pourraient servir de base à cette intégration.

2) Le congrès de Dijon (Juin 1991) : Une journée sur les formations élémentaires : Nevers, 28 juin.

L'ABF et les autres cycles français de formation de même niveau.

Contenu de la journée

Il s'est agi d'un passage en revue des cycles de formation professionnelle élémentaire existant en France à l'heure actuelle. Cette journée a été organisée conjointement par G. BOULBET et F. HECQUARD, membres de la commission formation élémentaire de l'ABF, et par L. DUPONT de la BM de Nevers.

Le public, les besoins, les acteurs

Les cycles de formation professionnelle élémentaire français concernent 3 types de publics :

- des jeunes ne possédant pas le Bac et en situation de recherche d'emploi,
- des bénévoles, individuels ou d'associations, responsables de petites bibliothèques de communes rurales, d'hôpitaux, d'entreprises...
- des employés de bibliothèque territoriaux et des magasiniers d'Etat.

Les cours sont assurés par un certain nombre de partenaires qui collaborent plus ou moins les uns avec les autres :

- les associations professionnelles (ABF, Union Culture et Bibliothèques pour tous, OLIVRE) qui proposent des cycles structurés et éprouvés, existant parfois depuis de longues années,
- l'Education nationale (un projet de BEP à Gardannes)
- les centres de formation aux carrières des bibliothèques (Poitiers, Toulouse, Clermont...) qui en sont officiellement chargés mais manquent de moyens,
- des bibliothèques (Bibliothèques centrales ou départementales de prêt, Bibliothèque nationale) qui travaillent beaucoup de façon empirique, proposant des formations très ajustées aux besoins locaux,
- le Centre national de la fonction publique territoriale qui assure essentiellement de la formation continue.

La répartition des publics se fait de la façon suivante entre les différents partenaires :

- les jeunes sont pris en charge par l'Education nationale, les associations professionnelles et les bibliothèques,

- les bénévoles sont pris en charge uniquement par les associations professionnelles et les bibliothèques,
- les employés de bibliothèques et les magasiniers sont pris en charge par les associations professionnelles, les bibliothèques, les CRFP et le CNFPT.

*** Les associations professionnelles**

L'ABF

La formation assurée par l'ABF existe depuis plus de 50 ans. Le cycle dure 1 an, à raison de 300 à 400 heures de cours, visites, stages et travaux pratiques. Le diplôme est en cours d'homologation par le Ministère du travail. Le public est constitué d'employés de bibliothèques et de responsables de petites bibliothèques publiques, salariés ou bénévoles. Environ 4000 personnes ont été formées depuis les débuts, 700 ont suivi les cours en 1991. Une réflexion pédagogique importante, en particulier cette année, a été menée. La demande est toujours croissante, les centres se multiplient (22 actuellement) et la gestion s'alourdit. Une rationalisation, nécessaire, est en cours.

L'Union Culture et Bibliothèques pour Tous

Sa formation existe depuis 20 ans. Le public est constitué de bénévoles qui doivent obtenir le diplôme pour devenir membres actifs et animer une bibliothèque pour tous. 89 enseignants bénévoles permanents, à raison d'un par département, assurent les cours. Il existe une commission pédagogique. La formation est à la fois initiale et continue (un cycle de cours pour obtenir le diplôme, puis des journées ponctuelles). Des spécialisations jeunesse et animation sont proposées. De 500 à 700 personnes, en moyenne, sont formées tous les ans.

Olivre

Le responsable n'a finalement pas pu participer à la journée. La formation concerne avant tout les bénévoles gestionnaires de relais de BCP. L'association a son siège en Rhône-Alpes.

*** L'Education nationale**

Une réflexion est actuellement en cours au Lycée d'enseignement professionnel de Gardannes (Bouches du Rhône) pour la création d'un BEP Métiers du livre ou d'un Bac professionnel après un BEP plus généraliste. Il s'agirait d'une formation complémentaire locale, en liaison avec les entreprises et le CRFP de Marseille. Si l'expérience est probante, une nationalisation de ce BEP serait peut-être possible.

*** Les bibliothèques**

Bibliothèques centrales ou départementales de prêt

Les BCP ont, depuis leurs débuts, assuré la formation de leurs dépositaires sous des formes diverses. En Saône et Loire, c'est la formation ABF qui a été choisie et dont le suivi conditionne l'avenir du relais-bibliothèque. Une étude de motivation des bénévoles est en cours actuellement dans ce département, suite à l'étude effectuée, en 1990, par Martine GEMMERLE⁴⁵.

Ces cycles de formation, qui peuvent être aussi des modules spécialisés adaptés aux besoins locaux, accueillent également souvent des employés de bibliothèque salariés des communes du département ou de la région.

Bibliothèque nationale

Elle forme ses magasiniers selon des formules légères et ajustées aux besoins de l'établissement. Elle assure également la préparation aux concours d'inspecteurs de magasinage et de magasiniers chefs des bibliothèques⁴⁶.

***Les centres de formation aux carrières des bibliothèques**

Une note de Mr PERETTI, en 1988, les a officiellement chargés de la préparation aux concours des employés de bibliothèque et des magasiniers, mais elle ne précise pas selon quelles modalités. Pratiquement, des cycles sont organisés à l'initiative locale, selon les moyens disponibles, avec pour contenu le programme des épreuves du concours. C'est ainsi le cas des CRFP de Poitiers, de Toulouse, de Clermont-Ferrand, de Marseille... (la liste n'est pas exhaustive). Les candidatures ne sont cependant pas très nombreuses, probablement pour cause d'inscriptions prises trop près du passage du concours (pas de visée à long terme de la part des élèves).

*** Le Centre national de la fonction publique territoriale**

Son représentant n'a pu participer à la journée et nous fournir des précisions sur les stages organisés. Il s'agit essentiellement de perfectionnement des employés de bibliothèque en poste, sur une semaine à quinze jours. Il travaille également en collaboration avec certains centres ABF qui forment le même public.

⁴⁵ op.cit., cf. bibliographie

⁴⁶ Voir à ce sujet le compte-rendu des deux tables rondes organisées par l'AC2L (Agence de coopération d'Ile de France), le 17/01/91, Livres-Hebdo du 8 février 1991: Service Ile de France n°60.

Constat

Il existe à l'heure actuelle des cycles de formation structurés qui fonctionnent depuis des années et répondent à une demande importante.

La répartition des tâches semble particulièrement floue (mélange des publics et des objectifs).

Il manque une véritable formation, initiale et continue, des employés de bibliothèque.

Il manque une véritable préparation officialisée, structurée et régulière, aux concours de magasiniers d'Etat.

Il manque une véritable formation initiale officielle au niveau élémentaire (inférieur au Bac).

Les nouveaux statuts ne prévoient toujours pas cette formation professionnelle élémentaire pré- et post-recrutement.

Perspectives

A l'issue de la journée, un accord s'est fait sur deux points principaux :

- la nécessité d'une intégration de la formation élémentaire initiale dans un cursus complet de formation professionnelle,
- le désir d'une répartition rationnelle des tâches de formation, la formation initiale élémentaire des jeunes et des personnels en poste assurée par l'Etat ou le CNFPT, la formation des bénévoles et autres "militants du livre" (terme repris plusieurs fois au cours de la journée) assurée par les associations professionnelles, qui devraient également conserver leur rôle de conseil et de soutien des initiatives gouvernementales.

3) Le dossier d'homologation

L'idée de faire homologuer le diplôme délivré par l'association n'est pas récente. Il en était déjà question dans les années 1970.

Le projet a été repris en main par Mme FROISSART dans le début des années

1980.

A l'époque cependant, les renseignements fournis par les organismes officiels, obscurs et incomplets, conduisirent à une "erreur d'aiguillage" : le dossier commença par être présenté à l'Education nationale, qui ne pouvait le prendre en considération. En effet, la formation ABF est une formation professionnelle continue et donc du ressort du Ministère du travail et de sa délégation à la formation professionnelle.

Epaulée par Mme BONNARDEL, ancienne secrétaire générale de l'association et très concernée par la formation élémentaire, Mme FROISSART rassembla, pour la dixième ou douzième fois, en 1989, l'ensemble des pièces nécessaires. Une enquête fût faite dans les centres pour constituer un dossier solide et clair, présentant une ossature définie et cohérente des cours et des objectifs parfaitement établis.

En 1991, enfin, la démarche semble près d'aboutir. Le dossier est passé en commission de contrôle et a été accepté. Ne manque, à l'heure actuelle, que la signature du Ministre pour que les élèves des cours ABF, probablement de manière rétroactive, soient désormais titulaires d'un diplôme homologué par l'Etat.

La formation est désormais dite d'"auxiliaires de bibliothèque" (pour différencier des assistants de bibliothèque prévus dans les nouveaux statuts de la Fonction publique territoriale et des employés de bibliothèque). Le programme, les horaires de cours, le déroulement de l'examen doivent dorénavant suivre de près les indications fournies pour la constitution du dossier. La délivrance du diplôme implique à présent le respect scrupuleux des recommandations du Bureau national et du conseil de perfectionnement.

Les conséquences sur la formation et sur les personnes qui l'ont suivie ne sont pas encore parfaitement définies.

Cela devrait bien sûr faciliter les prises en charge financières par les employeurs et les ANPE. Cela devrait également permettre aux élèves d'obtenir sans difficulté des décharges horaires pour assister aux cours et aux visites.

Les municipalités, les entreprises et les associations, sans compter les bibliothécaires qui recrutent eux-mêmes leur personnel, connaissent déjà assez bien le diplôme ABF et savent souvent à quel niveau de qualification il correspond. On peut en voir pour preuve les annonces d'offre d'emploi, dans La Gazette des communes, parfois dans Livres-Hebdo, qui indiquent qu'un diplôme ABF serait "apprécié" ou "souhaité". Certains employeurs contactent les centres de formation pour que l'annonce du poste à pourvoir soit diffusée parmi les élèves de l'année ou les anciens élèves.

Toutefois, l'homologation du diplôme devrait encore aider les personnes qui le possèdent à trouver des emplois salariés. Bien sûr les communes n'ont

aucun droit de l'exiger puisqu'il n'en est pas fait mention dans les statuts de la Fonction publique communale, mais elles effectuent souvent leur sélection à partir de la qualification (ou de la non qualification) professionnelle des candidats. Cette évolution marque une reconnaissance de plus en plus notable du savoir-faire et de la formation professionnelle poussée des professionnels des bibliothèques par les élus locaux. C'est une avancée importante pour les bibliothèques et un changement dans leur image de marque.

4) Réalisations concrètes en 1991

Pour faire suite aux travaux de la commission formation élémentaire, un certain nombre de réalisations concrètes ont pu voir le jour dès 1991.

Ces réalisations font également suite au congrès de Dijon sur la formation, ou, dans certains cas, l'ont préparé.

Quelques une d'entre-elles existaient déjà à l'état d'ébauche et avaient besoin d'une impulsion et de bonnes volontés pour être mises en chantier.

D'autres sont directement issues des réflexions de la commission et des données rassemblées pour la réalisation de ce mémoire.

Plaquette d'information

Une première plaquette publicitaire sur la formation élémentaire ABF avait déjà été élaborée en 1987.

Ce dépliant, outre la nécessaire mise à jour des informations sur les centres, avait besoin de renouveler son apparence pour intégrer le nouveau logo de l'association. Le Bulletin ayant depuis un an changé de couverture pour adopter un design plus moderne, la plaquette se devait, comme les autres publications de l'ABF, de participer à la cohérence de cette nouvelle image.

Une nouvelle plaquette a donc été composée, dans la perspective du congrès.

Les couleurs sont celles du bulletin. On a utilisé la quadrichromie et un papier glacé. La publicité qui en a permis le financement participe, elle-aussi, de cette volonté de modernité puisqu'elle présente le CD-ROM du Cercle de la Librairie.

Une nouvelle carte de France des centres a été incorporée mais, cette fois, sur un encart induisant une mise à jour annuelle.

L'ensemble a été diffusé dans les malles de tous les congressistes, à Dijon. Un envoi en nombre est également prévu, pour tous les organismes de formation au (et d'information sur) le métier de bibliothécaire, dès la confirmation de l'homologation du diplôme par le Ministère.

Cette plaquette est un élément important de l'image de marque de la formation. Elle est aussi un document d'information irremplaçable qui permet de répondre rapidement et efficacement à toutes les demandes qui affluent au secrétariat national de l'association (parfois 10 à 20 envois par jour, en réponse à une demi-douzaine de lettres et 15 à 25 appels téléphoniques, selon les moments de l'année⁴⁷).

Dossier technique d'ouverture d'un centre

Le "dossier technique d'ouverture d'un centre" était à l'état de projet depuis quatre ans.

Il s'agissait de rassembler, pour les structures récentes ou sur le point d'ouvrir, des spécimens de documents nécessaires à la mise sur pied et au fonctionnement d'un centre de formation (conventions de formation et de stage, exemples de budgets types, fiches de notation etc...), en les introduisant par un certain nombre de conseils et de recommandations susceptibles d'aider le nouveau responsable (structure administrative, déroulement de l'année, grandes lignes du programme de base, description précise de l'examen de fin d'année, conseils sur les moyens de recueillir des financements et de diffuser l'information etc...).

Etant donné les récentes évolutions de la réflexion, il devrait comprendre une liste des "droits et devoirs" du coordonnateur de centre par rapport à l'ABF et réciproquement. Par exemple, si l'association exige dorénavant que toute structure délivrant le diplôme fonctionne en liaison avec le groupe régional et respecte totalement les recommandations du conseil de perfectionnement, elle se doit d'apporter en échange un soutien technique et une aide au recyclage des enseignants.

Devant la progression accélérée des ouvertures de centres (4 pour la rentrée prochaine), ce document a été remis en chantier et devrait être utilisable fin 1991.

Recyclage des catalogueurs 28/09/90

L'idée de mettre en place des sessions de formation de formateurs ABF n'est, elle non plus, pas récente. En 1973, déjà, Madeleine ESTEVE, bibliothécaire à Colombes et professeur au centre de Paris, avait pris contact avec Noë RICHTER, à l'époque directeur de l'E.N.S.B., pour organiser dans les locaux de cette dernière un stage d'"initiation au catalogage selon les usages de l'I.S.B.D."⁴⁸ . Cela s'était révélé impossible étant donné le nombre déjà importants de professeurs du CAFB et du Concours de sous-bibliothécaire à former.

Les normes de catalogage ont été énormément modifiées depuis quelques

⁴⁷ Statistiques effectuées en juin et juillet 1991, au secrétariat de l'association

⁴⁸ Lettre de N. RICHTER à M. ESTEVE, 29 mars 1973, Archives ABF.

années, pour suivre l'évolution internationale et permettre les échanges de données bibliographiques, d'une part, pour se soumettre aux contraintes de l'informatisation des catalogues, d'autre part.

Les formateurs de l'ABF, ainsi que le démontre l'initiative de Mme ESTEVE, ont toujours souhaité maintenir un très bon niveau d'enseignement et suivre la progression des techniques professionnelles.

La journée, organisée en septembre 1990, répondait à cette exigence.

Elle a été animée par une des expertes actuelles les plus reconnues et appréciées en catalogage : Marie-Renée CAZABON, professeur pour le CAFB et à présent partie prenante du grand projet de la Bibliothèque de France.

Cette journée devait constituer une remise à niveau complète sur le thème de la dernière norme de catalogage publiée en décembre 1989.

N'ont pu y assister malheureusement qu'une demi-douzaine des formateurs ABF.

Nouvelle édition du Métier de bibliothécaire

Le Métier de bibliothécaire a fait l'objet de plusieurs discussions, au sein de la commission formation, d'une part, au sein du conseil de perfectionnement et du Bureau national, d'autre part.

Il s'est en effet beaucoup étoffé depuis sa première parution. Son style et son contenu ne semblent plus tout à fait correspondre aux objectifs de départ : être utilisé comme manuel de base par les élèves de la formation élémentaire. Il est, en effet, depuis quelques années déjà, abondamment exploité par les autres niveaux de formation.

Aussi, les divers formateurs, adhérents de l'association, se sont demandés si une refonte ne serait pas nécessaire, soit qu'on décide de réajuster le contenu au niveau pour lequel il était initialement prévu, soit qu'on élabore deux manuels, l'un pour le degré élémentaire, l'autre pour les degrés supérieurs de formation professionnelle.

Cela nécessitait une profonde réflexion. C'est pourquoi, étant donné l'épuisement du dernier tirage, il a été décidé, dans un premier temps, de revoir le document en partie seulement et de le compléter par des livrets pédagogiques destinés aux stagiaires ABF. Dans un deuxième temps, un groupe de travail devrait se réunir régulièrement sur les deux ou trois années à venir pour mettre sur pied un Métier de bibliothécaire entièrement réajusté, avec des objectifs clairs et un public défini.

L'édition qui doit paraître fin octobre 1991 a cependant tenu compte, autant que possible, des observations qui ont été émises.

Les rédacteurs ont opéré un nouvel effort de clarté : la structuration des

idées (plans) s'est harmonisée, chaque terme technique a été défini dans un lexique qui s'est largement développé et renouvelé, les bibliographies de fin de chapitre ont également été mises à jour et ont intégré des ouvrages de tous niveaux.

La liste des "Adresses utiles" s'est considérablement étoffée pour intégrer les numéros de télécopie et les codes minitel. On lui a adjoint une liste des organismes de formation, ou liés à la formation et à l'information.

La refonte s'est essentiellement exercée sur le chapitre Catalogage. Il se devait de prendre en compte les toutes dernières évolutions des normes. Il se devait aussi de suivre les réflexions des professeurs de catalogage de l'association. Il représente à présent une première tentative imprimée de prise de recul par rapport à l'enseignement. Il ne détaille plus la norme mais essaie de donner une vision d'ensemble des raisons d'être du catalogage et les grandes lignes des méthodes à mettre en oeuvre pour réaliser un catalogue de bibliothèque. Il intègre également de nombreux schémas et dessins, plus "parlants" que des pages de texte, qui pourront peut-être faciliter la transmission du "message" par les professeurs à leurs élèves.

L'objectif, pour l'ensemble de l'ouvrage, a été, ici encore, de maintenir un bon niveau de connaissances techniques, tout en accompagnant le mouvement en avant de la profession. Une volonté de moderniser l'aspect d'ensemble et de rendre le livre plus accessible et plus attrayant a présidé au choix des illustrations.

Livrets pédagogiques

Pour compléter le manuel de base désormais considéré comme d'un accès trop difficile pour la formation élémentaire, il a donc été décidé d'élaborer des livrets pédagogiques directement destinés aux élèves de l'ABF.

Ils étaient prévus, à l'origine, pour la rentrée 1991. Certains ont effectivement pu voir le jour. Cependant, étant donné la somme de travail qu'ils impliquent et le recul nécessaire par rapport à la matière enseignée que doit manifester le rédacteur, G. BOULBET a finalement décidé d'en proposer la réalisation à un groupe de réflexion qui se réunira durant l'année scolaire 1991/92. Ce groupe devrait être constitué d'enseignants dans les différents domaines et des personnes pressenties pour la rédaction.

Dans un premier temps, ces livrets devraient exister sous la forme de photocopiés, distribués plus ou moins gratuitement aux élèves.

Dans un deuxième temps, une véritable publication, avec une couverture et une introduction uniformes, pourrait être envisagée. L'ABF deviendrait probablement alors son propre éditeur.

Réunion des catalogueurs 9/09/91

Les modifications du nouveau chapitre Catalogage du Métier de

La formation ABF. Mémoire de DESS. (110). 12/09/91

bibliothécaire ont entraîné des conséquences pour le bon fonctionnement de l'année de cours qui va commencer.

En effet, les enseignants et les élèves ne pourront plus désormais s'appuyer sur le manuel pour apprendre les détails de la norme. D'autre part, le souci de clarté et de schématisation, l'utilisation abondante de dessins pour illustrer les explications doivent être pris en compte dans un nouveau style de pédagogie plus concernée par l'apprentissage d'une véritable autonomie par l'élève que par la transmission, plus ou moins digeste, de détails et de vocabulaire techniques dénués de sens *à priori*.

Par conséquent, une réunion, en comité restreint à vocation décisionnelle, a été organisée pour indiquer aux formateurs de l'année à venir les grandes lignes des modifications souhaitables à intégrer et pour prévoir la rédaction du livret pédagogique. Ce dernier doit nécessairement voir le jour, bien avant les autres, à la parution de la nouvelle édition du Métier, pour le compléter (soit en novembre 1991).

Cette réunion s'est tenue, au siège de l'ABF, le 9 septembre 1991.

Elle réunissait cinq personnes, toutes enseignantes de catalogage, dont l'une des rédactrices du chapitre du Métier.

Ces participants ont défini les objectifs visés par l'enseignement du catalogage au sein de la formation élémentaire ABF : avant de tenter d'enseigner une norme de rédaction de notice bibliographique que les élèves sont *à priori* incapables d'envisager avec recul, il s'agit d'abord de leur apprendre à déchiffrer et à utiliser seuls les catalogues de bibliothèques importantes, les catalogues d'éditeurs et les bibliographies en tous genres.

En effet, la plupart des personnes qui suivent les cours ne participent pas à la rédaction des notices bibliographiques. Quand ils sont employés de bibliothèque, cela ne relève pas de leurs responsabilités. Quand ils sont responsables de petites bibliothèques, cela n'est pas toujours souhaitable, du moins pas sous la forme utilisée par les grandes bibliothèques. Ce qui leur est avant tout utile c'est la capacité à se repérer dans la documentation et les informations bibliographiques qui doit les aider à mieux renseigner leurs lecteurs.

Cet objectif une fois clairement défini, les épreuves de l'examen ont été modifiées pour intégrer

- à l'écrit, un questionnaire sur les catalogues induisant une bonne compréhension de l'utilisation et de la raison d'être de ceux-ci,
- à l'oral, une pile de livres à classer comme sur les rayons d'une bibliothèque, impliquant une bonne manipulation de l'ordre alphabétique et de la Dewey et une bonne connaissance de la topographie de l'établissement.

Cette dernière épreuve risque d'être matériellement difficile à mettre sur

pied et sera soumise à l'approbation du conseil de perfectionnement.

Les participants à la réunion ont ensuite défini les grandes lignes du contenu du programme de base pour l'année à venir. Les points "incontournables" en sont :

- le classement des livres sur les rayons
- l'indexation matières (basée sur l'ouvrage de F. DANSET et M. BLANC-MONTMAYEUR⁴⁹) et dewey
- les différents catalogues, raisons d'être et utilisation
- la rédaction de la notice bibliographique selon la norme AFNOR Z44-073, et les accès à la description
- les échanges de données bibliographiques et la consultation de catalogues sur écrans informatiques, dont, en particulier, le minitel.

Les formateurs des différents centres sont libres de développer chacun des points indiqués ci-dessus, sous une forme ou sous une autre, sous réserve que le programme d'ensemble corresponde aux objectifs fixés.

Enfin, la question de la rédaction du livret pédagogique a été évoquée. Les personnes présentes se sont engagées à la prendre en charge dans la perspective de fournir un document utilisable pour la mi-novembre 1991.

L'optique choisie a été que les décideurs présents lors de cette réunion soient en même temps ceux qui mettront en pratique les modifications envisagées sur l'année à venir, ces modifications étant soumises à examen et à bilan en fin d'année scolaire.

L'ensemble des choix faits doit être présenté à la prochaine réunion du conseil de perfectionnement, le 16 septembre 1991.

Fichier-ressource des enseignants

Cette dernière réalisation n'est encore qu'au stade du souhait. Elle verra cependant probablement le jour pendant l'année scolaire.

Il s'agit, à partir de listes de leurs professeurs fournies par les centres, de constituer un fichier-ressource, sous forme papier ou sous forme automatisée (sur le serveur minitel de l'association). Ce fichier-ressource devrait permettre de répondre aux besoins de formateurs qui se manifestent, dans les secteurs public et privé, lors de la mise sur pied de stages à thème par des institutions, des entreprises ou des associations. Les

⁴⁹ Choix de vedettes matières à l'intention des bibliothèques publiques / Françoise Danset, Martine Blanc-Montmayeur. - Cercle de la librairie.

noms des enseignants de l'ABF pourraient être communiqués à ces organismes à la recherche d'intervenants, sous le label de l'association. Ceci pourrait constituer un embryon d'évolution de l'association en tant que véritable organisme de formation, tous niveaux et tous secteurs. En effet, les formateurs ABF constituent un "vivier" de talents et de connaissances qu'il serait souhaitable d'exploiter, pour le bien de l'association, comme de la formation professionnelle et du monde des bibliothèques en général.

C.L'avenir

1) L'intégration dans un cursus

Lors du bilan effectué lors de la dernière réunion de la commission formation élémentaire, en conclusion également du pré-séminaire de Nevers sur les formations élémentaires françaises, et, enfin, lors des discussions qui se sont tenues au cours du congrès proprement dit, à Dijon, le souhait unanime des professionnels des bibliothèques qui interviennent à ce niveau de formation a été que celle-ci soit peu à peu intégrée à l'ensemble du cursus de formation professionnelle existant actuellement en France.

En effet, nous l'avons vu, un pourcentage non négligeable des personnes qui ont suivi les cours se présentent ensuite au CAFB.

De nombreuses personnes, qui possèdent le CAFB ou sont titulaires du Concours de sous-bibliothécaire, se présentent au concours d'entrée à l'ENSB.

Il semble souhaitable à beaucoup de bibliothécaires et conservateurs que ces parcours soient reconnus et officialisés, la possession d'un diplôme professionnel du niveau inférieur facilitant l'accès à la formation de l'échelon au-dessus. En 1955 déjà, dans le bulletin de l'association, les membres de l'ABF avaient voté deux résolutions sur la formation professionnelle des bibliothécaires de lecture publique. La deuxième résolution comprenait le souhait suivant : "il est recommandé qu'à tous les degrés soit instituée une formation unique dans le cadre des corps de bibliothécaires d'un même pays"⁵⁰.

Le cycle élémentaire ABF ferait ainsi partie d'un tout et ne constituerait plus un îlot isolé de formation, sans attache ni possibilité de point de repère par rapport aux autres cycles proposés.

D'autre part, la mise en place d'un véritable cursus scolaire officiel, intégrant la formation professionnelle de l'échelon élémentaire à l'échelon supérieur, faciliterait la détermination des équivalences de qualifications, au niveau national, comme au niveau européen.

La réflexion sur la "reconnaissance mutuelle des diplômes en bibliothéconomie et sciences de la formation"⁵¹ est en cours, dans la

⁵⁰ Bulletin de l'ABF, novembre 1955, p. 347, Compte rendu des travaux des principales sections.

⁵¹ voir article de Kate WOOD, Bulletin des bibliothèques de France, décembre 1990.

communauté européenne, depuis certain temps déjà. Elle l'est moins à l'intérieur du territoire national. Une véritable plate-forme de concertation manque. Même s'il existe une commission pédagogique nationale pour le CAFB, la communication se fait encore mal d'un échelon de formation à l'autre.

2) Une qualification statutaire des employés de bibliothèques ?

Une qualification statutaire des employés de bibliothèque a été réclamé par les directeurs de bibliothèque, bibliothécaires municipaux et conservateurs d'Etat, depuis plusieurs dizaines d'années.

Au début, l'exigence portait surtout sur leur nécessaire formation.

Gabriel HENRIOT, dans Des livres pour tous⁵², en 1943, déclarait : "Le *petit personnel* doit être choisi avec le plus grand soin. Dans les bibliothèques populaires, c'est à lui que le public s'adresse et bien souvent le lecteur juge la bibliothèque d'après un appariteur".

Au congrès de l'ABF, à Clermont-Ferrand, en 1968, Noë RICHTER⁵³ affirmait la nécessité d'une qualification des employés de bibliothèque et demandait à l'ABF de prendre en charge leurs préparations aux concours de la Fonction publique.

Plus tard, les bibliothécaires ont commencé à réfléchir à la possibilité de délivrer un diplôme aux personnels de catégorie C qui partiraient en formation, ce diplôme sanctionnant un niveau avéré de qualification et permettant à ses titulaires d'être reconnu en tant que professionnels des bibliothèques.

En 1975, les membres de l'association, à nouveau réunis en Congrès à Montpellier⁵⁴, constataient la nécessité d'une spécialisation de la fonction d'employé et d'une formation correspondant aux tâches effectuées. Ils constataient également la variété des travaux confiées aux magasiniers, surveillants et employés de bibliothèque et l'inexistence d'un apprentissage pour le personnel d'Etat à ce niveau. Ils proposaient la création d'un CAP, dont la préparation serait prise en charge par le CFPC et réfléchissaient sur le contenu d'une formation adaptée.

Au Congrès de Dijon, en 1991, André MIQUEL, président du Conseil supérieur des bibliothèques, affirmait : "Il est anormal qu'un pays qui s'efforce d'amener 80% d'une classe d'âge au baccalauréat accepte un seul agent non diplômé dans ses bibliothèques"⁵⁵.

⁵² op.cit.

⁵³ La Formation du personnel des bibliothèques publiques des villes, cf. bibliographie

⁵⁴ Congrès ABF, Montpellier 1975, cf. bibliographie

⁵⁵ repris par Livres-Hebdo n°27, 5/7/91, article de F. BONY Des bibliothécaires

Jean-Pierre BRETHERS, directeur du CRFP de Poitiers, certifie quant à lui le caractère indispensable d'une formation et d'une reconnaissance professionnelle des personnels de catégorie C : "Nous voulons que règne dans nos établissements un climat positif, que le savoir-faire de chacun y soit au maximum valorisé, que le service se déroule dans de bonnes conditions, que les usagers soient bien accueillis, renseignés, aidés s'il y a lieu. Les magasiniers et employés de bibliothèque sont au coeur du dispositif permettant la mise en place de ce souci de qualité du service : à nous de les rendre disponibles, compétents, accueillants, responsables et fiers de la tâche qu'ils accomplissent ou de l'établissement où ils travaillent, en un mot fiers d'eux-mêmes"⁵⁶.

Les nouveaux statuts de la Fonction publique territoriale et les nouveaux statuts de la Fonction publique d'Etat, pas plus que les précédents, n'intègrent réellement la nécessité d'une formation élémentaire initiale pour ces personnels et leur attribuent peu de possibilités de reconnaissance et de promotion.

3) Que deviennent les diplômés ?

Enquête réalisée parmi les centres

L'enquête lancée parmi les centres en mai 1991 a permis de rassembler, pour la première fois à l'échelon national, un certain nombre de données sur la situation actuelle des anciens élèves de la formation ABF.

Deux types de renseignements ont pu ainsi être recueillis :

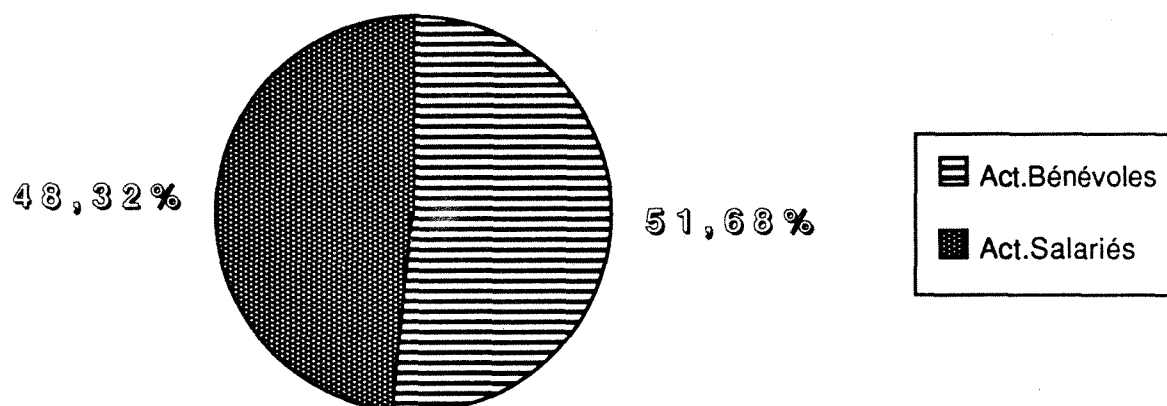
- la possibilité que donne, ou ne donne pas, la formation de trouver un emploi salarié en bibliothèque,
- la motivation que donne, ou ne donne pas, la formation, d'une part pour continuer dans la voie d'une meilleure qualification professionnelle en passant le CAFB, d'autre part pour persister à se mouvoir dans le monde des bibliothèques.

perplexes au congrès de l'ABF.

⁵⁶ Magasiniers et employés de bibliothèque : pour une formation, cf. bibliographie.

REPARTITION BENEVOLES / SALARIES

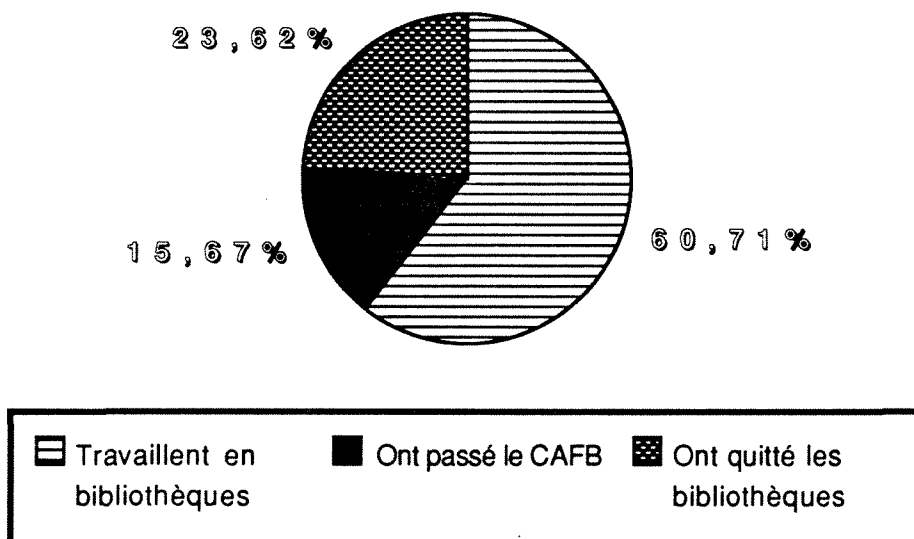
Après la formation



Ces statistiques ont été élaborées à partir des chiffres fournis par 7 centres. On peut observer que la répartition bénévoles /saliariés qui était de 57,62% / 42,68% ⁵⁷ s'est modifiée en faveur des salariés : 6% des personnes qui ont suivi les cours ont trouvé un emploi salarié.

⁵⁷ voir 2e partie

SITUATION APRES LA FORMATION



Le pourcentage des personnes qui travaillent toujours en bibliothèque dans les 5 années qui suivent la formation est très important.

Les élèves qui passent ensuite le CAFB sont eux-aussi assez nombreux puisqu'ils sont près de 16%.

On note tout de même un abandon assez important (près de 24%) : d'autres études⁵⁸ ont montré que les bénévoles de BCP n'assuraient l'animation de leur relais-bibliothèque que pendant 4 ou 5 ans en moyenne.

Témoignages d'anciens élèves

Plusieurs personnes ayant suivi la formation ces dernières années ont répondu à l'appel lancé dans une des Notes d'information 1990 de l'ABF⁵⁹.

Ils apportent spontanément leur témoignage et signalent les réflexions qu'ils se sont faites à la suite des cours.

"Tout d'abord", déclare l'une d'entre-elles, "j'insisterai sur le côté humain de l'entreprise car il m'a semblé que, d'une part, cette formation était destinée en grande partie à aider des personnes plus ou moins dépourvues de diplômes et que, d'autre part, la majorité des cours étant faits par petits groupes,

⁵⁸ Voir à ce sujet les études réalisées par l'A.D.B.C.P. (Association des directeurs de BCP) et par E. SAVINA (op.cit.)

⁵⁹ Appel aux adhérents pour le recueil de témoignages et de documents concernant la formation ABF.

cela favorisait les rapports amicaux entre les *élèves* et aussi leurs *professeurs*."⁶⁰ Elle ajoute : "Cette année nous venons d'être informatisé et je dois reconnaître que si je n'avais pas suivi les cours de catalogage de l'ABF j'aurais eu du mal. Déjà au cours de l'année dernière les cours de bibliographie m'ont énormément aidée à renseigner les lecteurs le mieux possible". (Elève du centre de Paris, session 1989/90).

Une autre, plus ancienne, affirme : "J'ai suivi avec enthousiasme, étant donné la qualité des cours, cette session de Formation professionnelle en 69/70. Cette session est tout à fait complète pour assurer la formation des responsables et des employés de petites bibliothèques. La théorie, la pratique, et surtout l'esprit d'humanisme et d'ouverture des enseignants, m'ont donné l'élan et aussi *la force*⁶¹, pour assurer ce beau métier au service de la lecture. Cet acquis m'a permis de passer le CAFB en 1973 dans les meilleures conditions".

Une autre enfin, ayant suivi les cours en 1987/88 et ayant, grâce à eux, trouvé un emploi en bibliothèque municipale, atteste : "Responsable d'un service d'aide à domicile qui allait fermer, j'ai eu la joie de pouvoir me recycler dans une nouvelle forme de relations, en suivant les cours de l'ABF, en 1987/88. J'y ai découvert tout un domaine qui m'était assez inconnu et mon impression a été de m'ouvrir sur un champ nouveau dans mes connaissances culturelles. J'ai apprécié la diversité des cours dans son ensemble et qui m'a incitée à aller creuser plus loin dans certains domaines (...). Cela m'a redonné une vitalité et une vivacité d'esprit et une curiosité intellectuelle dans tous les domaines (...). Grâce aux cours de l'ABF, j'ai la sensation de pouvoir répondre à bien au travail varié qui nous est demandé en bibliothèque".

Il est à noter, d'une part, que les seules personnes qui ont répondu à la demande de témoignages ont suivi les sessions du centre de Paris et, d'autre part, que ces mêmes personnes ont adhéré, depuis, à l'association puisqu'elle reçoivent à domicile les Notes d'information.

Les coordonnateurs de certains centres ont eu le souci d'interroger leurs anciens élèves pour connaître leur situation après la formation et l'opinion qu'ils avaient sur les cours suivis.

Le centre de Moulins, qui a fermé ses portes pour l'année 1990/91, a ainsi lancé une enquête un peu plus approfondie que celle demandée par l'ABF nationale. Il obtient les résultats suivants :

Sur 39 réponses, 6 personnes ont trouvé un emploi après avoir suivi le cycle, 26 travaillent en bibliothèque dont 13 à titre salarié, 29 personnes estiment que la session leur a réellement apporté un plus en matière de compétences professionnelles (28), de développement personnel (10), de

⁶⁰ Mots en italique placés entre guillemets par l'auteur de la lettre

⁶¹ Mot placé entre guillemets par l'auteur de la lettre

reconnaissance par leur autorité de tutelle (2), de tremplin pour le CAFB (1), 29 ont actuellement l'occasion de mettre en pratique les connaissances acquises lors de la formation, dans leur travail quotidien.

Le centre de Belfort passe en revue quelques portraits de stagiaires ABF, dans un article paru dans un bulletin récent⁶².

Une jeune femme envoyée suivre les cours après un recrutement en tant qu'employée de bibliothèque. Deux dépositaires de BCP qui animent une bibliothèque pour les jeunes, dont l'une passera le CAFB et sera ensuite recrutée pour gérer la bibliothèque municipale en laquelle s'est transformé l'ancien relais de BCP. Un jeune employé de librairie en recyclage. Toute une équipe de bénévoles animant une bibliothèque de Maison de quartier, la responsable tente ensuite le CAFB. Un jeune homme obligé d'arrêter ses études universitaires, embauché par la suite comme magasinier dans un service d'archives. Une jeune fille TUC recrutée par la suite à mi-temps. Une bénévole d'hôpital chargée, après les cours, d'animer une bibliothèque de prison.

Sur le plan du nouvel état d'esprit généré par l'obtention du diplôme après avoir suivi les cours, le centre de Privas a recueilli le témoignage d'une des dépositaires de la BCP qui atteste que la formation lui a apporté "une meilleure compréhension du classement en général et une ouverture d'esprit quant au choix des livres pour les jeunes en particulier" et qu'elle a modifié ses rapports avec les élus d'une part, qui lui accordent dorénavant une véritable reconnaissance, avec les responsables de la BCP d'autre part, avec lesquels elle se sent plus apte à dialoguer et à collaborer. Enfin, elle a désormais le sentiment d'appartenir à un réseau et établit plus facilement le contact avec d'autres responsables de relais⁶³.

Toutes expériences qui certifient de l'utilité de la formation et des possibilités qu'elle offre à des personnes parfois complètement démunies dans les domaines scolaire et professionnel.

⁶² n°150, article de C. BOSC, cf.bibliographie

⁶³ n°150, op.cit., article de N. VINGTDEUX

CONCLUSION

Au terme de cette étude, force nous est de constater la largeur du champ couvert par la formation élémentaire ABF et les liens qu'elle a toujours maintenus avec le développement du monde du livre et des bibliothèques et la progression du métier de bibliothécaire.

Elle a continué, jusqu'à nos jours, de tenter de combler les lacunes dans le domaine de la qualification des personnels de bibliothèque, où qu'ils exercent, et participe à la volonté de faire reconnaître la profession par l'opinion publique et par les institutions qui se manifestait déjà lors de la création de l'association, en 1906.

Son évolution a donc suivi l'histoire des bibliothèques et de la lecture publique, au cours du 20^e siècle.

Elle est aujourd'hui victime, en quelque sorte, de son succès, mais ses organisateurs et ses enseignants ont le désir fort de l'aider à trouver une autre dimension et à préparer son avenir.

De nombreuses possibilités sont offertes, la moindre n'étant pas de profiter du terrain d'expérimentation privilégié que constitue l'originalité de son public pour élaborer une pédagogie spécifique et autonome. Cette pédagogie pourrait ensuite servir de base à la mise en place d'autres types de formations élémentaires liées aux métiers du livre, comme la formation de "médiateurs culturels" actuellement envisagée par la Direction du livre et de la lecture.

Cependant, l'Association des bibliothécaires français se doit à présent de soutenir largement l'effort opéré par les centres et par leurs responsables. Certains, comme le centre de Paris, se trouvent à la limite extrême de leurs possibilités et attendent, sinon un relais, du moins un secours technique et logistique. La demande est, en effet, toujours, et de plus en plus, présente. L'offre doit pouvoir correspondre. L'association, de par son histoire et son envergure nationale et internationale, se doit d'encourager cet élan et de mettre en oeuvre les moyens nécessaires.

Une plate-forme de concertation et de réflexion nationale sur la formation professionnelle des bibliothécaires dans son ensemble devrait également être mise sur pied. Elle constituerait une nouvelle étape de dialogue entre les partenaires et un nouveau moyen de pression sur les institutions pour continuer à faire avancer les revendications de qualification et de reconnaissance professionnelle de tous les personnels de bibliothèque, à quelque niveau qu'ils se situent.

INDEX DICTIONNAIRE DES PERSONNES ET DES SUJETS CITES

ACOLAD (Agence de coopération régionale, Franche-Comté); **50**
AFAT (Auxiliaires féminines de l'armée de terre); **35**
Agence nationale pour l'emploi; **106**
ALTMAYER (Odile); **25**
ANNEZER (Jean-Claude); **80; 98**
Association nationale d'études municipales; **31**
Association pour la défense de la lecture publique (A.D.L.P.); **18; 33**
BEAUDIQUEZ (Marcelle); **35**
Bibliobus; **14; 26**
Bibliothèque centrale de prêt (Haute-Garonne); **72**
Bibliothèque centrale de prêt (Yvelines); **60**
Bibliothèque de France; **109**
Bibliothèque Forney; **19; 21**
Bibliothèque inter-universitaire (Toulouse); **72**
Bibliothèque municipale (Belfort); **50**
Bibliothèque municipale (Lyon); **35; 46**
Bibliothèque municipale (Neuilly sur Seine); **21; 25; 31**
Bibliothèque municipale (Nevers); **102**
Bibliothèque municipale (Toulouse); **72**
Bibliothèque nationale; **18; 19; 21; 104**
Bibliothèque Sainte-Geneviève; **21**
Bibliothèques centre documentaire d'écoles (B.C.D.); **46**
BLETON (Jean); **25**
BLOCH (Camille); **10**
BOGLE (Sarah); **13**
BONNARDEL (Anne-Françoise); **106**
BOSC (Catherine); **49**
BOULBET (Geneviève); **80; 102; 110**
BOURRELIER (Michel); **10**
Bourses du travail; **16; 17**
BRETHES (Jean-Pierre); **116**
Brevet d'enseignement professionnel Métiers du livre (Gardannes); **102; 103**
Bureau d'information sur les bibliothèques; **18; 23**
CAIN (Julien); **18; 19**
CARD (Comité américain pour les régions dévastées de la France); **13**
CARSON (Jessie); **13**
CAZABON (Marie-Renée); **109**
CDAC (Centre de développement et d'animation concertée, Belfort); **49**
Centre de formation des personnels communaux (Voir aussi Centre national de la fonction publique territoriale); **60; 115**
Centre national de la fonction publique territoriale; **92; 102; 104**

Centre national de la fonction publique territoriale (Franche-Comté); 50
 Centre national de la fonction publique territoriale (Ile de France, Grande couronne); 63
 Centre national de la fonction publique territoriale (Midi-Pyrénées); 72
 Centre régional de formation professionnelle (Clermont-Ferrand); 104
 Centre régional de formation professionnelle (Marseille); 103; 104
 Centre régional de formation professionnelle (Nancy); 45
 Centre régional de formation professionnelle (Poitiers); 104; 116
 Centre régional de formation professionnelle (Toulouse); 73; 104
 Centre régional des Lettres (Midi-Pyrénées); 73
 Centres de documentation de collège (C.D.I.); 46
 Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire; 13; 15; 19; 24; 25; 30; 45; 60; 108; 114
 Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire municipal; 9; 12
 Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire universitaire; 9; 12
 CES (Contrats emploi solidarité); 47
 CHAUEVINC (Marc); 35
 Comité central d'assistance aux prisonniers de guerre en captivité; 18; 21
 Comités d'entreprise; 16
 Concours de sous-bibliothécaire; 36; 108; 114
 Confédération Générale du Travail (Ecole, 1936); 15
 Congrès (Alger, 1931); 11
 Congrès (Clermont-Ferrand, 1968); 34; 115
 Congrès (Dijon, 1991); 115
 Congrès (Montpellier, 1975); 115
 Congrès (Rome/Venise, 1929); 11
 Conseil supérieur des bibliothèques; 115
 COULOMB (Pierre); 25
 COYECQUE (Ernest); 9; 13
 COYETAUX (Violette); 25
 Croix Rouge française; 17; 18; 21; 26; 28
 Culture et Bibliothèques pour tous; 102; 103
 DACIER (Emile); 20
 Délégation à la formation professionnelle continue (Ministère des Affaires économiques et sociales); 35
 Diplôme d'assistante sociale; 17; 34
 Diplôme supérieur de bibliothécaire (D.S.B.); 13; 19
 Diplôme technique de bibliothécaire (D.T.B.); 12
 Direction des bibliothèques de France; 13; 59
 Direction du livre et de la lecture; 121
 Direction régionale des Affaires culturelles (Franche-Comté); 50
 Direction régionale des Affaires culturelles (Ile de France); 63
 Direction régionale des Affaires culturelles (Midi-Pyrénées); 73
 DUPONT (Lydie); 102
 Ecole de l'Institut catholique; 15
 Ecole des Chartes; 12; 29
 Ecole des hautes études sociales; 10
 Ecole franco-américaine; 13

Ecole municipale de la Ville de Paris; 14
 Ecole nationale supérieure de bibliothécaires; 15; 16; 60; 108; 114
 Ecole normale d'instituteurs (Versailles); 68
 Equipes sociales; 18
 ESTEVE (Madeleine); 31; 108
 F.I.A.B. (Fédération internationale des associations de bibliothécaires); 11
 FONCIN (Myriem); 18; 24; 25; 30
 Fonction publique; 5; 107; 115
 Fonction publique d'Etat; 116
 Fonction publique territoriale; 106; 116
 FROISSART (Françoise); 34; 35; 36; 43; 52; 98; 105
 GARETTA (Jean); 49
 GARRIC (Robert); 18
 GASCUEL (Jacqueline); 32; 60
 GATTEGNO (Jean); 60
 GILBRIN (Claude, voir aussi LAUDE, Claude); 25
 GIRARD (M.); 8
 GRUNY (Marguerite); 14; 19
 GUILLET (Annette); 31
 GUIZOT (François); 8
 HASSENDORFER (Jean); 25
 HAUCOURT (Mlle d'); 35
 HENRIOT (Gabriel); 9; 11; 12; 13; 14; 16; 19; 115
 Heure joyeuse (Bibliothèque, Paris, 1924); 14
 HONORE (Suzanne); 31; 34
 HUCHET (Claire); 14
 Institut catholique; 25; 30; 36
 Institut international de coopération intellectuelle; 17
 Institut national des techniques documentaires (INTD); 49
 JOSSERAND (Pierre); 19; 24
 LAUDE (Claude); 25; 34; 35
 LAUDE (Jules); 10
 LEGRAND (Jeannette); 49
 LEMAITRE (Henri); 9; 10; 24
 LERICHE (Mathilde); 14
 LETHEVE (Jacques); 34; 35
 Ligue féminine d'action catholique; 15; 17
 Ligue française de l'enseignement; 8
 Lycée d'enseignement professionnel (Gardannes); 103
 MACE (Jean); 8
 MARTIN (Henri); 9; 10
 Ministère de l'Education nationale; 101; 102; 106
 Ministère du travail; 100; 103; 106
 MIQUEL (André); 115
 MOREL (Eugène); 9; 10; 12; 13; 28
 MORTET (Charles); 9; 12
 NEVEUX (Pol); 13
 ODDON (Yvonne); 19; 24

OLIVRE; 102; 103
PAIN (Mr); 25
PATTE (Geneviève); 31
PELLOUTIER (Fernand); 8; 16
PERETTI (Mr); 104
PILA (Thérèse); 31
POINDRON (Paul); 13; 17; 18; 19; 33
PROMODIS; 31
PUGET (Aline); 25
RAGEOT (Georges); 16; 17; 19
RENOULT (Daniel); 34
RICHTER (Brigitte et Noë); 35
RICHTER (Noë); 34; 108; 115
ROUX-FOUILLET (Paul); 30
SAVINA (Evelyne); 63
SCHMIDT (Charles); 19
Section de lecture publique; 18
Section des petites et moyennes bibliothèques à rôle éducatif; 25
Société des amis de l'instruction; 8
Société des amis de la bibliothèque centrale de prêt des Yvelines; 63
Société Franklin; 8; 17
SUSTRAC (Charles); 10
TUC (Travaux d'utilité collective); 46
Université populaire; 92
VENDEL (Henri); 17; 19; 33
VERINE (Victorine); 14; 17
VITRAC (Charles); 10
WETZEL (Mlle); 35

TABLE DES FIGURES

Centre de Paris 1938-1980	
Répartition des élèves par professions.....	27
Centre de Paris 1938-1980	
Nombre d'élèves inscrits.....	28
Centre de Paris 1938-1980	
Pourcentage d'élèves du sexe masculin.....	30
Carte des centres ABF 1991.....	37
Ensemble des centres 1981-1991	
Nombre d'élèves et de diplômés.....	38
Ensemble des centres 1981-1991	
Pourcentage des diplômés.....	42
Résultats Juin 1991 sur 14 centres.....	42
Ensemble des centres	
Répartition bénévoles/salariés.....	44
Ensemble des centres	
Niveaux d'étude.....	45
Ensemble des centres 1991	
Origines professionnelles des élèves.....	46
Ensemble des centres 1990	
Origines professionnelles des élèves.....	47
Centre de Belfort 1979-1991	
Nombres d'élèves et de diplômés.....	51
Centre de Belfort 1979-1991	
Evolution du pourcentage de diplômés.....	51
Centre de Belfort 1979-1991	
Répartition par sexe.....	53
Centre de Belfort 1979-1991	
Niveaux d'étude.....	54
Centre de Belfort 1979-1991	
Répartition bénévoles/salariés.....	55
Centre de Belfort 1979-1991	
Origines professionnelles des élèves.....	55
Centre de Belfort 1979-1991	
Evolution de la répartition par profession.....	56
Centre de Belfort 1985-1990	
Situation des élèves après la formation.....	57
Centre de Versailles 1986-1991	
Répartition par sexe.....	64
Centre de Versailles 1986-1991	
Répartition moyenne des niveaux d'étude.....	64
Centre de Versailles 1986-1991	

Evolution des niveaux d'étude.....	66
Centre de Versailles 1986-1991	
Répartition bénévoles/salariés.....	67
Centre de Versailles 1986-1991	
Evolution de la répartition par profession.....	68
Centre de Versailles 1986-1991	
Evolution du pourcentage de diplômés.....	69
Centre de Versailles 1986-1990	
Situation après la formation.....	70
Centre de Toulouse 1989-1991	
Nombre d'élèves et de diplômés.....	74
Centre de Toulouse 1989-1991	
Répartition par sexe.....	74
Centre de Toulouse 1989-1991	
Niveaux d'étude.....	75
Centre de Toulouse 1989-1991	
Répartition par profession.....	76
Centre de Toulouse 1989-1991	
Répartition bénévoles/salariés.....	77
Centre de Toulouse 1989-1991	
Situation des élèves de 1990, après la formation.....	78
Comparaison des répartitions par profession.....	81
Comparaison des situations après la formation.....	82
Evolution du nombre de centres, d'élèves et de diplômés 1978-1991	
.....	83
Tarifs des inscriptions 1990.....	87
Taux de rétribution à l'heure des intervenants (1990).....	88
Moyennes des financements 1987 et 1991.....	90
Origine des aides financières 1990.....	92
Origine des aides financières 1991.....	94
Supports logistiques 1990.....	96
Ensemble des centres	
Répartition bénévoles/salariés, après la formation (1985-1990).....	117
Ensemble des centres	
Situation après la formation (1985-1990).....	118

BIBLIOGRAPHIE

Table des matières

Histoire des bibliothèques publiques :.....	II
Histoire de la formation professionnelle des bibliothécaires :.....	III
Histoire de l'Association des bibliothécaires français :.....	VI
Biographies de formateurs et d'acteurs de la formation :.....	VI
Histoire des cours de formation professionnelle de l'A.B.F. :.....	VIII
Problèmes pédagogiques et statut des bibliothécaires-enseignants :	X

(A l'intérieur des différentes parties,
le classement des ouvrages suit l'ordre chronologique
de parution).

HISTOIRE DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES :

MOREL, Eugène.

- La Librairie publique - Paris : Armand Colin, 1910. - 322 p.

- L'Effort pour les bibliothèques publiques en France. In : Les Cahiers de la République des Lettres, n°5, 2e année, Oct.1927, pp.43-49.

HENRIOT, Gabriel. - La Bibliothèque pour tous : trois conférences sur l'organisation des petites bibliothèques publiques. - Paris : Bibliothèque Forney, 1931. - 38-VIII p.

PANSU, Alain. - Petit résumé de l'"histoire" des bibliothèques d'entreprises et tentative de situation de cette expérience en 1982. In : Bulletin de l'Association des bibliothécaires français, n°115, 2e trimestre 1982. ISSN 0004-5365. pp.21-23.

RICHTER, Noë

- Bibliothèques et éducation permanente : de la lecture populaire à la lecture publique. - Bibliothèque de l'Université du Maine, 1981. - 135 p.

- La Lecture et ses institutions. 2, La Lecture publique : 1919-1989. - Plein Chant, 1989. - 237 p. - ISBN 2-85452-083-1.

CHARTIER, Anne-Marie. - L'Armoire de fer et le coussin. In : Revue Autrement, série Mutations, n°121, avril 1991, ISSN 0751-0144, pp. 127-134

HISTOIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES BIBLIOTHECAIRES :

ESPEZEL, Pierre d'. - Avant tout des bibliothécaires. In : Les Cahiers de la République des Lettres, n°5, 2e année, Oct.1927, pp. 60-64

HENRIOT, Gabriel. - La Formation professionnelle des bibliothécaires. In : Revue des bibliothèques, 39e année, 1929, pp. 121-154.

PINTO VECCHI, Elena - L'Education professionnelle des bibliothécaires / trad. Suzanne Dupuy. - In : Revue des bibliothèques, 1er trimestre 1933.- Paris : Honoré Champion, 1934. - pp. 34-81.

Revue des bibliothèques. - Paris : Honoré Champion, 1923-1934.

Rôle et formation du bibliothécaire : étude comparative sur la formation professionnelle du bibliothécaire. - Paris : Institut international de coopération intellectuelle, 1935. - 384 p. - (Dossiers de la coopération intellectuelle) :

- Synthèse des rapports nationaux et des réponses au questionnaire. Suggestions. pp.15-41

- La Formation professionnelle des bibliothécaires en France / Gabriel Henriot. pp. 175-199

HENRIOT, Gabriel. - Des livres pour tous. - Paris : Durassié, 1943. - pp. 125-137 : Mission, formation, profession du bibliothécaire.

BACH, C.H. - Petit guide du bibliothécaire. - nouv. ed. augm. et remaniée. - Paris : ed. Je Sers, 1945.

POINDRON, Paul. - La Formation professionnelle des bibliothécaires et la lecture publique. In : Bulletin de l'Association des bibliothécaires français, n°7, Février 1952, pp. 2-5.

La formation A.B.F. Mémoire de D.E.S.S. Bibliographie. (III).

12/09/91

REVILLE, Odile. - Quelques réflexions au retour d'un voyage aux Etats-Unis sur la préparation à la profession de bibliothécaire. In : Bulletin de l'Association des bibliothécaires français, n°7, Février 1952, pp. 5-7.

Formation des bibliothécaires des services départementaux et formation des dépositaires : rapport. In : Cahiers des bibliothèques de France, n°2 : Lecture publique rurale et urbaine : compte-rendu des journées d'étude des 7 et 9 décembre 1953. Paris : Direction des bibliothèques de France, 1956.

DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES DE FRANCE. - Les Carrières des bibliothèques. - Paris : Bureau universitaire de statistiques et de documentation scolaires et professionnelles, 1956. - 60 p.

ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES FRANCAIS. - Qu'est-ce qu'un bibliothécaire ? ; Les Conditions d'accès à la profession de bibliothécaire ; L'Enseignement préparatoire. In : Annuaire 1961 des membres de l'association. - A.B.F., 1961. pp. 17-23.

GARDNER, Richard K.

- Education for Librarianship in France : an Historical Survey. - School of Library Science, Case Western Reserve University, 1968.

- La Formation professionnelle des bibliothécaires d'hier à demain. In : Bulletin de l'Association canadienne des bibliothécaires de langue française, vol.16, n°4, décembre 1970. pp. 151-158.

ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES FRANCAIS. - Congrès, Montpellier, 1975 : rapport. - ronéoté.

MERLAND, Michel. - France. In : Journées d'études de l'Association de l'Ecole nationale supérieure des bibliothèques, Paris 29-30 avril 1977, Paris 27 janvier 1978, Villeurbanne-Lyon 26-27 janvier 1979 : La Formation professionnelle des bibliothécaires et des documentalistes dans les pays de la communauté européenne ; La Littérature en langues étrangères dans les bibliothèques ; La Documentation régionale / AENSB. - Villeurbanne (69) : Presses de l'E.N.S.B., 1979. - ISBN 2-901119-07-7. pp. 113-132.

BARNETT, Graham Keith. - Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939. - Paris : Promodis : Cercle de la Librairie, 1987. -

La formation A.B.F. Mémoire de D.E.S.S. Bibliographie. (IV).

12/09/91

489 p. - (Histoire du livre). - pp.385-390 : La Formation professionnelle dans la troisième république.

BRETHES, Jean-Pierre. - Magasiniers et employés de bibliothèque : pour une formation. In : Bulletin de l'Association des bibliothécaires français, à paraître Sept. 1991.

HISTOIRE DE L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES FRANCAIS :

Bulletin de l'Association des bibliothécaires français. 1907-1990. - ISSN 0004-5365.

ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES FRANCAIS. - 1906-1956 : Manifestations du cinquantenaire (20 et 21 nov.1956) : Compte-rendu, textes des communications, [suivi de l'] Annuaire de l'Association. - Paris : A.B.F., 1957.

FONCIN, Myriem. - Le Comité de lecture de l'A.B.F. In : Bulletin de l'Association des bibliothécaires français, n°46, février 1965, pp. 7-12

LETHEVE, Jacques. - Pour le 75e anniversaire de l'A.B.F., regards rétrospectifs sur la continuité d'une action. In : Bulletin de l'Association des bibliothécaires français, n°112, 3e trimestre 1981. pp. 31-32.

BIOGRAPHIES DE FORMATEURS ET D'ACTEURS DE LA FORMATION :

MEUVRET, Colette. - Une carrière de bibliothécaire : Gabriel Henriot 1880-1965. In : Bulletin de l'Association des bibliothécaires français, n°49, 1965, pp. 233-243

PIERROT, Roger. - Nécrologie : Julien Cain. In : Bulletin de l'Association des bibliothécaires français, n°86, 1975, p.53

LETHEVE, Jacques. - En souvenir de Myriem Foncin 1893-1976. In : Bulletin de l'Association des bibliothécaires français, n°100, 1978, pp. 161-162

SEGUIN, Jean-Pierre. - Eugène Morel et la vocation de la BN. In : Revue Autrement, série Mutations, n°121, avril 1991, ISSN 0751-0144, pp.116-126

HISTOIRE DES COURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'A.B.F.

MOREL, Eugène (préf.). - Bibliothèques, livres et librairies : conférences / Association des bibliothécaires français. - Paris : Marcel Rivière, 1912-1913. - 3 vol.

CROZET, Léo. - Manuel pratique du bibliothécaire / préf. Pol Neveux et Charles Schmidt. - 2e ed. - Paris : Librairie Emile Nourry, 1937.

CAIN, Julien. - [Discours d'ouverture de la 1ère session de cours] : juin 1938. - Archives A.B.F. - n.p.

ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES FRANCAIS. - Cours de formation professionnelle. In : Bulletin de l'Association des bibliothécaires français, n°59, 2e trimestre 1968, p. 129

ASSOCIATION NATIONALE D'ETUDES MUNICIPALES. - Préparation au concours de commis de bibliothèques. - Paris (2, rue de Logelbach, 17e) : ANEM, 1967?. - pag. mult.

RICHTER, Noé. - La Formation du personnel des bibliothèques publiques des villes. - In : Congrès de l'Association des bibliothécaires français, Clermont-Ferrand, 1968. - A.B.F., 1969.

LETHEVE, Jacques, HONORE, Suzanne , LAUDE, Claude. - Cours de formation professionnelle 1938-1983. - Association des bibliothécaires français, 1983. - n.p.

BONY, Françoise

- L'A.B.F. a fêté la 50e session de ses cours de formation. In : Livres-Hebdo, vol. 5, n°6, 7 février 1983.

- Une Nouvelle étape pour le cours de formation de l'A.B.F.. In : Livres-Hebdo, vol.6, n°1, 2 janvier 1984. pp. 104-105.

La formation A.B.F. Mémoire de D.E.S.S. Bibliographie. (VIII).

12/09/91

ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES FRANCAIS. - Le Métier de bibliothécaire / dir. Françoise Froissart. - 8e ed. rev. et corr. - Paris : Cercle de la Librairie, 1990. - 394 p. - ISBN 2-7654-0445-3.

ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES FRANCAIS. - Le Métier de bibliothécaire / dir. Françoise Froissart, Françoise Hecquard. - 9e ed. - Paris : Cercle de la Librairie, en cours de publication.

GEMMERLE, Martine. - La Formation dans les réseaux départementaux des BCP. - E.N.S.B., 1990.

Théories et pratiques de la formation professionnelle. -In : Bulletin de l'Association des bibliothécaires français, n°150, 1er trimestre 1991, pp.6-71, *en particulier* :

- BONNARDEL, Anne-Françoise. - La Formation élémentaire "A.B.F." : une longue et patiente pratique. - pp.11-13

- HECQUARD, Françoise. - Evolution en cours (Quelques éléments d'un projet de mémoire DSB/DESS, ENSB 1990-1991). - pp.14-16

- BOSC, Catherine. - Analyse de la situation en Franche-Comté 1970-1990. - pp.17-19

- VINGTDEUX, Nelly. - Les Pratiques de la B.C.P. de l'Ardèche. - pp. 19-22

- BOULBET, Geneviève. - Faut-il former les bénévoles du réseau des B.C.P. ? - pp. 23-25

PROBLEMES PEDAGOGIQUES ET STATUT DES BIBLIOTHECAIRES-ENSEIGNANTS :

MARRIE, Marie-Christine. - La Formation des professionnels de la documentation à la recherche d'information. In : Médiathèques publiques, 14e année, n°55, juillet-septembre 1980. ISSN 0153-4270. pp. 43-47.

MERLAND, Michel. - L'Enseignement professionnel, prolongement ou fondement de l'activité du bibliothécaire : l'exemple de mademoiselle Kleindienst. In : Etudes sur la Bibliothèque Nationale et témoignages réunis en hommage à Thérèse Kleindienst. - Paris : , 1985. - ISBN . pp. 37-43.

Dossier Formation : Nancy, 9 décembre 1985. In : Bulletin de l'Association des bibliothécaires français, n°131, 2e trimestre 1986. ISSN 0004-5365. pp. 5-18.

ANNEXE

1

**ENTRETIEN AVEC MR JACQUES LETHEVE,
Conservateur en Chef honoraire,
ex-secrétaire général de l'ABF,
ex-participant de la formation ABF 1ère et 2ème
périodes,
co-auteur de la plaquette anniversaire sur les cours,
le 23 juillet 1991, à Neuilly (92).**

L'idée d'une formation élémentaire organisée par l'Association des bibliothécaires français était de Myriem Foncin, à la suite de la mise sur pied des "équipes sociales" de Robert Garric. Il s'agissait, dans ces équipes, d'aider les peu fortunés à suivre des études. Il s'agissait aussi de promouvoir la lecture, de pousser les gens à lire. Il y eut alors une "rencontre" avec l'ABF, du fait que d'autres personnes que Mlle Foncin, qui avait adhéré à l'Association en 1920, avait les mêmes idées qu'elle à ce sujet.

D'où le lancement de "petits cours" qui rassemblaient des personnes qui animaient des comités d'entreprises, des centres pour enfants et des infirmières. L'organisation n'était pas formelle. Certaines sessions furent même organisées et reprises par la Croix-rouge.

Pendant la guerre, cela a continué de manière plus discrète étant donné la surveillance sous laquelle se trouvaient les associations en général et l'interdiction de se rassembler à plus de 5. Myriem Foncin s'intéressait beaucoup au sort des prisonniers et aida à l'organisation de "bibliothèques de guerre".

Elle était aussi préoccupée de la rationalisation de la sélection des livres. Elle créa alors un comité de lecture, au sein de l'association, qui perdura jusqu'en 1960 à peu près. Le public était un peu le même que celui des cours. Les réunions avaient lieu tous les mercredis, après la guerre. Des livres étaient envoyés par les éditeurs. Il y avait un afflux assez important. Il s'agissait surtout de romans "faciles" mais de qualité et de documentaires de bon niveau. Cela donnait lieu à des listes de livres recommandés par catégories de lecteurs.

Les cours, comme les réunions du comité, avaient lieu à Paris. Les élèves et les participants provenaient donc surtout de la Région parisienne. Certains se déplaçaient de province pour des sessions de 3 ou 8 jours. Les cours comprenaient un stage pratique dans une bibliothèque choisie par l'ABF.

Dans ses débuts, le C.A.F.B. était considéré comme de niveau assez faible, beaucoup plus que maintenant en tous cas. Ce qui fait que les cours de l'association pouvaient presque être de même niveau et que l'association s'est demandé s'il elle avait intérêt à continuer sa formation. Toutefois, le CAFB requérait le baccalauréat et laissait donc de côté tous ceux qui ne possédaient pas ce diplôme.

Les premières sessions incluant des centres de province ont eu lieu vers 1945. Il y avait alors 3 ou 4 centres. Cela se faisait uniquement grâce à la bonne volonté des bibliothécaires provinciaux. Myriem Foncin veillait à l'unité de la formation. Elle envoyait des listes de sujets à traiter. Une personne de l'association était envoyée pour faire partie du jury d'examen.

Il y a eu tentative de faire reconnaître le diplôme depuis 1968 déjà, à la suite des bouleversements de cette époque. Dans les années 50/60, le diplôme n'avait aucun caractère officiel mais il était déjà bien reconnu dans les municipalités, plutôt les petites ou moyennes que les grandes, et dans les entreprises. Certaines annonces de recrutement précisaient même "CAFB ou diplôme de l'ABF". Il s'agissait d'une situation "de fait". L'idée d'une "homologation" n'est donc pas récente.

Pour l'unité des centres, on eut l'idée de cours ronéotés qui seraient distribués aux centres et aux élèves. C'est l'origine du Métier de bibliothécaire. Il y eut à l'époque une collaboration suivie avec l'ANEM (Association d'études municipales) qui est le prédécesseur du Centre de formation des personnels communaux¹.

La plaquette anniversaire que j'ai rédigée en 1983 a été réalisée grâce aux archives de l'association. Il y avait aussi un texte de POINDRON et un discours de J. CAIN d'introduction aux cours de 1938. Avant la guerre, les cours étaient patronnées par des inspecteurs généraux et par CAIN, alors administrateur général de la BN. Les premiers cours étaient toujours faits par une personnalité importante de l'association. Ce fût Mlle FONCIN, Mme HONORE, Mr HENRIOT, Mme GASCUEL etc.. Je l'ai fait moi-même, quand j'étais secrétaire général de l'association, une fois ou deux. Les gens qui participaient à la formation étaient toujours choisis de façon assez souple, rien de formel. Quelqu'un connaissait quelqu'un qui... Une petite indemnité était prévue pour les intervenants. C'était assez symbolique. Il s'agissait de la répartition des droits d'inscription

¹ Devenu aujourd'hui Centre de la fonction publique territoriale (C.N.F.P.T.)

aux cours, qui étaient de toutes façons assez peu importants. Il n'y avait alors pratiquement aucun frais de fonctionnement. Quand il y avait peu d'élèves, les cours avaient lieu au siège. Ensuite ², ils ont eu lieu à la BM de Neuilly, puis à Forney. L'esprit dans lequel les gens faisaient des cours était de deux ordres : il y avait ceux qui "y croyaient", qui voulaient faire quelque chose pour aider les petites bibliothèques, et ceux qui rendaient service. Le public de ces cours, lui, était très motivé en général. Mais il y avait aussi des personnes obligées de venir ³.

J'ai été pendant 13 ans secrétaire général de l'ABF. J'y croyais beaucoup et j'y consacrais beaucoup de temps et d'énergie.

Il est très intéressant d'observer le passé. On s'aperçoit qu'il y a des "initiatives récurrentes", par exemple, je m'aperçois que certaines idées de réforme ou d'organisation d'avant guerre sont développées de nos jours.

² à partir de 1963

³ envoyées par leur chef de service ou autorité de tutelle

**ENTRETIEN AVEC MME CLAUDE LAUDE,
bibliothécaire à la BM de Neuilly,
trésorière actuelle et ex-responsable de 1963 à 1986
du Centre de Paris,
co-auteur de la plaquette anniversaire sur les cours,
le 23 juillet 1991, à Neuilly (92).**

Il y eut, à Neuilly, en mars 1960, une réunion de la section des petites et moyennes bibliothèques⁴, à l'initiative de Mr COULOMB, directeur de la BM de Neuilly. Participait aux actions de cette section C. ALTMEYER et Mr HASSENDORFER, qui donnèrent par la suite de nombreux cours dans la formation élémentaire. M. FONCIN me demanda alors de reprendre les "petits cours".

La première session débuta le 7 janvier 1963. Elle se déroula de janvier à mars, avec un examen en mai. A l'époque, il n'existait pas de véritable préparation au CAFB. Il y avait une formation organisée pour ses membres par l'ACGF⁵. Il n'y avait qu'un manuel que nous avons abondamment utilisé le BACH et ODDON. Les cours étaient donnés par un groupe d'amis, dont Mme ESTEVE, Mme PILA, Mme ALTMEYER, Mlle FONCIN, Mr COULOMB. Puis cela s'est étoffé. Il y avait aussi des cours rue de Courcelles, organisés par l'ANEM (Association nationale d'études municipales), pour les employés communaux. J'ai fait plusieurs fois partie des jurys d'examen de l'ANEM.

En mars 68, les intervenants comprenaient Mme HONORE, présidente de l'ABF, Mr LETHEVE, vice-président, Mlle SALVAN, Mr ROUX-FOUILLE qui travaillait beaucoup pour les employés communaux, Mlle BERGOUNIOUX qui s'occupait de la lecture publique à la Direction des bibliothèques de France, Mr BOUVY de la BM de Cambrai qui a beaucoup fait pour la lecture publique, Mme VIAUX.

Le CAFB qui nécessitait le niveau Bac excluait nombre de personnes qui ne possédait pas ce diplôme, comme souvent les bibliothécaires d'entreprises, d'hôpitaux, de prisons et la plupart des employés de bibliothèque. D'autre part, il se révélait de plus en plus nécessaire de former le personnel des bibliothèques municipales et aucune formation n'existait pour eux.

⁴ actuelle Section des Bibliothèques publiques de l'ABF

⁵ actuelle Union Culture et Bibliothèques pour Tous

La lecture publique s'est énormément développée, ainsi que les BM bien sûr (il y avait eu un gros creux après la 2e guerre) mais il n'existait pas de structure adaptée. A mon arrivée à la BM de Neuilly, par exemple, avec un diplôme de l'Institut catholique et un CAFB, j'étais nommée comme employée de bibliothèque qualifiée pour remplacer quatre cantonniers. En 1958, il y avait en tout et pour tout quatre CAFB⁶ en Hauts de Seine. Il y a eu, au début, surtout l'idée de former son personnel de bibliothèque.

Les cours sont devenus plus longs vers 1970. Les intervenants étaient toujours une équipe de bibliothécaires de la couronne de Paris. Les cours se transmettaient par cooptation entre bibliothécaires de terrain. Massy⁷ ne s'est développé qu'après 1975. A l'époque, 2 ou 3 éditions du "manuel"⁸ étaient déjà parues. Les mises à jour se faisaient chaque fois qu'il était épuisé chez l'éditeur. Mr CUZIN assurait alors le chapitre catalogue.

Mme FROISSART a suivi les cours de l'ABF dans le début des années 60, puis ceux de l'Institut catholique. Elle est arrivée à la BM d'Antony et a pris en charge la responsabilité nationale de la formation.

Vers 1966/67, il existait quelques centres de Province : Nantes, avec Mme de PORTZAMBAC, Lyon, avec Mme REMONDIERE déjà, Troyes aussi. Les collègues se rencontraient dans les congrès, notamment celui de Montpellier en 1975, et décidaient en commun d'ouvrir un centre. C'était un petit monde. Tout le monde se connaissait. Les réunions de l'ABF, les groupes régionaux, permettaient une meilleure communication au sein de l'association. Mme FROISSART a réalisé un gros travail d'unification avec la province. L'harmonisation véritable ne s'est cependant faite que dans les années 80. Il y a eu alors des démarches pour faire homologuer le diplôme.

Dans les débuts de la lecture publique, vers la fin des années 50, il y avait seulement 4 ou 5 bibliothèques pour enfants. J'ai démarré la 1ère discothèque de France, à Neuilly, en 1956. Mr COULOMB, avec la collaboration de Mr de COLOGNE, a réalisé la première classification pour fonds de discothèque. Après 1968, il y a eu démultiplication de tous les travaux déjà réalisés.

⁶ possesseurs du CAFB

⁷ école de préparation au CAFB, sous le contrôle de l'ENSB

⁸ le Cours élémentaire de formation professionnelle, devenu le Métier de bibliothécaire

Le "manuel" a été élaboré à partir d'ouvrages déjà existants : le BACH et ODDON; l'Organisation et fonctionnement d'une bibliothèque de Mme CHAUMONOT des Bibliothèques pour Tous en 1943, le Bibliothèques : traitement, catalogage et conservation des livres et des documents élaboré par la Direction des bibliothèques de France et l'Institut pédagogique national en 1961.

Le travail pour la formation se faisait avec l'accord du Bureau national de l'association. Le président en était alors presque toujours un conservateur de la BN. La lecture publique était à part. Mais de bonnes relations existaient cependant. La formation était considérée comme solide et bien organisée. Les présidents successifs, comme Mr CHAUVEINC, Mr GARRETA, Mme GASCUEL, suivaient de loin ce qui s'y passait. Des rapports étaient souvent faits. Tout le monde se connaissait. Les présidents avaient confiance. La formation et le Métier étaient d'ailleurs une des rares choses rentables pour l'ABF. Paris a cependant toujours été plus faible financièrement que la province car il avait moins de possibilités de recevoir des subventions.

Les premières des cours de l'ABF passaient souvent le CAFB. Certains des formateurs de l'ABF faisaient partie des jurys du probatoire du CAFB. C'était le même "vivier" d'enseignants. Mais le CAFB devait se développer et se "méfiait" dans une certaine mesure des cours organisés par l'association.

Les TUC (à partir de 1983/84) ont posé des problèmes de formation à leur arrivée. de même que les femmes au foyer qui ne passeraient pas le CAFB, bien que s'occupant d'une bibliothèque, mais avaient des niveaux d'études parfois supérieur au Bac.

Il y a eu quantité d'initiatives de formation : Mlles MALCLES⁹ et BOSSUAT à la BN, par exemple. Actuellement, la proportion d'adhérents de la lecture publique dans l'association est de 72%. C'était bien différent dans les années 60. Mlle FONCIN, Mr CHAUVEINC etc... étaient tous des chartistes¹⁰. Les problèmes de la LP étaient difficiles à appréhender pour eux, au départ. Après 1945, il y a eu en plus tous le personnel des BCP à former. Tout cela était nouveau. Le métier de bibliothécaire a subi une évolution très importante dans le monde depuis 40 ans (c'est la durée de ma carrière jusqu'à maintenant). L'IFLA ne s'est vraiment développée que depuis quelques années. Un des grands moteur a été la

⁹ organisait des cours de bibliographie au sein de sa bibliothèque

¹⁰ anciens élèves de l'Ecole des Chartes

démocratisation de la classification décimale de Dewey en LP après la guerre. Il y a eu aussi un afflux de lecteurs, à partir de 1952 à peu près. cela provenait d'un développement de l'enseignement et des programmes scolaires, de la littérature enfantine aussi (comme des bandes dessinées comme Tintin, qui ont vu le jour après la guerre). Les livres sont devenus plus attractifs, avec des couvertures et des reliures en couleur. Les bibliothèques ont fait de plus en plus de signatures d'auteurs. On entendait des discours sur la lecture à la télé. Les villes ont alors voulu créer leur bibliothèque, avec du personnel formé qui remplaçait l'instituteur ou l'érudit local qui en était chargé jusque là.. Il y avait une compétition et une émulation. La LP a éclaté. L'accueil et les décors sont devenus plus agréables dans les bibliothèques. Il y avait plus de lecteurs. L'image de marque s'est améliorée. Il y a eu plus de qualification des personnels. L'Etat a versé des subventions.

Les congrès étaient des moments importants. On passait une nuit de train pour y aller. Pour aller à Nice, en 1981/82 je crois, j'ai affrété un charter de bibliothécaires. Les frais de déplacement commençaient à être payés par les employeurs. Les réunions trimestrielles de chaque section de l'ABF avaient encore lieu à 9h du soir dans Paris. Actuellement, elles ont lieu à 9h du matin. Beaucoup de choses ont été obtenues sur lesquelles on construit maintenant. L'Etat laisse encore souvent l'initiative au privé, puis reprend, éventuellement, les choses en main.

Mr COULOMB a aidé à faire entrer la lecture publique au sein de l'ABF (sans effaroucher les chartistes). L'Institut catholique a été un grand "vivier" de bibliothécaires de LP.

Pour faire reconnaître une bibliothèque dans une ville, il est nécessaire d'y faire venir beaucoup de monde et de beaucoup s'activer.

Le "Décret Giscard" (1975) a cassé l'unité des bibliothèques en divisant la Direction des bibliothèques de France (Direction du livre et de la lecture, relevant du Ministère de la Culture, et Direction des bibliothèques et de l'information scientifique et technique, relevant du Ministère de l'Education nationale). Mais la LP a pu se développer car elle a ainsi acquis une autonomie par rapport à l'Education nationale. Les subventions sont devenues plus importantes.

En 1981, la formation ABF concernait 150 élèves pour 5 centres. En 1991, elle en concerne 700 pour 24 centres¹¹. C'est une évolution marquante qui fait suite à toute l'évolution que je viens d'évoquer.

Quand le CAFB s'est développé, il n'y avait pas de manuel de base. Ses formateurs ont utilisé le Métier de bibliothécaire. Lors de la première édition du Métier¹², au lieu du versement des droits à chaque auteur, 5 ou 6 sont partis en voyage quatre jours, pour visiter les bibliothèques anglaises.

Jamais nous n'avons eu à "aller chercher" les élèves. Le bouche à oreille était nettement suffisant pour remplir nos cours. Cela prouve bien qu'ils ont toujours correspondu à un réel besoin.

¹¹ voir statistiques des centres dans la 2e partie du mémoire

¹² 1979

**ENTRETIEN AVEC MME FRANCOISE FROISSART,
bibliothécaire-consultant,
responsable nationale de la formation élémentaire ABF**

J'ai passé le diplôme en 1963/64, la même année que Mme MISSEY¹³. J'ai commencé à m'occuper de la formation en 1973. J'en suis la responsable nationale depuis 1975 environ.

A l'époque, j'animais au Centre culturel de Massy des cercles de lecture, activité que j'avais déjà exercé ailleurs en France et à l'étranger. Le responsable du Centre culturel a aussi passé le diplôme. Il n'existait pas encore de BM à Massy.

J'ai suivi les cours de l'Institut catholique (ADEBD) puis ceux du CAFB. Je connaissais Mme LAUDE qui m'a chargée de cours. Je l'ai aidée dans l'organisation des examens, avec Mlle ESTEVE, puis je suis entrée au Bureau national de l'association.

On a réalisé à l'époque que le diplôme était délivré en Province sans que le Bureau en soit tenu au courant. Mr CHAUVEINC, alors président, et Mme BEAUDIQUEZ, secrétaire générale, m'ont confié l'harmonisation.

En 1991, nous avons 20 centres¹⁴ en activité et plus de 700 élèves. Maintenant, une prise de conscience plus grande de la part des groupes régionaux, un accord unanime sur une grille de cours comme cela existe au niveau du CAFB, et une aide matérielle au niveau national, me semblent les points sur lesquels il faut travailler.

¹³ Bibliothécaire de CE, chargée de cours pour le centre de Paris

¹⁴ 24 à la rentrée de septembre

**ENTRETIEN AVEC NELLY VINGTDEUX,
directrice de la BCP de l'Ardèche,
coordinatrice de la formation ABF pour la région Rhône-
Alpes**

J'ai commencé à participer aux cours de l'ABF, à Nancy, dans les années 70. A l'époque, Guy VAUCEL était directeur de la BCP. Il est actuellement directeur de la BM.

Il y a eu un problème avec le groupe Lorraine : 99% des adhérents ABF ont démissionné. Le groupe a disparu. L'ABCDL¹⁵ s'est constituée. C'est à ce moment que j'ai repris la formation élémentaire, vers 1973/74.

Il s'agissait quand même d'une préparation officieuse au CAFB. On donnait la priorité aux inscrits aux CAFB. Cela se faisait au sein du CRFP.

Mr THIRION était directeur de la BU et président du groupe régional. Il y avait 2 autres personnes. C'était ce qui restait du groupe.

Ensuite, il y a eu les premières réunions nationales et l'harmonisation. Claudine LEHMAN¹⁶ a mené la négociation avec l'ABCDL pour la formation. La formation a été déléguée à l'ABCDL, en ce qui concernait l'inscription des élèves notamment.

En 1982, j'ai pris la direction de la BCP de l'Ardèche. On a démarré une formation ABF, avec le programme de base plus des interventions décidées localement (vidéos, visites, cours journalistiques...). Les cours se font sur le temps de travail. Y participent la BU et quelques BM. Les cours ne sont pas rémunérés mais on offre un repas en fin d'année.

Mon remplaçant en Lorraine n'était pas intéressé par la formation ABF. Le CRFP a assuré la préparation au CAFB à l'IUT, la préparation au concours de l'ENSB et de la formation permanente. Mr BRUTHIAUX, directeur de la BM de Laxou, a repris depuis la formation.

¹⁵ Agence de coopération régionale

¹⁶ trésorière de l'association de 1974 à 1986

**ENTRETIEN AVEC AGATHE BISCHOFF,
directrice de la BM de Belfort (90),
professeur de bibliothéconomie (circuit du livre)
pour le centre ABF de Belfort.**

Il est intéressant et important d'avoir une vision globale du circuit du livre. Il faut absolument faire un bon apprentissage de la Dewey. Le catalogage, à l'heure actuelle, me semble devoir surtout concerner le format MARC et les échanges de données.

Nous essayons de donner une vision d'ensemble du travail en bibliothèque, avec des visites entre-autres. Il s'agit de faire confiance à des gens qui n'ont souvent jamais passé d'examen. Les bibliothèques ont un rôle social important, par rapport à leur public, par rapport aussi à leurs employé(e)s. La formation ABF pousse souvent à faire autre chose (à aller de l'avant). Quelquefois le démarrage se fait à partir de rien (aucun diplôme, aucun emploi), et puis, après l'ABF, la personne passe le CAFB et/ou trouve un emploi salarié.

Le catalogage pose problème. L'enseignement en est souvent rébarbatif, pas adapté. Il faut y intégrer les formats d'échange. Il faut des groupes de réflexion pour le contenu des cours, la pédagogie dans les différentes matières, pas seulement en bibliographie et en catalogage, et aussi pour la rédaction des livrets pédagogiques.

Après l'ABF, on pousse les élèves à aller aux journées organisées par l'ACOLAD¹⁷.

A Belfort, il y a beaucoup d'employé(e)s de bibliothèque, pour peu de bibliothécaire-adjoints. Presque tous ces employés ont fait l'ABF. Certains ont le CAFB. Chaque employé(e) de bibliothèque a une tâche spécifique en plus de son travail habituel. Même la concierge a suivi les cours. Elle aurait voulu ensuite faire de la reliure mais cela n'a pas été possible. La qualification des employé(e)s de bibliothèque pose problème : il n'y a en général pas de promotion possible pour eux.

¹⁷ Agence de coopération régionale du Territoire de Belfort

**ENTRETIEN AVEC CLAUDINE HERVOUET,
bibliothécaire-adjoint à la BM de Muret (31),
professeur de catalogage pour le centre de Toulouse**

J'ai travaillé 15 ans en bibliothèque universitaire, entre-autres avec le réseau Sybil. Puis je suis allée en BCP. Maintenant je suis responsable d'une petite BM.

Le catalogage doit avoir 3 buts importants : familiariser l'élève avec le livre (l'objet-livre), concrétiser des notions abstraites, avoir des applications dans le travail de tous les jours quelle que soit la bibliothèque. A la fin du cours, l'élève doit savoir consulter un catalogue et lire une notice sans problème.

La description bibliographique est importante car elle permet une compréhension plus approfondie qu'une simple distinction des accès. je crois qu'il est important de continuer à l'enseigner, même à ce niveau de formation.

En ce qui concerne la pédagogie, il n'y a pas de pré-requis pour les élèves. Tout est à faire. Le public est intéressant mais hétérogène. Il faut adapter le cours, le langage, les exemples, sans pour autant baisser le niveau d'exigence. C'est un défi.

Il est important aussi d'arriver à ne pas garder son savoir pour soi en jargonant, en n'étant pas attentif à son public.

Le problème de la circulation de l'information bibliographique est un problème abstrait. Il faut absolument maintenir dans les cours de l'ABF une épreuve de catalogage et d'indexation. ces matières se complètent naturellement avec l'analyse de livre.

Il ne faut pas confondre les cours de l'ABF avec un "pré-CAFB" : les attentes et les besoins sont différents.

ANNEXE

2

LISTE DES SIGLES UTILISES

A.B.F.	Association des bibliothécaires français
A.C.B.L.F.	Association canadienne des bibliothécaires de langue française
A.C.G.F.	Action catholique générale française
AENSB	Association de l'Ecole nationale supérieure de bibliothécaires
ANEM	Association nationale d'études municipales
B.C.P.	Bibliothèque centrale de prêt
B.M.	Bibliothèque municipale
B.M.C.	Bibliothèque municipale classée
B.N.	Bibliothèque nationale
B.U.	Bibliothèque universitaire
C.A.F.B.	Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire
C.A.R.D.	Comité américain pour les régions dévastées (de la France)
C.E.	Comité d'entreprise
C.F.P.C.	Centre de formation des personnels communaux
C.N.F.P.T.	Centre national de la fonction publique territoriale
C.R.F.P.	Centre régional de formation professionnelle (aux carrières des bibliothèques)
C.S.B.	Concours de sous-bibliothécaire (devenu Concours de bibliothécaire adjoint)
D.B.F.	Direction des bibliothèques de France
D.S.B.	Diplôme supérieur de bibliothécaire
D.T.B.	Diplôme technique de bibliothécaire

E.N.S.B.	Ecole nationale supérieure de bibliothécaires
F.I.A.B.	Fédération internationale des associations de bibliothécaires (= I.F.L.A.)
I.F.L.A.	International Federation of Librarian Associations (= F.I.A.B.)

CHRONOLOGIE

1821 : Création de l'Ecole des Chartes

1879 : Création du Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire universitaire

1893 : Création du Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire municipal

1897 : "Classement" par l'Etat de 43 bibliothèques municipales possédant des fonds anciens et précieux

1898 : Définition par l'Etat des qualifications professionnelles requises pour travailler dans les B.M.C.

1906 : Création de l'Association des bibliothécaires français.

1907 : Premier bulletin.

1909 : Création d'une Commission supérieure des bibliothèques, au Ministère de l'Instruction publique.

1910/1913 : Conférences organisées par l'ABF à l'Ecole des hautes études sociales.

1924 : Ouverture de l'Ecole franco-américaine de bibliothécaires, rue de l'Elysée à Paris. (jusqu'en 1928). Ouverture de l'Heure joyeuse dans le quartier St Séverin, à Paris.

1926 : Création de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires

1929 : Congrès Rome-Venise sur la formation professionnelle. Création de la Commission de la lecture publique au Ministère de l'Instruction publique

1930 : Premiers cours organisés par Gabriel Henriot, à l'Ecole municipale de la Ville de Paris

1931 : Congrès d'Alger sur la lecture publique. Première édition du Petit guide du bibliothécaire par C. H. BACH. Présentation du premier bibliobus à l'exposition coloniale.

1932 (22/02) : Création du Diplôme technique de bibliothécaire. Suppression du Certificat d'aptitude.

1929 (Avril-Août) : Causeries radiophoniques de l'A.B.F. sur les bibliothèques et la lecture publique. Parution des Règles de catalogage..., chez H. Champion.

1932 : Parution du Manuel pratique du bibliothécaire rédigé par Léo CROZET.

1935 : Ouverture des cours de l'Institut catholique, rue d'Assas. Cours de la Confédération générale du travail pour ses militants.

1937 : Création d'un Bureau d'information sur les bibliothèques, dirigé par P. POINDRON, à la Bibliothèque nationale. Création d'un Diplôme d'assistante sociale comprenant un apprentissage de la gestion d'une bibliothèque.

1940 : Création des Bibliothèques pour tous par la Ligue féminine d'action catholique.

1945 : Création de la Direction des bibliothèques de France au Ministère de l'Education nationale. Loi sur les Comités d'entreprise.

1946 : Démarrage des 1ères Bibliothèques centrales de prêt.

1938 (27/06) : Première session de cours A.B.F. organisée par Miriem FONCIN.

1939 : Premiers cours à Lille.

1941 : Arrêt provisoire de la parution du Bulletin.

1945 : Cours A.B.F. à Bordeaux, Lille, Lyon, Rennes, Toulouse, Troyes.

1946 : Cours ABF à Nantes. Reprise du Bulletin.

1950 (29/07) : Le DTB devient DSB (niveau Licence).

1951 (17/09) : Création du Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire (niveau Bac).

1952 : Parution du Statut particulier des bibliothécaires de l'Etat.

1956 : Dernière session des cours ABF première période.

1960 : Réunion, à la Bibliothèque municipale de Neuilly, d'une partie des membres de la nouvelle Section des petites et moyennes bibliothèques à rôle éducatif (future Section Lecture publique), et décision de reprise des "petits cours".

1961 : Création du concours d'Etat de sous-bibliothécaire.

1963 : Reprise effective des sessions à la BM de Neuilly s/Seine (début de la deuxième période).

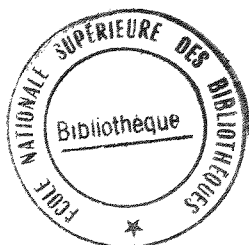
1965 : Création de l'Ecole nationale supérieure de bibliothécaires.

1966 : Coopération de l'ABF avec l'Association nationale d'études municipales (ANEM).

1967/68 : Les cours ABF s'étalent de novembre à mars. Parution d'un premier manuel ronéoté. 1ère assemblée générale annuelle de l'Association en Province (1er congrès national).

1968 : Cours du soir pour "assistants bibliothécaire-documentalistes" à l'Institut catholique.

1974 : Installation de l'ENSB à Villeurbanne. Réforme du C.A.F.B.



1968 : Première édition du Cours élémentaire de formation professionnelle. Congrès de Clermont-Ferrand.

1971/72 : Première session à la Bibliothèque Forney.

1974 : Quatrième édition du Cours élémentaire.

1975 : Congrès ABF de Montpellier sur la formation.

1977 : Cinquième édition du Cours élémentaire.

1978 : Reconnaissance de l'ABF comme organisme de formation professionnelle par la Délégation à la formation professionnelle.

1979 : Les centres de formation ABF obtiennent l'autonomie financière. Deux réunions nationales par an sont mises en place. Les durées d'enseignements et les manuels sont harmonisés. L'examen se fait sur des sujets d'écrit et d'oral communs. Le Cours élémentaire devient la 1ère édition du Métier de bibliothécaire, chez Promodis.

1983 : Premier examen écrit ayant lieu à la même date sur toute la France. 50e session de cours.

1990 : Création d'une commission Formation élémentaire au sein de l'Association.

1991 : Nouveau congrès national sur la formation, à Dijon. Homologation du diplôme par le Ministère du Travail. Nouvelle édition du Métier de bibliothécaire.



* 9 5 6 0 6 2 G *